



RAPPORT ANNUEL 2008

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ce document de référence vaut rapport annuel et rapport financier annuel au sens de l'article L 451-1-2-I du Code Monétaire et Financier



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

TABLE DES MATIERES

I -	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
II -	COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
A)	Commissaires aux comptes titulaires	7
B)	Commissaires aux comptes suppléants	7
III -	POLITIQUE D'INFORMATION	8
IV -	SOCIETE DE COMMUNICATION FINANCIERE	8
V -	CHIFFRES CLES CONSOLIDES	9
VI -	LES FACTEURS DE RISQUE	9
VII -	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE GROUPE ACTEOS	9
A)	Renseignements de caractère général concernant la société ACTEOS	9
B)	Historique	13
C)	Politique d'investissement	14
D)	Activité	15
E)	Principaux choix technologiques	23
F)	Marchés	23
G)	La concurrence et parts de marché	24
H)	Forces et faiblesses	25
I)	Saisonnalité	25
J)	Trésorerie et capitaux propres	26
K)	Recherche-développement	26
L)	Événements exceptionnels ayant influencé les opérations et les activités de la société et les principaux marchés	26
M)	Organigramme	26
N)	Présentation synthétique des filiales du groupe	26
O)	Propriétés immobilières, usines et équipements	27
P)	Contrats importants autres que conclus dans le cadre normal des affaires	27
Q)	Procédures judiciaires ou arbitrages en cours	27
R)	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	27
VIII -	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES	28
A)	Synthèse des évolutions du groupe en 2008	28
B)	Environnement de marché	28
C)	Evolution de l'offre	29
D)	Analyse des comptes consolidés du groupe	30
E)	Analyse des comptes sociaux	31
F)	Engagements hors bilan et risques significatifs du groupe	32
G)	Engagements complexes	33
H)	Évolutions du périmètre du groupe – prise de participations – informations sur l'évolution des filiales	33
I)	Comparaison entre les projections présentées dans le précédent rapport de gestion et les réalisations	33
J)	Perspectives pour l'exercice en cours	33
K)	Les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	33
L)	Facteurs de risque	34
M)	Contrôle interne	41
N)	Les dépenses de recherche développement	41
O)	Actionnariat au 31.12.2008 (en %)	42
P)	Organes d'administration, de direction et de direction générale	48
Q)	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	54

R)	Bilan social	55
S)	Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)	59
T)	Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.....	59
U)	Éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.....	59
IX -	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE.....	60
A)	Organisation du conseil d'administration et préparation des travaux du conseil.....	60
B)	Gouvernement d'entreprise.....	61
C)	Contrôle interne.....	62
D)	Priorités d'action 2008.....	65
E)	Synthèse des actions 2008	65
F)	Priorités d'action 2009	65
X -	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE.....	66
XI -	ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS	68
A)	Ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009	68
B)	Projet de résolutions pour l'AGM du 12 juin 2009.....	69
XII -	TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	79
XIII -	RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION	80
A)	Etat au 31.12.2008 des options de souscription (l225-184 al 1) attribuées aux salariés du groupe Acteos (sous réserve des options caduques).....	80
B)	Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225-184 al 2) ...	80
C)	Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225 – 184 al 2)	80
D)	Options consenties durant l'année 2008 aux 10 salariés du groupe dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225 – 184 al 3)	80
E)	Options exercées durant l'exercice 2008 par les dix salariés non mandataires de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225 – 184 al 3).....	81
XIV -	RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES	82
XV -	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET L'UTILISATION DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2008	84
XVI -	COMPTES CONSOLIDES ACTEOS	86
A)	Bilan consolidé	86
B)	Compte de résultat consolidé.....	87
C)	Variation des capitaux propres	88
D)	Tableau des flux de trésorerie.....	89
E)	Résultat par action.....	90
F)	Annexes des comptes consolidés	90
XVII -	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	108
XVIII -	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	110
XIX -	COMPTES SOCIAUX ACTEOS SA	114
A)	Bilan actif Acteos.....	114
B)	Bilan passif Acteos.....	115
C)	Compte de résultat Acteos.....	116

D)	Annexes aux comptes sociaux	117
XX -	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	133
XXI -	TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	135
XXII -	Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	136
XXIII -	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	137
XXIV -	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	138
A)	Renseignements de caractère général concernant le capital de la société Acteos	138
B)	Marché des titres de la société Acteos	141
C)	Dividendes.....	143
XXV -	NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT.....	144
	TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	147



MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2008 marque un tournant important dans l'histoire d'Acteos.

En effet ...

- L'adaptation de notre structure de coût par rapport aux revenus,
- Le resserrement des organes de direction,
- L'implication des administrateurs indépendants en tant que force de contrôle et de proposition aux niveaux opérationnels tactiques et stratégiques,
- La délégation de pouvoir au comité de direction où les administrateurs sont représentés par délégué permanent

...ont permis à l'entreprise de renouer avec la croissance et la rentabilité.

Acteos réalise ainsi un chiffre d'affaires de 12 266 M€ en croissance de 17 % par rapport à l'année précédente et un résultat net de 394 K€.

Ce résultat n'est que la première étape dans une stratégie de développement construite sur des fondements solides, afin de restaurer durablement la rentabilité d'Acteos et de ses filiales.

Nous avons pris en 2008 des décisions douloureuses, souvent innovantes, parfois risquées mais toutes génératrices de valeur et de richesse humaine.

Nous mesurons le risque d'un environnement économique difficile et instable.

Nous constatons le report de décision et l'hésitation des entreprises à investir, mais malgré tout nous restons confiant dans l'avenir parce que nous avons fait la démonstration que nos produits, nos concepts et notre démarche donnent à nos clients un avantage concurrentiel majeur.

Notre structure resserrée, nos instruments d'alerte et de pilotage, nos fonds propres, notre structure financière et nos investissements soutenus en recherche et développement vont nous permettre non seulement de maîtriser notre destin, mais aussi, dès le retournement de la situation économique, de profiter pleinement de notre avance technologique pour augmenter nos parts de marché.

Joseph FELFELI

Président Directeur Général

I - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Joseph FEFELI - Président Directeur Général
2-4 rue duflot
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 44 64
E-mail: j.fefeli@acteos .com

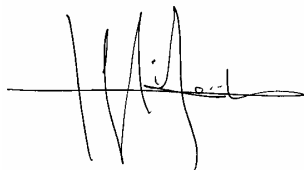
ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 28 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Roubaix le 30 avril 2009
Monsieur Joseph FEFELI
Président Directeur Général



II - COMMISSAIRES AUX COMPTES

A) Commissaires aux comptes titulaires

- Cabinet Artésien d'Expertise Comptable représenté par : Monsieur Jean-François POTRIQUET

5 000, rue Hans Geiger Z.I. Est – 62 000 Arras

Date de la première nomination : 5 mars 1999

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

- DMV représenté par : Monsieur Christian DE BRIANSON

340 / 11 Avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

B) Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur W. KOPILOFF

1, rue Georges Clemenceau - 62000 Arras

Date de la première nomination : 5 mars 1999

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

Monsieur KOPILOFF, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat est en cours, a cessé toute activité depuis le 31 décembre 2008, il sera donc proposé à l'assemblée générale mixte de nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2010

- Monsieur M. VERCRUYSSSE

340/11 Avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul.

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

III - POLITIQUE D'INFORMATION

Au cours de l'année 2009, la diffusion des informations concernant le groupe ACTEOS est assurée de la façon suivante :

- **30 janvier 2009** Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2008 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
- **02 avril 2009** Résultats de l'exercice 2008 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
- **30 avril 2009** Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
Document de référence
- **12 juin 2009** Assemblée Générale annuelle
- **27 juillet 2009** Publication au BALO des comptes annuels sociaux et consolidés approuvés et de la décision d'affectation des résultats
- **28 juillet 2009** Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
- **29 août 2009** Tableau d'activité et résultat semestriel consolidé : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
- **30 octobre 2009** Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
- **29 janvier 2010** Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Joseph FELFELI - Président Directeur Général
2-4 rue duflot
59100 Roubaix
Tél : 03 20 11 44 64
E-mail: j.felfeli@acteos .com

IV - SOCIETE DE COMMUNICATION FINANCIERE

ACTIFIN

20, avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Tel : 01.56.88.11.11 – Fax : 01.56.88.11.12

Contact : Stéphane RUIZ

Le contrat avec la société ACTIFIN a pris fin au 31 décembre 2008

V - CHIFFRES CLES CONSOLIDES

• Chiffre d'affaires

en K€	Consolidé 31.12.2008	Consolidé 31.12.2007	Consolidé 31.12.2006
Total	12 266	10 524	10 182

• Résultat net part du groupe

en K€	2008	2007	2006
Résultat net part du groupe	396	(454)	(116)

• Résultat opérationnel

en K€	2008	2007	2006
Résultat opérationnel	377	(530)	(348)

• Indicateurs de performance

en K€	2008	2007	2006
Marge brute / chiffre d'affaires	70%	67%	67%
Taux de la valeur ajoutée	49%	42%	41%
Excédent brut d'exploitation / chiffres d'affaires	5%	-5%	-2%
Résultat opérationnel / chiffre d'affaires	3%	-5%	-3%

• Effectif moyen

En Nombre	2008	2007	2006
Effectif moyen	98	88	85

VI - LES FACTEURS DE RISQUE

Cf Chapitre VIII paragraphe L du rapport de gestion.

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au rapport de gestion page 34

VII - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE GROUPE ACTEOS

A) Renseignements de caractère général concernant la société ACTEOS

- DÉNOMINATION (raison sociale et nom commercial) : ACTEOS
- REGISTRE DU COMMERCE : B 339 703 829 à ROUBAIX – TOURCOING
- CODE ISIN : FR0000076861
- CODE APE : 6201Z

- DATE DE CRÉATION : 11 décembre 1986
- DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 25 janvier 2087 sauf prorogation ou dissolution anticipée
- SIEGE SOCIAL: 2-4 rue Dufloy - 59100 Roubaix – France – Tel : 03.20.11.44.64
- FORME JURIDIQUE: Société Anonyme à Conseil d'Administration Législation régissant les activités de la société : Française
- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE :
Cf chapitre VIII paragraphe P et chapitre IX paragraphe A et B.
- ASSEMBLEES GENERALES :
L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.
- OBJET SOCIAL (Article 2 des statuts) :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ✓ la prestation de services techniques en informatiques, et notamment :
 - l'intégration de solutions informatiques globales dédiées à la gestion de la chaîne logistique au niveau opérationnel, incluant la prestation de conseil, de formation, de maintenance et de service après-vente,
 - la conception et la mise au point de tout matériel et logiciel nécessaire à la mise en œuvre des solutions informatiques préconisées,
 - l'édition de logiciels et de progiciels,
 - la commercialisation de matériels, de logiciels et de progiciels.
- ✓ la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés brevets concernant ces activités.
- ✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
 - EXERCICE SOCIAL : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
 - REPARTITIONS STATUTAIRES DES BENEFICES (Art 38 et 39 des statuts)

Art. 38 – Résultats : Les bénéfices sont constitués par les produits nets de l'exercice sous déduction des frais et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins de leur montant pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi.

Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la « réserve légale » atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

Art. 39 – Affectation : S'il résulte des comptes de l'exercice tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable suffisant, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Elle fixe les modalités de la distribution, tant sur le plan des affectations que sur celui des mises en paiement qui ne peuvent être effectuées qu'en numéraire.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés si les conditions prévues par la loi sont au préalable remplies.

Sauf ce qui est dit ci-dessus, les fonds de réserves sont destinés à faire face aux besoins de trésorerie de la société. Ils sont investis comme le conseil d'administration le juge le plus utile pour la société.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

- ASSEMBLEES GENERALES :

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Mode de convocation (art. 27 des statuts)

Les convocations sont faites soit par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; les convocations sont également adressées par lettre ordinaire adressée au titulaire d'actions nominatives et par lettre recommandée si les actionnaires qui en ont fait la demande ont adressé à la société les frais de recommandation.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions et la date de l'assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à toute assemblée générale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard lors de la convocation des actionnaires eux-mêmes.

Conditions d'admission (art. 29 des statuts)

1) Tout actionnaire, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-proprétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, et à la condition que le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, les titres soient enregistrés comptablement soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans

indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre un tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

3) Sous réserve des dispositions de l'article 13 des statuts relatives à la reconnaissance d'un droit de vote double, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure visée à l'article 24.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire réglementé. Les formulaires ne donnant aucun sens au vote ou exprimant une abstention sont considérés comme votes négatifs.

Quorum et majorité de l'assemblée générale ordinaire (art. 32 et 34 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale, réunie sur deuxième convocation, délibère valablement quel que soit le nombre d'actions représentées. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Sous réserve des exceptions prévues par la loi pour certaines augmentations de capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, elle ne délibère valablement que si les actionnaires possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

Droits de vote double (article 13 des statuts)

Un droit de vote double bénéficie à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins (cf aussi chapitre XXIV point 10).

- **FRANCHISSEMENT DE SEUILS LÉGAUX ET STATUTAIRES :**

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière.

Les seuils légaux sont seuls applicables

B) Historique

De DATATRONIC à ACTEOS...

1986 : Joseph Felfeli, docteur ingénieur et physicien, pionnier dans la conception et la méthodologie qui ont fait naître le concept CIM « Computer Integrated Manufacturing » au début des années 1980, crée Datatronic, le prédécesseur d'Acteos

Une entreprise, un Objectif : Transposer aux processus de production de la Supply Chain les mêmes Concepts du CIM afin d'augmenter le taux de service client et la disponibilité des produits tout en réduisant les stocks et le capital immobilisé à travers des flux synchronisés et optimisés d'information et de produits

1990 : Première publication du concept de la logistique intégrée "*Le Concept de la logistique intégrée signée DATATRONIC*" ou les fondations de ce qui est devenu le « *Supply Chain Management* »

1991 : Le premier module d'un ensemble modulaire et intégré de solutions de supply chain inaugure une nouvelle ère de gestion et de pilotage d'entrepôt basée sur la modélisation des opérations de l'entrepôt en processus de production industrielle qui concourent à assurer la disponibilité totale des produits, des installations et des postes de travail. Objectifs : Réduction du capital immobilisé à travers un temps d'accès rapide aux produits et une augmentation sensible de la productivité et de la qualité.

1999 : DATATRONIC intègre à son offre le calcul prévisionnel des ventes et la planification des approvisionnements

2000 :

- Prise de participation de Siemens Business Services (S.B.S.) (8.7%)
- DATATRONIC s'introduit au Nouveau Marché, devenant la première société française informatique de la Supply Chain Planning & Execution cotée en bourse de Paris
- Acquisition de SYSPAC une entreprise leader dans le TMS : Transportation Management Systems (TMS) fondé en 1980

2001 :

- Acquisition de la société COHSE GmbH (All.) COHSE un expert Allemand dans la traçabilité et la mobilité et un pionnier dans le Field Service Management
- Changement de dénomination sociale : DATATRONIC devient ACTEOS

2002 :

- Introduction d'un système de planification dynamique des ressources dynamiques permettant d'intégrer les aléas de la chaîne logistique et de fluidifier le trafic entrant et sortant des produits dans une plateforme logistique. Ce système a été récompensé par le "*Prix de l'innovation logistique 2002*" au "*Salon International du Transport et de la Logistique*" à Paris
- Achèvement de Logisuite à travers l'intégration de l'ensemble des modules pour offrir une solution intégrée de Supply Chain Planning & Execution

2003 :

- Création d'Acteos Liban afin d'augmenter les capacités de développement d'ACTEOS tout en gardant et développant ses capacités de recherche en Europe

2004 :

- Lancement des technologies vocales intégrées au Système de Gestion et de Pilotage d'entrepôt d'Acteos

2005 :

- Introduction d'une version Web des solutions ACTEOS

2006 :

- Unification des dénominations sociales dans le groupe : COHSE GmbH &Co KG prend le nom d'ACTEOS GmbH &Co KG
- Lancement de 2 programmes majeurs de recherche et développement: LOGIPREV (Warehouse resources planning solution labellisée EUREKA) et COLIVAD (e-business delivery optimization solution labellisée par le pôle de compétitivité Industrie du Commerce)

2007 :

- Nouvelle version de Logonsite incluant l'ordonnancement
- Lancement de mCheckList; système d'organisation du workflow sur terminaux mobiles

2008 :

- Plan de sauvegarde de l'emploi afin d'assurer les conditions de retour de la profitabilité associé à un plan opérationnel d'économie et de redressement
- Démission du DGD et administrateur, Monsieur Hubert de CANDE
- Embauche d'un nouveau Directeur commercial

C) Politique d'investissement

1. Principaux investissements réalisés durant l'exercice 2008

Les investissements matériels nécessaires à l'activité du groupe sont limités : salles informatiques, matériel informatique et mobiliers et aménagements de bureaux.

Les investissements en recherche développement sont beaucoup plus significatifs (718K€) et ont été immobilisés en intégralité sur 2008 (chapitre XVI – note 2 – immobilisations en valeur brute).

Des commentaires sur les orientations en la matière figurent dans le rapport de gestion à la rubrique N les dépenses de recherche développement" page 41.

• Investissements incorporels et corporels en K€

en K€	2008	2007	2006
Logiciels et Brevets	16	22	28
Autres immobilisations incorporelles	718	0	6
TOTAL immobilisations incorporelles	734	22	34
Constructions		0	0
Installations techniques	10	11	13
Autres immobilisations corporelles	104	176	74
Matériel financé par CB	33	0	3
Avances et acomptes		0	0
TOTAL immobilisations corporelles	148	187	90
TOTAL	882	209	124

Le renforcement de la sécurité informatique ainsi que le renforcement des accès VPN ont nécessité une hausse des investissements courants.

Ces investissements font pour une partie l'objet de contrats de location évolutive et de contrats en crédit-bail.

• Investissements financiers de la société mère

en K€	2008	2007	2006
Titres de participations	0	0	(1 330)
Autres participations	0	0	(1 556)
Prêts et autres immobilisations financières	329	909	0
TOTAL	329	909	(2 886)

Les investissements en prêts et autres immobilisations financières sont relatifs aux avances et remboursements aux filiales ACTEOS GmbH & Co KG, ACTEOS Beteiligungs GmbH et ACTEOS Liban.

2. Principaux investissements en cours

Les investissements en cours sont limités à des renouvellements informatiques courants (en dehors de la recherche et développement) et ne représentant pas de montant significatif.

3. Politique future d'investissement

ACTEOS ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la société ont pris des engagements fermes.

D) Activité

1. Présentation de la société et du groupe (synthèse)

Le groupe ACTEOS est devenu en quelques années un acteur européen majeur de la Supply Chain et des Mobile Solutions.

Avec 92 collaborateurs, il est directement présent sur deux marchés, la France et l'Allemagne, et réalise aussi des ventes dans le monde entier (USA, Japon, UK, etc...).

Les solutions qu'il met au point et commercialise ont pour objectifs:

- d'assurer une fluidité maximale de la logistique en pilotant les flux et les ressources de celle-ci de manière à livrer le bon produit au bon endroit au meilleur coût, en bref de réduire le coût de la disponibilité du produit auprès du client
- de piloter plus particulièrement les ressources mobiles indissociablement liées à une chaîne logistique performante

Par solution ACTEOS entend un ensemble cohérent de moyens d'acquisition, de transmission et de traitement de données permettant au Client de disposer d'outils de pilotage et de gestion opérationnels. Il a su développer et réunir les compétences multiples nécessaires:

- outils d'identification automatiques (radio, vocal, RFID...)
- technologies de transmission sans fil (WAN, LAN...)
- algorithmes d'optimisation en temps réel

Ces solutions sont mises à la disposition du client au travers des 3 branches d'activité du groupe:

- ACTEOS Solutions, interface unique entre le Client final et ACTEOS
- ACTEOS Software, éditeur des logiciels sur lesquels s'appuie l'offre ACTEOS
- ATEC (Acteos Technology Center) qui rassemble les compétences d'ACTEOS dans l'acquisition et la transmission des données (Wi-Fi, WLAN, GPRS, vocal, RFID...), détermine et intègre les solutions techniques adaptées dans l'univers opérationnel du Client

Principales sociétés du groupe :

ACTEOS SA basée à Roubaix, a un double rôle:

- Maison mère du groupe : tous les services centraux lui sont rattachés
- Entité opérationnelle du groupe en France : son activité principale est centrée sur la Supply Chain Execution (Logisuite)

ACTEOS GmbH & Co KG basée à Munich :

- Entité opérationnelle du groupe en Allemagne : son activité principale est centrée sur les solutions de mobilité

ACTEOS Liban basée à Beyrouth :

- Elle assure la majeure partie des développements de R&D informatiques pour les entités française et allemande

2. Présentation du concept

Synchronisation et mobilité : l'agilité dans la logistique selon ACTEOS

Avec la disparition des marchés protégés, l'émergence du e-business ainsi que le développement de nouveaux médias (Internet, téléphonie mobile, télévision interactive) des mutations profondes se sont produites au sein de l'économie et sont à l'origine de changements majeurs dans l'organisation, les moyens et les systèmes du Supply Chain Management tant au niveau des services en ligne entre Producteurs/Distributeurs (B-to-B) qu'entre les Producteurs/Distributeurs et les Consommateurs (B-to-C).

Compte tenu de la globalisation et de la volatilité des marchés, des exigences des clients, ainsi que de l'émergence des nouveaux médias, la performance du Supply Chain devient un critère prépondérant du dynamisme et de la réactivité d'une entreprise.

Une stratégie réussie doit dès lors s'accompagner d'une adaptation des processus et d'une synchronisation totale des flux dans la chaîne logistique.

C'est dans ce contexte qu'ACTEOS a développé dès le début des années 1990 le concept de la logistique intégrée, appelée par la suite Supply Chain Management (S.C.M.). Ce concept repose sur :

- L'intégration verticale de toutes les fonctions de l'entreprise en vue d'optimiser les processus dans leur ensemble,
- L'intégration de l'Offre et de la Demande grâce au calcul prévisionnel des entrées et des sorties (prévisions des besoins et des ventes) tout au long de la chaîne logistique,
- La synchronisation des flux de produits et d'information entre les maillons de la chaîne logistique,
- La création de synergies entre les différents maillons de la chaîne logistique (ou collaboration) : fournisseurs de matières premières, fabricants, prestataires logistiques et distributeurs

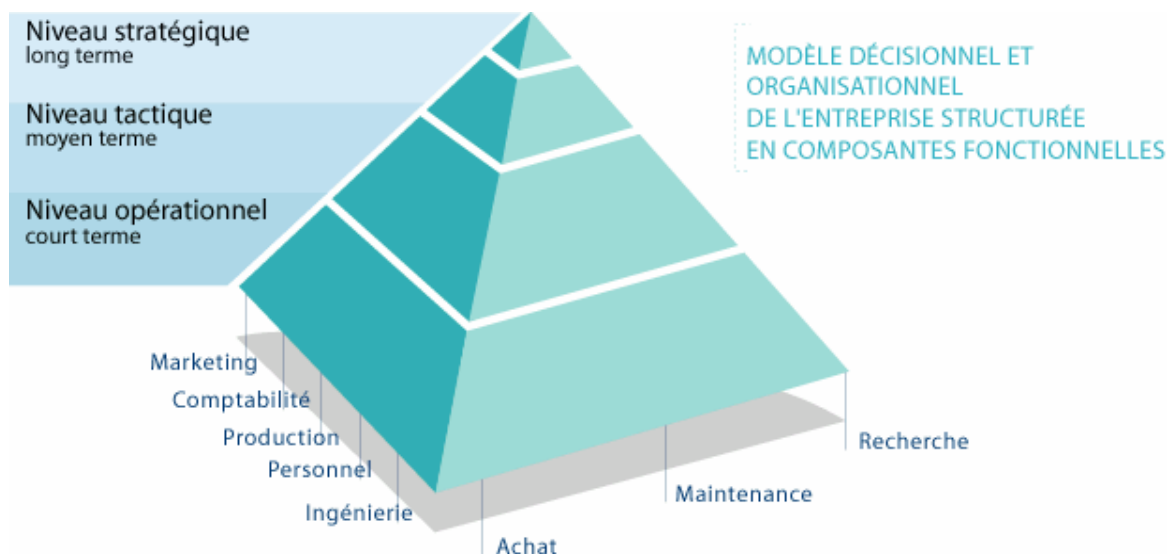
Avec ce concept, les relations bilatérales entre les différents maillons de la chaîne logistique disparaissent au profit d'une intégration totale de ces derniers, augmentant la réactivité des entreprises et réduisant, par conséquent, les coûts.

L'objectif final du Supply Chain Management, grâce à la mise en œuvre de l'ensemble des outils, des moyens et des processus (concepts, systèmes d'information et organisations) qui, y concourent, est d'atteindre le plus haut taux de satisfaction client, c'est-à-dire la mise à disposition :

- Du produit demandé
- Au moment exact prévu
- A l'endroit indiqué
- A la quantité requise
- Au meilleur rapport qualité/prix

Ceci implique tous les processus de la chaîne logistique : Approvisionnement, Stockage, Transports, Planification, traçabilité, mais également les processus en amont et en aval de la chaîne logistique : Conception des produits et Service après-vente.

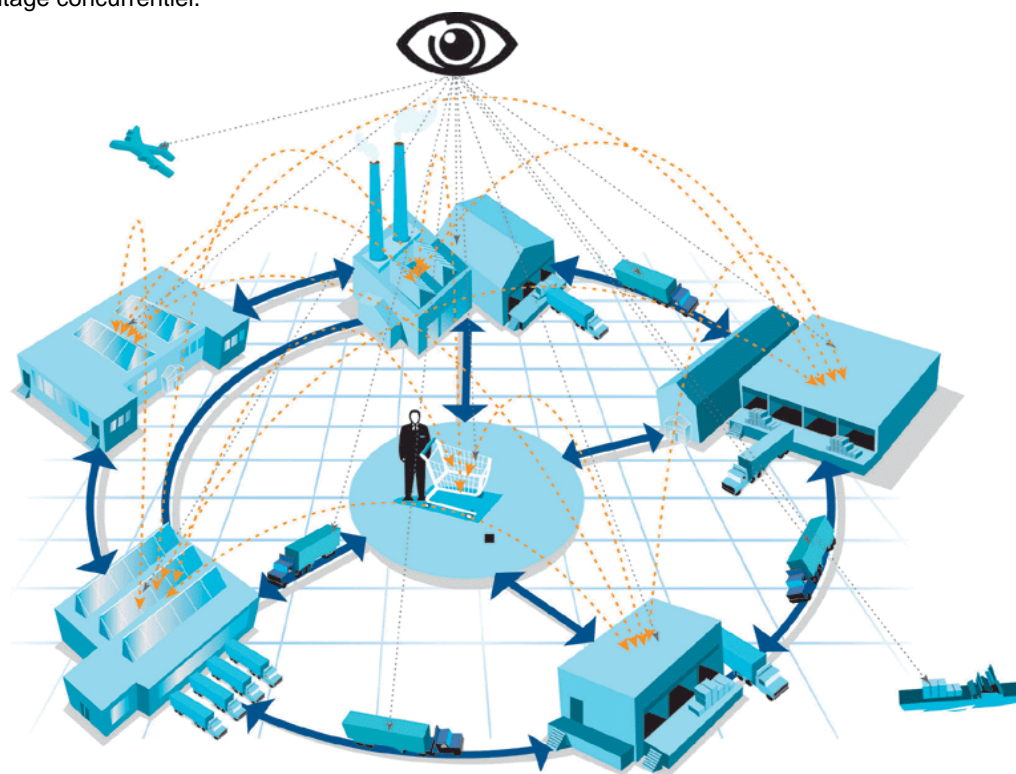
La mise en œuvre du Supply Chain Management implique l'intervention des trois niveaux décisionnels et organisationnels d'une entreprise : stratégique, tactique et opérationnel :



L'intervention d'ACTEOS sur le marché des outils informatiques de mise en œuvre du Supply Chain Management est centrée sur le Supply Chain Planning et Execution, et concerne les niveaux tactique et opérationnel des entreprises.

Le groupe ACTEOS s'est fixé un objectif : produire l'information en temps réel afin de synchroniser totalement les flux tout au long de la chaîne logistique dans des environnements caractérisés par la mobilité de ses acteurs.

Les solutions d'ACTEOS permettent d'évoluer d'un mode opératoire fondé sur la gestion des ruptures et sur les flux poussés, vers un mode opératoire fondé sur les flux tirés et la réactivité en temps réel, en créant ainsi un avantage concurrentiel.



3. Le métier

ACTEOS se définit comme :

- Un architecte de la Supply Chain (chaîne logistique) au niveau opérationnel,
- Un éditeur de logiciels dédiés à la synchronisation, à la régulation, à l'optimisation et au pilotage des flux tout au long de la chaîne logistique,
- Un intégrateur de systèmes et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de solutions intégrées dans des environnements mobiles.

Les compétences d'ACTEOS couvrent les domaines suivants :

- La synchronisation, l'optimisation et le pilotage des flux internes : entrepôts, usines,...
- La régulation des flux à travers des systèmes de planification dynamique de la production logistique à ressources finies,
- La régulation du stock à travers le calcul prévisionnel des entrées/sorties et/ou des besoins/ventes, et la planification optimisée des approvisionnements,
- La gestion et l'optimisation de la fonction transport,
- Le tracking et le tracing des véhicules et des produits,
- Le pilotage et le suivi de la logistique après-vente,
- l'intégration de l'ensemble des moyens de transmission de données sans fil : WiFi, GSM, GPRS, GPS, RFID, Vocal

ACTEOS, grâce à sa maîtrise de la totalité des technologies déployées pour mettre en œuvre un système opérationnel, tant au niveau software qu'hardware, garantit un taux élevé de disponibilité opérationnelle, offrant à ses clients un interlocuteur unique, tant au niveau du support que des évolutions de la solution du client.

4. L'offre

Progiciels et outils d'acquisition et de transmissions de données

➤ Progiciels

- LOGISUITE : un système intégré et modulaire de Supply Chain Execution qui garantit une maîtrise et une synchronisation parfaites de la chaîne logistique aux niveaux tactique et opérationnel, de l'ensemble des flux et des processus intervenant dans les maillons de l'approvisionnement, de l'entreposage et du transport. LOGISUITE se compose de 4 sous-systèmes :
- LOGIDRIVE, Warehouse Management System ou WMS, système d'Information natif temps réel dédié à l'optimisation du fonctionnement des entrepôts par la synchronisation des flux et l'optimisation de l'utilisation des ressources tant humaines que matérielles, depuis la réception des marchandises jusqu'à leur expédition. Outil complet, LOGIDRIVE excelle tout particulièrement dans le pilotage des flux tendus, les techniques d'éclatement et de préparation des commandes. Il assure le pilotage des automatismes associés tels que les chaînes de convoyages automatiques. Il pilote d'une manière cohérente l'ensemble des ressources de l'entrepôt quelque soient les techniques d'acquisition et de transmission de données retenues, y compris la reconnaissance vocale grâce à son module LOGIVOICE
- LOGIFLOW, outil d'aide à la décision dans la planification dynamique des ressources (espace, moyens et ressources humaines) et de l'activité en entrepôt. Récompensé par le prix de l'innovation technologique de l'année au SITL 2002. Il est le premier outil permettant, en temps réel de re-planifier l'affectation des ressources tant interne qu'externe, en fonction des événements aléatoires. Dans une chaîne logistique confrontée en permanence aux aléas, en raison de la multiplicité des acteurs intervenants, LOGIFLOW représente une percée technologique de la plus grande importance
- LOGIROUTES, Transportation Management System ou TMS, système modulaire et intégré de gestion et d'optimisation des flux et des coûts transport : cet outil orienté vers l'optimisation des coûts de transport des chargeurs est un des plus complets du marché

- LOGEYE est une plate-forme de communication qui optimise la communication, collecte et traite les informations en provenance des différents intervenants sur la chaîne logistique, afin de les consolider dans une base de données unique, et de les rendre accessibles en temps réel aux destinataires
- Add*One, Replenishment system, est un système de prévision des ventes et de planification optimisée des approvisionnements, développé par le partenaire d' ACTEOS, la société INFORM qui lui en a concédé la distribution en France et en Belgique.
- LOGONSITE, Field Service Management System, est un système de pilotage et de suivi de la logistique après-vente, grâce au pilotage en temps réel et à distance des agents mobiles en intervention. Développé par ACTEOS GmbH & Co KG, filiale allemande d'ACTEOS, il est basé sur les technologies maîtrisées par ACTEOS et s'adresse à un marché à forte croissance.
- LOGINSPECT, directement complémentaire de LOGONSITE met à la disposition des agents mobiles un ensemble totalement paramétrable de formulaires et de workflows nécessaire à l'homogénéité des processus utilisés et à une optimisation de la productivité

➤ **Outils d'acquisition et de transmission de données**

Cette partie, mise en œuvre au sein de son centre d'expertise technologique ATEC, comprend des produits standards du marché configurés et intégrés dans le système global livré par ACTEOS.

Précurseur dans le domaine de la transmission de données sans fil, ACTEOS sélectionne, valide techniquement, éventuellement adapte, configure, installe, met en service et maintient l'ensemble des outils d'acquisition et de transmission de données.

➤ **Prestations**

Les prestations d'ACTEOS comportent :

1) L'analyse fonctionnelle

Fondée sur les objectifs à atteindre, compte tenu de l'environnement de l'entreprise, elle consiste à valider l'adéquation entre les besoins identifiés chez le client et les fonctionnalités du progiciel.

2) La conception de l'architecture du nouveau système d'information

A partir de l'étude fonctionnelle, l'équipe d'ACTEOS conçoit l'architecture du système d'information qui permettra au client d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, compte tenu de son environnement.

3) La mise en place du système

Elle consiste à mettre en service chez le client son nouveau système d'information logistique intégré et temps réel (systèmes d'acquisition et de transmission des données, progiciels). Il s'agit essentiellement de l'installation et de la configuration des progiciels et des matériels et réseaux sans fil.

4) Le conseil et la mise en place de la nouvelle organisation logistique

Parallèlement à l'installation du système, l'équipe d'ACTEOS élabore, en collaboration étroite avec le client, le schéma de la nouvelle organisation logistique permettant l'exploitation optimale du nouveau système d'information.

5) La formation aux nouvelles méthodes de travail

L'encadrement est formé sur site à l'utilisation globale et complète du système livré ainsi qu'au paramétrage de celui-ci par l'équipe ACTEOS. Les opérateurs sont formés à leur tour par l'encadrement. ACTEOS fournit également un manuel de l'utilisateur qui sert de point d'appui en cas de difficultés.

6) L'assistance pendant la montée en charge du système global

La conduite de la nouvelle installation est menée par des collaborateurs ACTEOS conjointement avec les utilisateurs des clients pendant les deux ou quatre premières semaines d'exploitation. Cela permet d'adapter très rapidement et de manière opérationnelle le système d'information aux contraintes pratiques de l'entreprise.

7) La maintenance

ACTEOS assure la maintenance de l'ensemble de son parc installé avec une possibilité d'intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

• Répartition du Chiffre d'affaires Prestations : logiciels et services

	2008		2007		2006	
	en K€	en %	en K€	en %	en K€	en %
Services	3 535	60%	3 260	59%	2 575	56%
Maintenance	2 205	37%	2 094	38%	1 800	39%
Formation	36	1%	87	2%	89	2%
Autres	118	2%	115	2%	175	4%
Total prestations	5 894	100%	5 556	100%	4 639	100%

• Destinataires de nos produits

Toute entreprise confrontée à l'organisation de flux physiques importants et complexes ou ayant à piloter des ressources mobiles (techniciens de maintenance, opérateurs nomades) peut tirer bénéfice de la mise en œuvre de nos solutions.

Les utilisateurs directs sont les directeurs logistiques, les responsables d'Entrepôts, les responsables Transport, les responsables d'équipes de maintenance et leurs collaborateurs.

Ces destinataires peuvent être classés en quatre catégories:

- Industriels de tous secteurs,
- Distributeurs, pour qui l'optimisation de leur organisation logistique est un facteur essentiel de performance,
- Les prestataires de la logistique qui assument le stockage, la préparation des commandes, le transport pour le compte des deux catégories précédentes,
- Les industriels et prestataires de service, confrontés à des exigences d'optimisation de leurs équipes d'intervention technique réparties sur un territoire et d'amélioration du service rendu à leur clientèle sont les destinataires de notre offre "Mobile Solutions" déclinée autour de LOGONSITE.

• Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité

Secteurs activité	2008	2007	2006
Distribution	23%	32%	35%
Industriels	62%	55%	55%
Prestataires logistiques	11%	12%	10%
Autres	4%	1%	0%
TOTAL	100%	100%	100%

5. Evolution de l'offre

En 2008, ACTEOS a lancé 2 nouvelles versions de ses offres :

- La version 7.5 de son TMS Logiroutes
- La version PME de son WMS LogiDrive : la version "Ready"

En 2009, sera lancée une nouvelle version du WMS LogiDrive, la version 5.5

Ces nouvelles versions apportent à la fois de nouvelles fonctionnalités qui vont permettre d'anticiper les demandes du marché et des clients, ainsi que des améliorations ergonomiques qui permettent des gains de productivité.

En 2008 ACTEOS a aussi lancé une offre de service à la demande ou offre SaaS (Software As A Service), offre qui permet de minimiser les investissements des clients en louant les logiciels LogiDrive et LogiRoutes plutôt que de les acheter.

Cette offre rencontre un franc succès et est une alternative intéressante en 2009, dans un contexte de diminution des investissements.

Il est à noter que 77% des éditeurs de logiciels annonce le lancement en 2009 d'offre de type SaaS (cf truffle 100 édition 2009 (www.truffle100.fr), et qu'ACTEOS a devancé le marché en lançant ses offres en 2008.

Dans les offres de mobilité ACTEOS Allemagne a signé un accord exclusif de distribution pour le logiciel de télémaintenance et de télédistribution de la société SOTI, logiciel intégré dans une offre appelée MobiControl et qui a permis en 2008 de gagner plusieurs nouveaux clients.

6. Notre clientèle

La clientèle du Groupe ACTEOS est composée principalement de Grands Comptes mais comporte également des entreprises moyennes.

Le Groupe ACTEOS est présent essentiellement dans :

- La Grande Distribution et la Distribution à hauteur de 23 % du Chiffre d'Affaires réalisé en 2008,
- L'industrie à hauteur de 62 % des ventes 2008,
- Les prestataires de la logistique à hauteur de 11 % du Chiffre d'Affaires 2008

Les données suivantes concernent Acteos France.

Le délai de règlement clients sur l'exercice 2008 est de 53 jours.

Le taux de récurrence des contrats de maintenance sur l'exercice 2008 est de 95 %.

Quelques exemples de références Client:

<p>> Agroalimentaire Food and Drink Manufacturing</p> <p>Groupe Agapes (Flunch, Pizza Paï) Bonduelle Candia Cohesis Continentale Nutrition Coopérative Dauphinoise Diana Ingredients Doux Groupe Euralis Gastronome Groupe Holder (Paul, Ladurée) LDC Léa Nature Loeul et Pirirot LU - Groupe Kraft Foods Martell - Groupe Pernod-Ricard Schenk Yoplait</p>	<p>> Services logistiques Logistic services</p> <p>Baco Logistic Conhexa CEPL DHL Solutions Electrolux Logistics Embalog Exel Logistics Hellmann Logismo Loxess Orly Gel Sogep - Groupe Redcats Samada - Groupe Monoprix Sofibo</p>
<p>> Parfumerie & Cosmétiques Parfums & Cosmetics</p> <p>Clarins Guinot & Mary Cohr Givenchy - LVMH Group Sothys Yves Rocher</p>	<p>> Distribution & PGC Retail & Consumer goods</p> <p>Bic Camaïeu Conrad Descamps - Groupe Zucchi Disposelec E.Leclerc Fnac Eveil & Jeux - Groupe Fnac Fagor Brandt - Groupe Fagor Leader Price Ligne Roset Monoprix Norauto Groupe Schiever Trafic</p>
<p>> Bricolage, Construction & BTP DIY, Construction & Public works</p> <p>Atlantic Bosch und Siemens Haushaltsgeräte Bricodeal Diager HTI - Rhein Ruhr Collin Isover - Groupe Saint-Gobain Leroy Merlin Placoplatre - Groupe Saint-Gobain Saint-Gobain Sekurit Schneider Electric Meubles Demeyere</p>	<p>> Chimie & Pharmacie Chemicals, Pharmaceuticals & Health care</p> <p>3M AstraZeneca BASF Bergerac NC – SNPE Group Bristol-Myers Squibb's GPN – Total Group Laboratoires Boiron Laboratoires Anios Northwest Dental Recipharm Siemens Medical Wacker Chemie</p>
<p>> Papier & Emballage Paper & Packaging</p> <p>Canson - Groupe Hamelin Georgia Pacific Lamirande - Groupe Saica</p>	<p>> Automobile & Equipement Automotive & Equipment</p> <p>Renault Kuhn Sauer - Danfoss Tecumseh Webasto</p>
<p>> Autres industries Other industries</p> <p>Nortel Networks Otis Wincor Nixdorf</p>	

E) Principaux choix technologiques

- **Une ouverture forte aux nouvelles Technologies**

Très tôt nous nous sommes tournés vers le potentiel des nouvelles technologies pour en faire bénéficier nos solutions et apporter ainsi une valeur ajoutée forte aux projets de nos clients :

Applications full web (clients léger) / Web services / Architecture Orientée Services / Développements Mobiles / intégration RFID / Modularité / Web2 – AJAX...

Les équipes de R&D Acteos effectuent un travail de labo interne et de veille pour évaluer le potentiel métier de chaque innovation technologique majeure.

- **Une large gamme de systèmes d'exploitation supportés**

Les solutions ACTEOS sont portées principalement sur Windows Server (2003, 2008), sur LINUX (Red Hat / Suse) mais aussi validées avec nos partenaires constructeurs sur certaines versions d'UNIX propriétaires (IBM-AIX / HP-UX.)

- **Un haut niveau d'Interopérabilité**

ACTEOS privilégie dans ses développements l'usage de normes et de standards : Web services / EDI / échanges XML... et se dirige progressivement vers les architectures totalement orientées service (SOA).

Ce choix permet de garantir aux clients la plus grande ouverture et la plus forte intégration à leurs systèmes d'information : Imports / exports / interfaces / connexions temps réel / Services Web : ACTEOS a mis en œuvre des partenariats et de nombreux projets d'interconnexion de ses applicatifs avec les grands produits du marché (SAP / ORACLE / SAGE / GENERIX...)

- **Haute disponibilité et performance**

Associé aux principaux éditeurs Hardware et O.S., ACTEOS conseille et accompagne ses clients dans le déploiement d'architectures robustes (clusters / fermes de serveurs / load balancing / virtualisation / externalisation ASP/ fourniture de ses applications en mode SAAS). Des bancs d'essais sont utilisés en interne pour éprouver les solutions proposées et préparer les déploiements clients.

- **Base de données**

Nos applications supportent Oracle 8i, 9i, et 10g (adaptation en cours vers d'autres moteurs : DB2 / SQL Server / Bases Open Source)

- **Langages de développement**

PL/SQL, JAVA (Acteos Server Framework), .Net (Acteos Mobile Framework), AJAX CSS2 XHTML

- **Outils de développement**

Oracle Developer / Visual Studio / Eclipse / Objectteering (modeleur UML) / SVN (gestion des sources) / Adobe Creative Suite

F) Marchés

ACTEOS évolue sur le marché des logiciels d'application d'entreprises.

A l'intérieur de ce marché global, les 2 marchés auxquels ACTEOS s'adressent sont :

- le Supply Chain Management et plus particulièrement la partie de celui-ci appelée Supply Chain Execution
- les solutions de mobilité avec notamment la partie Field Service Management.

A l'intérieur du marché des SCM, une classification traditionnelle est effectuée entre le monde de la planification (Supply Chain Planning & Scheduling) et celui de l'opérationnel (Supply Chain Execution). Les frontières de ces deux segments sont remises en cause par la demande des logisticiens : en effet, cette distinction, correspondant à des décideurs de niveau différent (SCP&S : direction générale, SCE : responsables logistiques) a abouti à des choix souvent incohérents et mal intégrés, générateurs de ruptures. LOGIFLOW, le progiciel de planification dynamique des ressources de l'entrepôt d'ACTEOS est une des premières réponses à ce besoin de mettre en cohérence les deux niveaux et s'inscrit dans la démarche de précurseur poursuivie depuis son origine par le groupe.

Plus précisément nos produits sont positionnés sur le marché de la logistique opérationnelle et de la planification (Supply Chain Planning and Execution).

Le marché principal actuel adressé est cependant celui du Supply Chain Execution évalué par l'ARC à 4,6 Milliards de dollars pour 2006. Ce segment est le plus dynamique du SCM avec un rythme de croissance estimé par l'ARC à 10% l'an pour la période 2006-2011. Acteos adresse plus particulièrement deux segments principaux de taille comparable : le transport (TMS : Transport Management Systems) et l'entrepôt (WMS : Warehouse Management Systems). Ces deux segments de taille similaire représentaient au niveau mondial en 2006, selon ARC Group 2,1 Milliards de dollars. Cette segmentation est amenée elle aussi à perdre progressivement de sa signification, sous la pression des opérateurs qui réclament des solutions cohérentes, voir intégrées. Le TMS apparaît comme le segment le plus dynamique avec un taux d'équipement encore relativement faible, l'ARC estimant que son taux de croissance devrait s'établir à 7,3% contre 4,8 % pour le WMS.

- Le Field Service Management

Sur le marché du Field Service Management auquel s'adresse LOGONSITE, nous ne disposons pas de statistiques fiables, ce segment se trouvant assimilé dans les études disponibles avec le marché plus large des "Mobiles Ressources Management dont le Chiffre d'Affaires serait de l'ordre de 1,2 milliard de dollars (source ARC) au niveau mondial.

Orientations du marché pour 2009:

En ce qui concerne la France selon le SYNTEC informatique, le marché des logiciels et services devrait enregistrer en 2009 une année de faible croissance et conserver son niveau de 2008. Ce sont les services aux collectivités et l'énergie (utilities), le service public et les transports qui ont pris le relais de l'industrie et du secteur financier en tant que marchés les plus porteurs.

La crise qui va toucher une grande partie des donneurs d'ordre va aussi se répercuter sur les prestations commandées par les services informatiques et les analystes restent prudents sur l'évolution du marché en 2009.

Néanmoins pour les 67% des éditeurs de logiciels français la crise est une opportunité (source truffle100) car le choix d'un progiciel permet à un client de réduire ses coûts et de gagner en productivité.

A ce titre ACTEOS pense gagner une dizaine de nouveaux clients en 2009 et enregistrer une croissance dans son chiffre d'affaire en Logiciels et Services.

En ce qui concerne l'Allemagne, qui commercialise principalement des offres de mobilité, l'année 2008 a été marquée par un contrat très important avec Siemens Healthcare, pour 800 nouvelles licences de la solution Logonsite, ainsi que le déploiement de ces licences sur 800 terminaux.

En 2009 ACTEOS Allemagne va continuer à augmenter ses parts de marchés et acquérir de nouveaux clients et focalise ses efforts sur la promotion d'une offre de télémaintenance et de télédistribution de logiciels sur les terminaux portables, l'offre MobiControl, qui rencontre un très bon accueil dans les grandes administrations et les grands groupes de distribution.

G) La concurrence et parts de marché

Si le marché américain s'est fortement regroupé ces 2 dernières années, le marché européen reste lui très fragmenté et la concurrence est multiforme mais intense :

- **Acteurs globaux principalement orientés vers la logistique :**

Sur le marché du SCE : Manhattan Associates (USA), REDPRAIRIE (USA), SSA (USA), ALDATA (DK)

- **Acteurs spécialisés par segment de marché :**

Sur le marché national ACTEOS fait partie des 5 éditeurs spécialisés leaders et spontanément reconnus, en particulier pour la gestion d'entrepôt, au même titre que des sociétés comme @-sis et Hardis. Peu d'acteurs ont une taille européenne. Certains ont récemment étendu leur offre à d'autres segments, rajoutant des fonctionnalités transport à leur offre gestion d'entrepôt par exemple, ou en s'alliant avec un éditeur non concurrent.

Le marché subit la concurrence directe des éditeurs de PGI (progiciels de gestion intégrés, ERP) qui ont tous une offre de fonctionnalités logistiques : SAP, ORACLE Applications, Microsoft Dynamics, Générlix... Ces éditeurs

sont de plus en plus agressifs sur ces marchés afin de continuer à développer leurs parts de marchés. Les principaux éditeurs continuent à élargir leurs offres et leurs compétences en multipliant les achats de sociétés et les accords de partenariat avec les cabinets de conseil.

Le marché européen est encore donc très fragmenté mais donne des signes de regroupement. Il reste en décalage par rapport aux attentes des opérateurs qui recherchent des solutions opérationnelles couvrant de manière cohérente l'ensemble de la chaîne logistique en leur apportant les outils d'aide à la décision et d'optimisation des coûts dont ils ont besoin. C'est l'ambition d'ACTEOS que de répondre à cette attente.

Les investissements réalisés par les grands éditeurs d'ERP dont plusieurs annoncent le renforcement de leurs modules SCM ou le rachat d'éditeurs spécialisés, ainsi que l'arrivée récente en Europe de concurrents américains tels que Manhattan renforcent la compétition tout en contribuant à faire passer l'approche globale de la Supply Chain sur laquelle repose l'offre produit d'ACTEOS.

Face à cette situation, ACTEOS pense être en mesure d'offrir une alternative européenne crédible, s'appuyant sur une connaissance métier de haut niveau, une avance technologique reconnue ainsi que sur des références de premier plan.

En ce qui concerne le segment de marché du Field Service Management (PSM) nos concurrents sont de petites structures innovantes telles que MDSI, mobileX ou E-switch.

- **Parts de marché**

Si l'on estime à 30 % du marché mondial le poids de l'Europe sur le marché SCE, soit environ 1 Md € environ en 2008, ACTEOS estime que sa part de marché doit s'établir autour de 1 %.

Si l'on retient l'estimation du cabinet Pierre Audouin Consultants pour la taille du marché français (100 M€) ACTEOS détiendrait environ 6% du marché. ACTEOS dispose d'une part de marché plus significative sur la clientèle française de la Grande Distribution et l'estime à environ 15 %.

Les données du Field Service Management étant encore moins fiables, il est difficile de donner une idée de part de marché. En faisant l'hypothèse d'un marché mondial de l'ordre de 1 Milliard d'Euros, ACTEOS détiendrait environ 0,6% de ce marché.

H) Forces et faiblesses

ACTEOS peut s'appuyer sur son avance technologique reconnue, son expérience métier de 20 ans et le savoir faire de ses équipes et la qualité de ses références clients.

Ses produits apportent une véritable aide à la décision en temps réel tout en apportant une profondeur fonctionnelle importante.

Elle est une des rares sociétés capable de présenter une offre cohérente couvrant toute la chaîne de la logistique, aussi bien en entrepôt qu'en transport ou gestion des approvisionnements (notion de « global player » du SCM).

ACTEOS est un des principaux acteurs sur le marché porteur des entrepôts à préparation de commandes mécanisée.

Sa capacité à réaliser et à maintenir des installations clés en main est également un atout important. ACTEOS est par ailleurs le seul acteur ayant une présence quasiment équilibrée entre la France et l'Allemagne.

Dans le domaine porteur des solutions de mobilité également, son expertise est reconnue et s'appuie des références de premier plan.

ACTEOS doit encore progresser en renouvelant son offre technologique, ce qui va permettre d'adresser de plus petits clients avec des solutions plus packagées et avec des budgets plus adaptés.

Elle doit également continuer sa croissance sur ses 2 marchés principaux afin d'atteindre la taille critique dans un marché en cours de structuration.

I) Saisonnalité

Il n'existe pas de saisonnalité marquée sur ce marché.

Une pointe d'activité s'observe cependant fréquemment au 2ème semestre en raison de la fin de période budgétaire d'investissement chez de nombreux clients.

J) Trésorerie et capitaux propres

Cf chapitre VIII et Chapitre XVI – Comptes Consolidés ainsi que note 7 des annexes aux comptes consolidés.

K) Recherche-développement

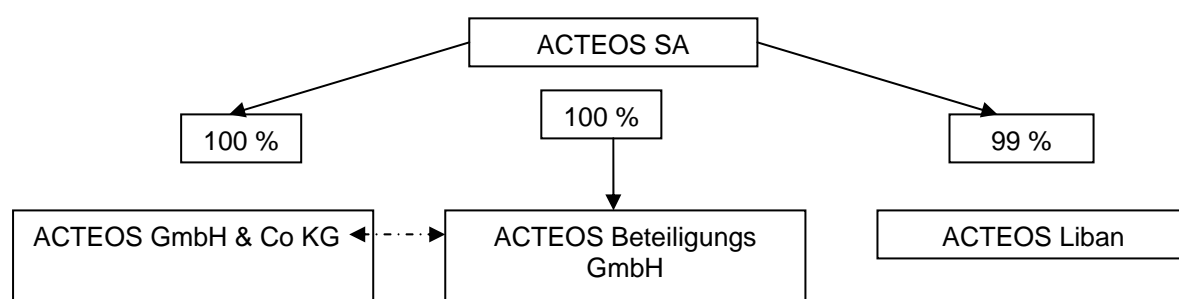
Cf chapitre VIII paragraphe N

L) Evénements exceptionnels ayant influencé les opérations et les activités de la société et les principaux marchés

Néant

M) Organigramme

Organigramme juridique



N) Présentation synthétique des filiales du groupe

1. Acteos GmbH & Co Kg

Depuis le 15 avril 2006, COHSE GmbH & Co KG, fondée en 1983 et acquise par le groupe en 2001, a changé de dénomination sociale et est devenue ACTEOS GmbH & Co KG.

Cette filiale à 100 % d'ACTEOS est basée à Gilching (banlieue de Munich).

Elle vend des solutions opérationnelles (hardware et software) et a démontré une forte expertise dans les "mobile solutions", solutions de mobilité appliquées tant à la logistique qu'au pilotage des équipes techniques sur un territoire (field service management).

Avec un effectif de 22 personnes, son savoir-faire développé dans le pilotage à distance des opérateurs mobiles l'amène à connaître un fort développement sur le monde des "Mobile Solutions" et plus particulièrement en offrant des solutions opérationnelles (LOGONSITE) aux opérateurs techniques tels que les techniciens SAV (Product Service Management) et des portails de communication pour le suivi logistique (LOGEYE).

Elle bénéficie en Allemagne d'une clientèle de premier plan (dont Deutsche Post et Siemens).

2. Acteos Beteiligungs GmbH

ACTEOS Beteiligungs GmbH n'a pas d'activité opérationnelle.

3. Acteos Liban

Constituée en février 2003, sous la forme d'une SARL au capital de 500 000 Livres Libanaises (soit 3 081 €), cette société est détenue à 99% par ACTEOS SA, afin d'y loger notre dispositif d'externalisation des développements progiciels.

Son équipe était composée fin 2008, de 26 personnes travaillant intégralement en sous-traitance pour les entités européennes du groupe.

Au 31 décembre 2008, la société présente un résultat de - 13K€.

4. Relations entre la mère et ses filiales

ACTEOS SA, par ailleurs entité opérationnelle du groupe en France, assure pour ses filiales une supervision administrative globale.

On trouvera dans le rapport de gestion un exposé détaillé sur les comptes de la maison mère et en note 16 des comptes consolidés une description de la répartition des actifs et des dettes du groupe par entité géographique.

Actifs économiques stratégiques : ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE) est détenteur d'un savoir-faire dans le domaine du tracing et du tracking et des sources de certains logiciels (LOGONSITE, LOGEYE....) qui font partie des actifs économiques stratégiques du groupe.

ACTEOS SA et ses filiales se sont facturées sur l'exercice 2008 des prestations réciproques détaillées (cf rapport spécial des Commissaires aux comptes)

Monsieur Joseph Felfeli, PDG d'ACTEOS exerce également des fonctions de co-gérant dans chacune des filiales du groupe.

O) Propriétés immobilières, usines et équipements

Néant

P) Contrats importants autres que conclus dans le cadre normal des affaires

Néant

Q) Procédures judiciaires ou arbitrages en cours

1. Concernant les clients ou fournisseurs

Néant

2. Autres procédures

Voir paragraphe L rubrique 19 du rapport de gestion relatif aux facteurs de risques juridiques et note 9 des annexes aux comptes consolidés.

R) Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

VIII - RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES

A) Synthèse des évolutions du groupe en 2008

Le chiffre d'affaires a progressé de 16,5% en 2008 par rapport à 2007, avec une progression accrue sur le 2nd second semestre 2007 (+ 20%).

Cette progression résulte d'une réorganisation de l'ensemble des équipes : Projets, Production, R&D, Commerciales et Marketing, en France et en Allemagne.

L'exercice a été impacté par un plan social en France ayant concerné 9 personnes, ainsi qu'un réaménagement de l'équipe de direction.

De nouveaux contrats ont été signés avec des enseignes de niveau international en Allemagne, aux Etats-Unis et en France.

Le maintien du développement du chiffre d'affaires hors zone Euro confirme les ambitions internationales du groupe.

La version intermédiaire de la nouvelle suite de solutions SCM (Supply Chain Management) en préparation a enregistré ses premiers succès commerciaux au second semestre 2008.

Le Groupe a maintenu son indépendance financière, en ne recourant à aucun emprunt bancaire pour financer son activité, tout en maintenant son effort de Recherche et Développement qui représente 7,5% du chiffre d'affaires.

B) Environnement de marché

La globalisation, les mutations technologiques des 10 dernières années ainsi que la mutation socio-économique dans les pays industrialisés ont diminué sensiblement les marges de manœuvre des entreprises et ont accentué la concurrence.

La maîtrise des coûts de production et les prix d'achat ne permettent plus aux entreprises de dégager les marges nécessaires pour élaborer leurs stratégies de développement.

Compte tenu du poids des investissements et des immobilisations pour maîtriser les flux, nous pensons que seules les entreprises qui ont réussies leurs mutations organisationnelles basées sur une nouvelle génération de système d'information seront capables de rester dans la compétition.

Dans ce climat, les clients sont de plus en plus exigeants et de moins en moins fidèles à une marque ou à une enseigne.

Fidéliser un client dans ce contexte veut dire essentiellement deux choses :

- Garantir la disponibilité des produits,
- Réduire les prix.

Et ceci dans une offre de services avant et après vente irréprochable.

La maîtrise des investissements et des immobilisations à travers la synchronisation des flux et des processus, l'optimisation globale, la régulation des stocks et des flux ainsi le micro et macro pilotage des processus et de flux sont les fondements indispensables pour une stratégie d'organisations basées uniquement sur les flux tirés par le consommateur.

Les concepts et solutions conçus et réalisés par Acteos ont pour objectif premier *la réduction du coût de la disponibilité des produits*. Ceci consiste à rechercher en permanence l'équilibre optimal entre la garantie de la disponibilité des produits et le prix à payer pour cette disponibilité.

Nos modules d'aide à la décision permettent à nos clients d'adapter dynamiquement leurs stratégies :

- de garantie de marges,
- de conquête de part de marché et

- de fidélisation des clients.

Le suivi de l'impact du comportement du client à travers l'évolution de la demande permet d'adapter la stratégie de prix en fonction de l'objectif défini.

L'approche systémique SOCS d'Acteos : Synchronize, Optimize, Control, Steer appliquée aux cinq problématiques ...

- Prévision, approvisionnement,
- Entreposage,
- Transport,
- Planification des ressources,
- Traçabilité,

... permet une maîtrise complète de l'ensemble des coûts de la disponibilité.

Par ailleurs elle met en évidence l'incapacité de solutions orientées problématiques, isolées du contexte global, à apporter la moindre contribution à la réduction des investissements et des immobilisations.

Enfin elle permet d'identifier les paramètres clés pour améliorer le comportement global de la Supply Chain.

En réduisant le coût de disponibilité des produits, ACTEOS permet aux entreprises manufacturières et de distribution d'optimiser toutes les opérations de leur Supply Chain, et par conséquent, d'augmenter le taux de satisfaction de leurs clients tout en augmentant leurs marges.

Le potentiel libéré à travers la diminution sensible des immobilisations augmente leur marge de manœuvre dans la définition de leurs modèles économiques et surtout dans leur pénétration du marché.

Le marché du Supply Chain Management (la maîtrise de l'approvisionnement et de la distribution) reste l'un des plus dynamiques de l'activité économique. En effet deux facteurs essentiels déterminent cette dynamique :

- Les mutations socio-économiques liées aux habitudes et aux comportements des consommateurs,
- Les mutations technologiques qui interagissent avec les mutations socio-économiques et déterminent les méthodes de fabrication, d'achat, de vente et de distribution.

Nous considérons que les systèmes d'information dédiés à la Supply Chain, sont la pierre angulaire de toutes mutations organisationnelle pour rester en phase avec le consommateur.

Le ralentissement économique général déjà sous-jacent en 2008 a eu un impact au premier semestre, pendant lequel la hausse du chiffre d'affaires n'a été que de 12%.

La version intermédiaire de la nouvelle offre a contribué nettement à accroître les ventes au second semestre 2008 de 20%, alors que le ralentissement économique se confirmait.

Pour autant, un certain nombre de décisions d'investissements sont différées, annulées, ou ralenties en raison de la contraction des budgets qui résulte du climat économique général constaté en 2008 et qui devrait perdurer sur l'année 2009.

Néanmoins, ACTEOS dispose des atouts nécessaires à la poursuite de sa croissance : expertise focalisée Supply Chain, proximité, réactivité.

C) Evolution de l'offre

L'offre d'Acteos s'articule autour de la nécessité d'aider les clients à supprimer les ruptures tout en diminuant les immobilisations dans les stocks, afin d'augmenter le taux de satisfaction de leurs propres clients et de dégager des marges de manœuvre pour gérer la croissance de leurs affaires.

La conception et la réalisation d'un système d'information intégré et modulaire en vue de la maîtrise des coûts de la disponibilité des produits est au centre des préoccupations d'Acteos depuis l'élaboration du « Concept de la logistique intégré » au début des années 90.

Cette approche holistique (ou systémique) des problèmes des ruptures et des surstocks ne peut aboutir qu'en adressant les cinq grandes problématique de la Supply Chain, à savoir :

1. Les Prévisions et l'Approvisionnement multi-échelons intégré.
2. L'Entreposage.
3. Le Transport.
4. La Planification prévisionnelle et dynamique des ressources actives (RH) et passives (Espaces d'entreposage, camions, matériels).
5. Le Suivi et la Traçabilité des produits depuis l'origine jusqu'à la destination et des ressources tout au long de la chaîne.

Le Suivi et la Traçabilité des produits depuis l'origine jusqu'à la destination et des ressources tout au long de la chaîne.

L'approche des clients et du marché tend généralement à résoudre un problème isolé d'inefficacité identifié dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution alors qu'il faut une approche globale pour agir efficacement sur le coût de la disponibilité des produits.

Les investissements orientés problématiques isolées permettent en effet d'augmenter la qualité et la productivité sur un segment identifié de la chaîne mais restent inopérants sur les investissements et les immobilisations.

Acteos adresse le marché à travers un ensemble de solutions intégrées ...

- De progiciels,
- De prestations,
- D'intégration des technologies avancées d'acquisitions et de transmissions des données et des informations ...

... Afin de synchroniser et d'optimiser les flux et les processus de réguler les stocks et les flux et enfin de piloter aussi bien les tâches élémentaires que la chaîne globale.

Notre offre couvre tout le cycle de vie des produits et adresse par conséquent aussi bien la logistique avant vente que la logistique après vente à travers le même concept et la même démarche.

Cette offre s'adresse à l'industrie, la distribution et les prestataires de service en logistique.

Chacune des nos solutions comprend les prestations de conseil, de configuration, d'adaptation, d'implémentation, de livraison de progiciel, de formation et de maintenance.

- Les solutions proposées par Acteos sont modulaires et intégrées. Ceci permet à Acteos d'avoir une approche commerciale à deux niveaux : Une approche orienté problématique qui permet aux entreprises d'adresser tout de suite une inefficacité opérationnelle avec un retour sur investissement basé sur l'augmentation de la productivité, de la qualité et de l'amélioration du Workflow. Cette démarche s'inscrit dans une évolution du client vers l'approche holistique.
- Une approche globale qui permet d'aborder le système d'information SCM dans sa globalité et de déterminer avec le client une stratégie de déploiement qui aboutit à la réduction des coûts de la disponibilité.

L'expertise historique d'Acteos dans le domaine des technologies avancées d'acquisition et de transmission des données sans fil et l'élargissement du champs d'application après l'acquisition de notre filiale allemande, nous ont permis de développer une offre packagée génératrice de chiffre d'affaire et de rentabilité.

D) Analyse des comptes consolidés du groupe

- **Compte de résultat :**

Le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 16,5% en 2008 par rapport à l'exercice précédent, lui-même en nette accélération par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2006 pour lequel une progression quasi stable (+3,3%) avait été constatée.

Le chiffre d'affaires a connu une accélération au second semestre 2008 avec une augmentation de 20% qui résulte de la nouvelle organisation commerciale et marketing en 2008.

La marge brute progresse principalement en raison d'activation, décidée au premier semestre 2008, des frais de Recherche et Développement, pour un montant de 648 K€ net d'amortissement de 70K€, liés à la mise au point de la nouvelle offre logicielle.

Les charges de personnel représentent 43% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2008, à comparer à 45,8% en 2007 et à 42,2% en 2006.

La baisse du ratio de charges de personnel sur chiffre d'affaires en 2008 est due à un plan de licenciement qui a concerné 9 personnes, soit 17% des effectifs en France, et a généré un coût de 250 K€.

Les effectifs au 31 décembre 2008 s'élèvent à 92 personnes, niveau identique à celui de 2007.

ACTEOS Liban a doublé ses effectifs qui comptent 26 personnes en 2008.

Le résultat opérationnel est positif à hauteur de 377 K€, à comparer à un résultat opérationnel négatif à hauteur de 530 K€ en 2007 et de 348 K€ en 2006.

Les produits de trésorerie s'élèvent à 56 K€ au 31 décembre 2008 à comparer à 78 K€ en 2007.

Les autres charges financières, de 215 K€ en 2008, à comparer à 49 K€ en 2007, représentent une perte de change de 100 K€ (compensée par un gain de change de 135 K€) et une perte sur contrat de liquidité de 105 K€.

Le résultat net part du Groupe atteint 395 K€, positif pour la première fois depuis dix ans, et constitue une première étape qui traduit l'effort du Management en vue de restaurer durablement la rentabilité d'ACTEOS et de ses filiales.

- **Bilan :**

L'actif du bilan montre 672 K€ d'immobilisations incorporelles parmi lesquelles sont comptabilisés 648 K€ de Recherche et Développement, portés à l'actif pour la première fois.

Cette R&D concerne la mise au point de la nouvelle offre, et est amortie sur cinq ans.

La trésorerie disponible s'élève à 1,8 millions €, au même niveau que l'exercice précédent.

Aucune dette n'a été contractée auprès des banques, les emprunts et dettes financières à long terme pour un montant de 87 K€ correspondent au retraitement des contrats de location de matériel.

Les avances conditionnées, de 443 K€, ont été consenties par OSEO sur des programmes issus de la R&D d'ACTEOS.

Les autres passifs courants sont constitués essentiellement de produits constatés d'avance sur des contrats de maintenance.

- **Flux de trésorerie :**

Le besoin en fonds de roulement représente 4,5% du chiffre d'affaires en 2008, à comparer à 9,6% en 2007 et à 8,3% en 2006. La contraction du BFR a permis de dégager 435 K€ de trésorerie.

Les investissements ont essentiellement porté sur la R&D.

E) Analyse des comptes sociaux

Rappelons qu'ACTEOS SA exerce la double fonction de société opérationnelle du groupe et de maison mère pour l'ensemble des filiales du groupe.

Le CA s'établit à 6M€ contre 5.9M€ en 2007 soit une progression de 2%.

En termes de segment d'activité, la progression est de 3% sur le département ATEC et de 1% sur le département Acteos Software. Le mix-produit est stable par rapport à 2007 avec une répartition de 69% du revenu pour l'activité software contre 70% en 2007.

La marge brute globale progresse de 2 points et passe de 83% à 85% en 2008 avec une hausse de 2 points sur l'activité software et de 3 points sur l'ATEC.

L'amélioration de la marge ATEC est principalement due à une répartition plus favorable sur les services.

Le plan de restructuration qui a été conduit courant de l'année 2008 a eu un impact significatif sur les frais de personnel qui sont en augmentation de 8% (coût du plan : 180K€).

Ce plan a entraîné le départ de 9 personnes.

Par ailleurs le renforcement des effectifs au Liban a entraîné une forte hausse des coûts de sous-traitance pour la société, passant de 312K€ en 2007 à 534K€ en 2008. Ceci explique la progression de 5% des charges externes.

Si au global l'E.B.E s'établit à -396K€ (soit une dégradation de 141K€ par rapport à 2007), le 2nd semestre a vu une nette amélioration avec un EBE sur la période positif de 130K€.

Le solde des dotations et reprises d'exploitation est négatif à hauteur de 203K€ avec en particulier une dotation aux provisions pour risque social de 70K€ - risque sur litige né avec le plan de restructuration.

Il en découle un résultat d'exploitation négatif de 420K€.

Ce résultat est impacté par un solde financier négatif de 201K€, qui s'explique par une provision de dépréciation sur les actions propres de 117K€ et par une perte sur le contrat de liquidité de 108K€.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à -621K€, et le résultat net à -571K€ après comptabilisation d'un produit d'impôt de 47K€ qui correspond à un crédit d'impôt recherche.

Nous vous proposons d'amortir cette perte nette comptable s'élevant à 571.564,38 € sur le compte « autres réserves » qui se trouverait ainsi ramené de 1.137.817 € à 566.252,62 €.

Sur le plan bilanciel :

Les immobilisations financières progressent de 329K€ suite à des avances effectuées pour le compte de notre filiale Acteos GmbH&Co KG.

Une analyse approfondie des stocks nous a conduits à effectuer une dépréciation relativement importante sur 2008 puisqu'elle représente 59% de la valeur brute contre 41% en 2007.

Le poste créances clients en fin d'année atteint son point le plus élevé avec 3 183K€ : ceci est la conséquence de la facturation annuelle des contrats de maintenance clients.

La chute du cours de notre action nous a conduit à provisionner une dépréciation de l'ordre de 117K€ sur les actions propres. Le solde de trésorerie reste cependant stable avec un montant de 1 869K€.

Les fonds propres diminuent de 411K€ du fait principalement du résultat de l'exercice.

La structure financière de la société se caractérise toujours cependant par une absence d'endettement, hormis les avances conditionnées consenties par Oseo Innovation.

Le tableau de flux de trésorerie montre une capacité d'autofinancement négative de 305K€, mais la nette diminution du besoin en fonds de roulement (536K€) nous amène à un flux net généré par l'activité de 232K€.

Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement est négatif du fait des avances effectuées à notre filiale Allemande. Le solde est de 346K€.

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement est positif du fait de 141K€ du fait principalement des augmentations de capital par exercice de bons de souscription.

Au global le solde de ces flux est positif de 26K€.

F) Engagements hors bilan et risques significatifs du groupe

Engagement donnés	31/12/2008	
	K USD	K€
Clause de retour à meilleure fortune	-	260
Contrat de location financière immobilière	9	773
TOTAL	9	1033

Cf note 12 des comptes consolidés

G) Engagements complexes

Il n'existe pas d'engagements complexes en cours de validité

H) Évolutions du périmètre du groupe – prise de participations – informations sur l'évolution des filiales

Aucune nouvelle prise de participation, ni aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2008.

L'évolution des filiales de la société ACTEOS a été la suivante au cours de l'exercice 2008 :

- **ACTEOS Beteiligungs GmbH**

Cette filiale, détenue à hauteur de 100 % par ACTEOS, a été mise en sommeil en 2003.

Au 31 décembre 2008, la société enregistre une perte de 40 K€, après retraitement IFRS, essentiellement générées par les intérêts sur sa dette vis-à-vis de sa maison mère.

- **ACTEOS GmbH & Co KG** (anciennement dénommée COHSE & Co KG)

L'exercice 2008 marque une évolution très conséquente du chiffre d'affaires de 35 % par rapport à 2007 qui était un exercice de recul.

- le montant total des commandes en 2008 (hors contrats de maintenance) s'est élevé à 6 291 K€ contre 4 492 K€ en 2007, soit une évolution positive de 40 % ;
- les investissements humains décidés en 2006 ont porté leurs fruits.

L'excédent brut d'exploitation a été restauré de manière significative passant de – 534 K€ en 2007 à + 47 K€ en 2008.

Le résultat net s'établit à – 23 K€ (contre – 521 K€) après retraitement IFRS.

- **ACTEOS Liban**

Notre filiale, détenue à hauteur de 99 % est dédiée au développement informatique pour le groupe.

Son chiffre d'affaires, uniquement composé de ses refacturations aux entités françaises et allemandes du groupe s'établit à 468 K€ pour un résultat (retraité IFRS) de - 29K€ au 31 décembre 2008.

Les effectifs ont doublé en 2008 passant de 13 à 26.

I) Comparaison entre les projections présentées dans le précédent rapport de gestion et les réalisations

en K€	Projections 2008	Réalisations 2008
Chiffre d'affaires	Progression à 2 chiffres	+17%
Résultat opérationnel	Positif	377K€

J) Perspectives pour l'exercice en cours

Malgré la situation économique difficile, Acteos maintient le cap en 2009 en termes d'investissement en recherche et développement, de conquête de nouveaux marchés et de redressement des résultats.

Les priorités sont données à la rentabilité et à notre programme de recherche et développement initié en 2007 et dont les premiers produits sont déjà disponibles et commercialisés.

K) Les événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun changement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe.

L) Facteurs de risque

La politique menée par le groupe afin d'analyser, maîtriser et dans la mesure du possible réduire les risques auxquels il est exposé est décrite dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

En les classant par ordre décroissant d'importance les principaux risques sont les suivants :

1. Risques économiques

Les performances pourraient être affectées par un ralentissement général de l'économie en France, en Europe et dans le monde, ce ralentissement résultant d'influences sur lesquelles ACTEOS n'a aucune emprise.

Par exemple, un ralentissement, un arrêt, ou un décalage des investissements informatiques liés ou non aux solutions logicielles d'ACTEOS pourrait avoir un impact sur l'activité de la société.

De même, une pénurie de financements des entreprises, une restructuration des établissements bancaires et financiers, une atonie ou une baisse des marchés financiers, pourraient avoir, directement ou indirectement, une influence négative sur le cours de l'action ACTEOS.

Néanmoins, ACTEOS est en mesure de saisir les opportunités de croissance par conquête de nouveaux clients.

2. Risques opérationnels

Le chiffre d'affaires et la rentabilité d'ACTEOS sont susceptibles de varier fortement d'un semestre à l'autre, dans des proportions parfois difficiles à anticiper.

Malgré une récurrence observée, et en progression, de chiffre d'affaires provenant des contrats de maintenance et de prestations de service après-vente, la société n'est pas en mesure d'assurer une progression constante de ses revenus, ainsi que de sa rentabilité en valeur absolue et relative, ce qui pourrait avoir une conséquence directe sur sa situation financière et ses résultats.

Le montant d'investissement nécessaire à l'installation et la mise en place de solutions (le plus souvent supérieur à 100 K€) peut induire des délais de prise de décision, de commandes, d'installation, et de mise en œuvre susceptibles d'entraîner des retards de facturation, même si ACTEOS déploie ses meilleurs efforts pour y subvenir.

Ces délais peuvent influencer défavorablement sur le niveau d'activité de la Société et, par conséquent, sur le cours de l'action.

3. Risques technologiques

Les risques d'obsolescence technique font l'objet d'un suivi attentif.

Des systèmes de veille concurrentielle (par ligne de produit) et une cellule de veille technologique ont été mis en place.

Ces risques sont de trois natures :

- Choix des nouveaux développements fonctionnels qui doivent anticiper les besoins des utilisateurs
- Choix techniques proprement dits : architecture informatique, langages, architecture applicative, OS, Bases de données
- Choix conceptuels enfin : choix des algorithmes d'optimisation, conception native des progiciels pour un fonctionnement en temps réel, développement des aides à la décision.

4. Risques concurrentiels

La concurrence est multiforme.

Les deux risques principaux sont :

- La montée en puissance de nouveaux concurrents américains choisissant de poursuivre leur croissance sur un marché moins mûr que le leur.
- la volonté des éditeurs d'ERP de trouver sur le marché de la SCE un relais à la croissance ralentie de leur marché principal.

Nous nous appuyons sur notre connaissance approfondie des métiers de la logistique et sur la qualité de nos références pour défendre et développer notre part de marché.

Les principaux concurrents d'ACTEOS sont :

- Les services informatiques internes des clients potentiels qui ont choisi d'internaliser le développement des solutions SCM,
- Les installateurs de solutions SCM comme Infor, I2, adressant de nombreux segments de marchés,
- Les installateurs de solutions SCM spécialisées sur un segment de clientèle, par exemple la distribution, comme Cylande,
- Les éditeurs d'ERP (Enterprise Resource Planning) comme SAP sont de plus en plus des concurrents car ils renforcent leurs solutions grâce au rachat de sociétés spécialisées : exemple Generix avec le rachat d'Infolog.

Le SCM permet une amélioration des performances d'entreprises, et sa mise en œuvre constitue par conséquent un enjeu majeur pour les entreprises ambitionnant de concilier croissance et rentabilité pour les années à venir. Ce besoin constitue un marché qui attire des opérateurs de premier rang, comme ORACLE ou SAP, et aussi des entités de moindre taille mais qui disposent d'atouts concurrentiels considérables par rapport à ACTEOS, notamment en capacité de R&D, en moyens financiers, en présence internationale, en capacité de déploiement de solutions à la fois clé en mains et modulaires. Bien qu'ACTEOS prenne toute disposition pour adapter en permanence sur ses marchés, l'apparition d'opérateurs nouveaux, ou le durcissement de concurrence des opérateurs actuels, peut survenir.

5. Risques liés à la R&D

La Recherche et Développement représente une part substantielle du chiffre d'affaires :

K€	2008	2007	2006
CA	12 266	10 524	10 182
R&D	924	952	925
% CA	7,50%	9%	9,10%
Aides OSEO	443	463	300

Bien qu'ACTEOS veille à s'entourer des compétences nécessaires, la Société n'est en mesure de garantir que de nouveaux développements et de nouveaux produits qui seront mis au point dans les délais prévus, et rencontreront les succès commerciaux espérés.

Plusieurs programmes ont reçu des aides remboursables d'OSEO, réduisant l'exposition d'ACTEOS au risque de non aboutissement de ces programmes.

Pour autant, la Société ne peut s'exonérer des conséquences sur le cours de l'action que pourrait avoir un ou plusieurs retards ou échecs de mise au point de nouvelles offres, même si, jusqu'à présent, aucun événement correspondant n'a été constaté.

6. Litige clients

Ce risque est maîtrisé par une conduite rigoureuse et documentée des projets.

Chaque projet se déroule dans le cadre d'un Plan d'Assurance Qualité qui permet de fixer précisément les méthodes de conduite de projet, prévoit la constitution et la réunion régulière de Comités de pilotage prenant acte des difficultés éventuelles et de l'achèvement de chacune des phases du projet et nourrit une documentation précise de chacune des phases.

Les solutions conçues et mises en place par ACTEOS représentent des enjeux élevés pour les clients, de sorte qu'ACTEOS se doit de livrer une prestation fiable dans les délais impartis.

Pour autant, ACTEOS ne peut garantir qu'aucune réclamation ne sera intentée par exemple en raison d'un retard dans les délais de fonctionnement, ou de bogue informatique.

ACTEOS ne connaît à ce jour aucun litige auprès de sa clientèle depuis 2002.

7. Dépendance vis à vis des clients

En % du CA consolidé

	1° Client	5 premiers clients	10 premiers clients	20 premiers clients
au 31/12/2008	14%	37%	50%	65%
au 31/12/2007	13%	29%	40%	60%
au 31/12/2006	25%	50%	61%	75%

Le poids du principal client dans le chiffre d'affaires est stable en 2008 par rapport à 2007, mais diminue régulièrement depuis 2005 où il représentait 32% du chiffre d'affaires.

Les 5, 10 et 20 premiers clients tendent eux aussi à diminuer leur part dans le chiffre d'affaires dans la mesure où ils représentaient respectivement 59%, 66% et 76% de celui-ci en 2005.

Pour autant, l'augmentation du poids des clients les plus importants en 2008 conduit la société à intensifier son effort commercial.

Il convient de noter :

- la relative récurrence de revenus que génère l'activité de service après-vente,
- la fidélité de la clientèle

8. Risques liés aux personnes clés

Les équipes d'ACTEOS intègrent les compétences nécessaires au bon fonctionnement et au développement des activités.

Le départ, notamment à la concurrence, de personnes aux compétences clé dans l'entreprise, notamment en R&D, au Commercial, au Marketing, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats de la Société.

Toutefois, ACTEOS considère que le départ de l'essentiel des responsables pourrait être compensé, après une période de formation et d'adaptation, voire de recrutement, par d'autres personnes.

Tant en France qu'en Allemagne, la mise en place d'instances de décisions collégiales (Comités de Direction) diminue progressivement l'exposition du groupe au départ de personnes clés.

Plusieurs programmes de plan de souscriptions d'actions ont été mis en place, ainsi qu'un plan d'actions gratuites (Voir note 13 des comptes consolidés).

9. Risques de panne informatique

Une politique stricte de sauvegarde des informations contenues dans nos systèmes d'information est en place. Une stratégie de sécurité informatique est appliquée comprenant notamment des mesures pour protéger le groupe des intrusions, virus etc.

Une attention plus particulière est apportée à la protection des codes sources de nos programmes, par ailleurs déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

En dépit des meilleurs efforts et des précautions prises, l'intrusion d'un virus, une panne des systèmes, l'apparition de bogues dans les applications, par exemple, ne sont pas exclus, et pourraient, en cas de survenance, ralentir les activités du Groupe et par là même, avoir une influence sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

A ce jour, aucune panne significative n'a été subie par ACTEOS et ses filiales, un plan de continuité d'activité et de reprise d'activité est en cours d'élaboration.

De gros moyens ont été mis en œuvre en 2008-2009 pour améliorer la gestion et la protection des sauvegardes et la reprise en cas d'incident.

10. Dépendance vis à vis des fournisseurs

	1er fournisseur	5 premiers fournisseurs	10 premiers fournisseurs
Au 31/12/2008	33%	53%	63%
Au 21/12/2007	25%	51%	60%
au 31/12/2006	31%	57%	67%

ACTEOS est détenteur de contrats de distribution d'éditeurs tels qu'Oracle, Ilog, Business Object dont le groupe intègre certains des produits et technologies à son offre

L'interruption de ces contrats serait de nature à perturber l'activité du groupe.

La probabilité d'un tel évènement est faible.

ACTEOS est par ailleurs liée à l'éditeur Inform (Allemagne) pour la distribution d'Add*One, part intégrante de l'offre d'ACTEOS mais sur un volume de chiffre d'affaires limité (inférieur à 500 K€ par an).

11. Risque de crédit

Il concerne l'en-cours clients, soit 4 749 K€ au 31/12/2008 sur lequel, compte tenu de l'excellente qualité de la clientèle, il n'a pas été pris d'assurance crédit.

La qualité de la clientèle d'ACTEOS lui confère une faible exposition au risque d'insolvabilité de ses clients.

En 2008, le groupe n'a essuyé aucun impayé.

Le dispositif de surveillance du risque comporte une validation du risque client avant signature du contrat par la Direction Administrative et Financière en France et par le manager en Allemagne, et par un dispositif de veille sur les clients sensibles.

Le montant des provisions clients n'est pas significatif puisqu'il s'est élevé à 13 K€ en 2008, 23 K€ en 2007, et 15 K€ en 2006.

12. Assurances et couverture des risques

• Polices en vigueur :

Nature de la police d'assurance	Assureur	Objet	Montant des couvertures
Responsabilité civile	AXA	Dommages corporels, matériels et immatériels, atteinte accidentelle à l'environnement, défense et recours	10 500 000€
Multirisque Industrielle	AXA	Incendies et risques annexes, vols, bris de glace et perte d'exploitation	9 693 221€
Auto mission	GENERALI FRANCE	Responsabilité civile automobile, dommages corporels, matériels et immatériels, bris de glace	112 530 000 €
Flotte automobile	AXA	Responsabilité civile automobile, dommage tout accident, vol, bris de glace, incendie, protection juridique, défense pénale et avance sur recours, effets objets personnels, autoradio, individuel	153 368€
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants, remboursement de la société souscriptrice, défense civile et défense pénale des dirigeants	2 300 000€
Marchandises transportées	GENERALI FRANCE	Dommages et pertes subies sur les matériels lors d'expéditions maritimes, terrestres ou aériennes	259 400€

Le total des primes d'assurances au titre des différentes polices au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 s'est élevé à 35 K€ à comparer à 40 K€ au 31 décembre 2007 et 39 K€ au 31 décembre 2006.

• Suivi des polices :

Les polices sont remises à jour et redéfinies chaque année par Mme Valérie PROVOT qui en est responsable.

ACTEOS estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique de son secteur d'activité et qu'aucun risque significatif n'est exclu de sa politique de couverture.

13. Variation de rentabilité

La majeure partie de nos coûts sont des coûts fixes : équipes de recherche-développement, équipes commerciales et administratives, si bien que les fluctuations d'activité ont un impact très important sur notre résultat opérationnel.

En effet, bien qu'il n'y ait pas de saisonnalité marquée de l'activité, celle-ci est dépendante de décisions d'investissement dont la maturation est lente dans le temps et sujette à des reports dans les périodes où les anticipations sont négatives, provoquant des variations importantes d'activité.

Ce risque est inhérent au métier d'ACTEOS.

Il est toutefois tempéré par l'existence de contrats de maintenance (18% du CA en 2008) et de prestations de SAV (2,3 %) venant assurer un minimum de facturation.

14. Opérations de croissance externe effectuées

Aucune opération de croissance externe n'a été conduite au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et aucune n'a été conduite depuis 2001.

15. Variation de cours (taux, change, actions, crédit)

- ✓ **Risque de taux** : pas d'exposition. Il n'existe pratiquement aucun endettement financier et la trésorerie du groupe est investie dans des instruments financiers très fortement corrélés au taux du marché monétaire à trois mois. Il existe de ce fait une sensibilité des produits financiers aux fluctuations des taux court terme : ces produits représentent 45 K€ en 2008 soit 0,4 % des produits du groupe.
- ✓ **Risque de change** : faible exposition. A l'exception de nos actifs libanais libellés en Livres libanaises mais de très faible montant, l'ensemble des flux, actifs et des dettes sont libellés en Euros. Le coût de l'équipe de développement installée au Liban est directement lié au Dollar US 467 K€ en 2008, estimation 2009 : 730 K €. Il n'existe pas de politique de couverture systématique de ce risque.

- ✓ **Risque actions** : (détail des valeurs mobilières de placement voir chapitre XVI note 7)

Les seules actions détenues en direct par le groupe sont celles qui découlent du programme de rachat mis en œuvre. ACTEOS détient à ce titre des actions ACTEOS pour un coût historique de 208 K€ l'exposant au risque de fluctuation de cours. Par ailleurs ACTEOS a mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc une somme de 200 K€ pour permettre à cette dernière de piloter le contrat de liquidité du titre ACTEOS. Le seul risque actions étant limité à l'autocontrôle, il n'existe pas de protection possible contre le risque de fluctuation qui lui est associé.

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des actions auto détenues s'élevait à 92 K€ et celle du contrat Portzamparc à 96 K€.

• **Synthèse risque de taux**

en K€	< 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
BILAN			
Actifs financiers	1 807	-	-
Passifs financiers	1	-	-
HORS BILAN	-	-	-
DIFFERENTIEL	1 806	-	-
POSITIONS CONDITIONNELLES	-	-	-

• **Synthèse risque de change**

en K€	Devise 1	Devise 2	Autres
Actifs	Néant	Néant	Néant
Passifs	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	Néant	Néant	Néant
Position hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	Néant	Néant	Néant

• **Synthèse risque actions**

en K€	Portefeuille d'actions en 2008	Actions auto-détenues en 2008
Position à l'actif	208	208
Hors Bilan	-	-
Position nette globale		

16. Placements de trésorerie

Les règles de placement de trésorerie font l'objet d'une note établie par la Direction Administrative et Financière, actualisée semestriellement.

La DAF assure la mise en œuvre sous sa propre responsabilité.

La politique de placement définie répond aux critères suivants :

- Partie stable de la trésorerie investie dans des placements ne présentant pas d'exposition significative au risque en capital à un horizon entre 6 mois à un an (montant inférieur ou égal à 25% du total)
- Partie semi stable investie dans des placements de trésorerie améliorés, sans risque en capital
- Partie fluctuante ou saisonnière : placement de trésorerie pure

Au 31/12/2008, il n'existait pas de placement présentant un risque en capital

17. Capacité d'accès au crédit

ACTEOS n'a aucun recours au crédit bancaire.

18. Liquidité

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Échéances	Existence ou non de couvertures
Dettes financières diverses	Néant	Néant	Néant	Néant
Engagement de Crédit Bail	Néant	Néant	Néant	Néant
Dettes auprès des établissements financiers	Néant	1	Moins d'un an	Néant

ACTEOS n'est pas exposée à un risque de liquidité.

En effet, la trésorerie de la société et au niveau consolidé demeure excédentaire tout au long de l'année.

Elle permet de faire face sans difficultés aux investissements courants et à la variation du besoin en fonds de roulement.

Après une pointe saisonnière à chaque 1er trimestre civil liée à l'encaissement des contrats de maintenance, la trésorerie reste excédentaire de plus de 1 million d'Euros.

19. Juridiques - procédures judiciaires ou d'arbitrage

Le groupe pratique une politique de prévention par un recours à des consultations juridiques externes.

Le principal risque non couvert par assurance est relatif aux litiges du droit du travail.

Tout risque identifié fait l'objet d'une provision adéquate.

Des contestations se sont élevées concernant des licenciements effectués par ACTEOS.

Pour rappel, une reprise de provision de 142K€ a été effectuée au 31/12/07 en considération des succès enregistrés aux différents stades de juridiction, et ce bien que les voies de recours ne soient toujours pas épuisées.

Un nouveau litige prudhommal a pris naissance au cours de cet exercice, il a été doté à ce titre une somme de 70K€ représentant la moitié des demandes de la partie demanderesse.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat et son groupe.

20. Risques Industriels et liés à l'environnement

Néant

21. Dépendance à l'égard des brevets, licences et contrats d'approvisionnement

ACTEOS n'est pas exposée à des risques significatifs en la matière.

- **Agréments, brevets et certifications**

ACTEOS détient les agréments liés à l'utilisation de réseaux radio pour HFCOM et HYPERNET.

La Société détient également les agréments suivants selon la norme E.T.S. (European Telecommunication Standard) 300-440, 300-328, 300-220 et ATAS 17.

ACTEOS détient un brevet de détection de variation discontinue de profil, à usage de comptage ou de détection de non qualité.

Ce brevet est déposé aux États-Unis. Il n'a pas d'incidence sur l'activité actuelle du groupe.

Ces agréments et brevets ne sont pas des éléments critiques.

- **Marques**

ACTEOS pratique une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'elle édite et commercialise.

22. Risques liés à la propriété intellectuelle

Les codes sources des programmes sont déposés à l'Agence de Protection des Programmes.

ACTEOS veille à la protection de l'ensemble de ses actifs incorporels et de ses droits de propriété intellectuelle.

ACTEOS est propriétaire de l'ensemble des marques, brevets, actifs incorporels, utilisés pour son activité.

23. Autres risques

A la connaissance d'ACTEOS, aucun autre risque politique ou économique n'est susceptible d'influer notablement sur ses activités.

M) Contrôle interne

Ce point est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne au chapitre IX paragraphe C.

N) Les dépenses de recherche développement

Seule Acteos SA a engagé au titre de l'année 2008 des dépenses significatives : 718K€ soit 12% de son CA total (17% de son CA software).

Les dépenses sont essentiellement des coûts salariaux, 3 500 jours ont été dédiés aux programmes de recherche & développement.

Les dépenses ont porté principalement sur les programmes suivants :

- Refonte de nos produits (Acteos Generation)
- Programme Logiprev
- Programme Colivad
- Evolutions des versions de Logidrive et Logiroute

Les programmes Logiprev et Colivad ont bénéficié d'une aide d'OSEO Innovation (440K€ pour Logiprev et 130K€ pour Colivad).

- **Orientations**

Outre l'enrichissement régulier des fonctionnalités :

- l'important travail de réécriture en langage orienté objet de l'ensemble de nos produits se poursuit dans un nouveau Framework applicatif
- le projet LOGIPREV réalisé en coopération avec l'Institut Polytechnique de Lausanne et l'éditeur Pro-Concept.

Ce projet a représenté des dépenses de l'ordre de 900 K€ pour la part d'Acteos.

Il a bénéficié du label Eureka et d'une aide d'OSEO/ANVAR de 440 K€

Il a permis de développer un outil de SCRIP (planification des ressources de la logistique) comportant un module d'indicateurs de performances opérationnelles

- un projet LOGIPRO points de vente en cours de réalisation en partenariat avec notre client SCHIEVER. Il vise à optimiser les approvisionnements à partir des statistiques de sortie des points de vente et à optimiser l'utilisation des linéaires

- un projet COLIVAD lancé dans le cadre du pôle de compétitivité Industries du Commerce dans le but d'optimiser la logistique de livraison colis de la Vente à distance et du e-commerce.

O) Actionnariat au 31.12.2008 (en %)

Cette liste inclut tous les actionnaires qui détiennent 5% et plus des actions ou droits de vote de la société ACTEOS.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du Capital	% de droit de vote
Joseph FELFELI	1 627 543	55,07%	69,49%
Hubert DE CANDE	17 950	0,61%	0,40%
ETVB	203 832	6,90%	8,82%
Sous-total	1 849 325	62,58%	78,71%
Actions auto-détenus	123 133	4,17%	0,00%
Autres actionnaires	982 749	33,25%	21,29%
TOTAL	2 955 207	100,00%	100%

1. Pacte d'actionnaires

Néant

2. Action de concert

Néant.

3. Clauses susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours du titre

Néant

4. Actions d'autocontrôle (L. 233-13 du Code de Commerce)

Il n'existe pas de sociétés contrôlées par la société ACTEOS qui détiennent une quotité du capital de la société.

5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al 2 du Code de Commerce)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008, la société ACTEOS a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

- Nombre d'actions achetées : néant
- Cours moyen d'achat : néant
- Nombre d'actions vendues : néant
- Cours moyen des ventes : néant
- Montant total des acquisitions y inclus les frais de négociation : néant

Nombre d'actions inscrits à la clôture de l'exercice :

Au 31 décembre 2008, la société détenant 123.133 actions (dont 51.026 actions au titre du contrat de liquidité) d'une valeur nominale de 0,5 € représentant ainsi 4,17% du capital de la société.

A la même date, les 51.026 actions détenues au titre du contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI représentaient 1,73% du capital.

Motif des acquisitions	% du capital
Animation du cours	1,73
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

6. Actionnariat salarié

La société n'a pas émis d'actions gratuites en faveur du personnel au cours de l'exercice 2008.

La société a émis au cours de l'exercice 2008, 40 000 nouvelles options de souscription d'actions.

50 000 options de souscription d'actions sont valides au 31/12/2008.

Le tableau récapitulatif des options de souscription d'actions figure au rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Le tableau récapitulatif des actions gratuites émises figure au rapport spécial sur les actions gratuites.

7. Total du capital potentiel émis

L'ensemble des options de souscription et des bons de souscription de créateur d'entreprise émis et en cours de validité au 31/12/2008 est de 50 000 qui donnerait droit en cas d'exercice à 1,69 % du capital (1,66 % après dilution) sous réserve des options caduques.

8. Participation des salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

En 2006, la société a mis en place un Plan d'Épargne d'Entreprise, adopté par le CE en date du 30/06/2006.

Dans le cadre de ce Plan d'Épargne d'Entreprise, la participation des salariés représente 0 % du capital social de la société.

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 lors du vote de la quatorzième résolution a rejeté un projet qui lui était soumis visant à autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires en numéraire et le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

9. Éléments tels que mentionnés à l'article L 225--100-3 du code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant

10. Les délégations en matière d'augmentation de capital (L.225-129 du Code de commerce)

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 20 août 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 3.000.000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Sur ce plafond s'imputerait le montant nominal des actions émises directement ou non en vertu de la délégation suivante.

- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 20 août 2010. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer au conseil d'administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires ;
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 3.000.000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 3.000.000 d'euros.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Pour permettre notamment d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le conseil d'administration pourrait, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés prévues par la loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'émission sans droit préférentiel de souscription pourrait être réalisée par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

En cas d'émission par une offre au public sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

En cas d'offre public ou d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités d'émission.

- **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de commerce)**

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeur mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieure à 10% du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

- **Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

- **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et ce compte tenu des options déjà accordées par le Conseil d'administration au titre des autorisations données par les assemblées générales du 25 mai 2000, 28 décembre 2001, 25 juin 2002, 14 juin 2005 et 20 juin 2008.

En cas d'octroi d'options de souscription ou d'options d'achat d'actions, le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration. Ce prix devra respecter les dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 et suivants du Code de commerce.

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (article L. 225-197-1 du Code de commerce)**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes. Cette autorisation se substituerait à cette donnée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- Les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- Les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 10% du capital social existant au jour de la première attribution : étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le conseil d'administration au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition contraire.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

• **Autorisations d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

11. Autorisations de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues (L.225-209)

A titre de rappel par délibération de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à faire l'acquisition des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce pour une durée de 18 mois et dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social.

L'objectif unique des acquisitions d'actions est :

- d'assurer l'animation du marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Le prix maximum d'achat par action qui avait été retenu dans ce cadre est de 15 €

Au 31 décembre 2008, 123.133 actions étaient auto détenues (dont 51.026 actions au titre du contrat de liquidité) représentant 4,17% du capital social de la société.

A titre de rappel, le conseil d'administration de la société en date du 8 avril 2005 avait décidé d'affecter l'intégralité des 72.107 actions auto-détenues acquises avant le 13 octobre 2004 à la couverture de plan d'options d'achat réservés aux salariés ou d'autres allocations d'actions réservées aux salariés.

Une première allocation sous forme d'attribution d'actions gratuites de 5.000 actions a été réalisée en 2006.

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une nouvelle période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social (soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2008 soit 59.104 actions), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 15 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 886.560 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, soit 295.520 actions (sur la base du capital au 31 décembre 2008), les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

P) Organes d'administration, de direction et de direction générale

1. Membres du conseil d'administration

Joseph FELFELI (Président Directeur Général) 2-4 rue Duflot à Roubaix nommé ADMINISTRATEUR par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 1999 pour 6 années (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 14 juin 2005 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011.

Monsieur FELFELI a été renouvelé dans son poste de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction générale, lors du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 14 juin 2005.

Administrateurs :

- Hubert BRILLET DE CANDE (Administrateur – Directeur Général Délégué) 2-4 rue Duflot à Roubaix nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2001, pour 6 années au plus (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2007) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31/12/2010 et tenue dans l'année 2011.

Hubert BRILLET DE CANDE a présenté sa démission de ses postes d'administrateur et de directeur général délégué le 26 mai 2008, le conseil d'administration a pris acte de ses démissions en date du 06 juin 2008

- ETV Beteiligungs GmbH Swiss Branch, Rue Mercerie 12 1003 Lausanne Switzerland représenté par Thomas FREUDENBERG. Le renouvellement du mandat d'ETV a été voté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 Juin 2006, pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2009 et tenue dans l'année 2010.

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 a ratifié la cooptation de Daniel Duponchelle, 2 bis avenue des sports, 62590 Oignes, comme administrateur, en remplacement de la société ETV Beteiligungs démissionnaire pour la durée du mandat de la société ETV Beteiligungs restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2010 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009

- Guy THOMAS, 40 rue du Maréchal Foch à Roubaix nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur V. NARASIMHA jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007. Le renouvellement de son mandat a été voté lors de l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2008 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Olivier MULLIEZ 2 rue de Celles Mourcourt (Belgique) nommé par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2006 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2009 et tenue durant l'année 2010
- Dieter NEUMANN, Talhofstraße 30a 82205 Gilching (Allemagne) nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011

2. Le fonctionnement du conseil

Au sein du Conseil d'Administration, sont mises en application les règles françaises relatives au gouvernement d'entreprise issues :

- de la loi de Sécurité Financière modifiée par loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- du règlement général de l'AMF et des recommandations de l'AMF

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui prévoit notamment :

- La constitution de deux comités décrits ci-après
- Une limitation des pouvoirs du Président en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation. Ainsi :
 - toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le CA,
 - tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quel qu'en soit la nature, au delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée,
 - tout emprunt supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute facilité de crédit supérieur à 40% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute prise de participation supérieure à 1,5 M € ou à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce.est soumise à l'approbation préalable du conseil.
- Des règles de déontologie.

Il n'existe pas de limitation particulière aux interventions des administrateurs ni de minimum de détention de titres. En application des règles statutaires, chaque administrateur doit toutefois être propriétaire d'au moins une action.

Est considéré comme indépendant un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Au regard de ce critère sont indépendants : Monsieur Olivier MULLIEZ, Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Daniel DUPONCHELLE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2008.

Durant l'exercice 2008, le taux de présence des administrateurs a été de 84,85 %.

Il n'y a pas eu d'attribution de jetons de présence.

Le fonctionnement du Conseil est décrit de manière détaillée dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

3. Comité stratégique, d'audit, de rémunération

Eu égard à la taille encore restreinte du Groupe et de son Conseil d'Administration, il a été décidé par le Conseil du 25 Avril 2003 de mettre en place deux comités :

- Un Comité des comptes et de l'audit, chargé de l'examen des comptes, de l'analyse de l'audit interne, du choix des Commissaires aux Comptes et du contrôle des risques.

Sont actuellement membres : Olivier MULLIEZ et Guy THOMAS; Thomas FREUDENBERG représentant d'ETV BETEILIGUNGS GMBH en a été membre jusqu'au Conseil d'administration du 27 mars 2008, date à laquelle ETV Beteiligungs GmbH a remis sa démission.

Il a été remplacé par Daniel Duponchelle, dont la candidature a été proposée lors du conseil d'administration du 14 mai 2008 et a été acceptée à l'unanimité

- Un Comité des nominations et des rémunérations chargé d'émettre des recommandations et des avis sur la nomination des administrateurs et mandataires sociaux, la politique des rémunérations des dirigeants, y compris des mandataires sociaux et la politique d'attribution d'options d'achat et d'options de souscription d'actions, et d'actions gratuites.

Sont actuellement membres : Olivier MULLIEZ et Guy THOMAS; Thomas FREUDENBERG représentant d'ETV BETEILIGUNGS GMBH en a été membre jusqu'au Conseil d'administration du 27 mars 2008, date à laquelle ETV Beteiligungs GmbH a remis sa démission et remplacé par Daniel Duponchelle, dont la candidature a été proposée lors du conseil d'administration du 14 mai 2008 et a été acceptée à l'unanimité

Une fois par an, le Conseil procède à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement et de la contribution effective de chacun de ses membres. Il réexamine également, à cette occasion, la qualification d'administrateur indépendant et le fonctionnement des Comités.

4. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2008

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Date de nomination	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société
Joseph FELFELI	Administrateur	30.04.1999	14.06.2005	AGO 2011	Président Directeur Général
Hubert BRILLET de CANDE	Administrateur	07.06.2001	15.06.2007	Démission en date du 26 mai 2008	Directeur Général Délégué Directeur Adm et Financier
ETV Beteiligungs GmbH	Administrateur (représenté par T. FREUDENBERG)	17.09.2001	16.06.2006	Démission en date du 27 mars 2008	
Olivier MULLIEZ	Administrateur	16.06.2006		AGO 2010	
Guy THOMAS	Administrateur	15.06.2007 (cooptation)		AGO 2012	
Dieter NEUMANN	Administrateur	15.06.2007		AGO 2011	Geschäftsführer
Daniel DUPONCHELLE	Administrateur	20.06.2008 (cooptation)		AGO 2010	

Les mandataires sociaux ont déclaré ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices.

Ils ont déclaré ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

Ils ont déclaré ne pas avoir fait l'objet d'incrimination et ou de sanction publique officielle au cours des cinq derniers exercices.

Ils ont déclaré ne pas avoir été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

Ils ont déclaré ne pas être potentiellement en position de conflit d'intérêt avec la société ACTEOS au cours des cinq derniers exercices.

Il n'existe aucun lien familial entre les différents mandataires.

5. Autres mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

Nom	Fonction	Société	Adresse	Capital	Mandats en cours	Procédures collectives / Liquidations
Joseph FELFELI	Co-Gérant	SCI ELISSAR	Roubaix - France	2 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	SCI DUFLOT	Roubaix - France	1 524,46 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS GmbH&Co KG	Gilching - Allemagne	25 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Beteiligungs	Gilching - Allemagne	50 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Liban SARL	Beyrouth - Liban	95 000 000 LL	Oui	Non
Joseph FELFELI	Membre du CA	BEAM EXPRESS SA	Ecublens (VD) - Suisse	100 000 CHF	Non	Non
Hubert de Candé	Pas d'autre mandat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieter NEUMANN	Pas d'autre mandat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Olivier MULLIEZ	Pas d'autre mandat	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Membre du Conseil de Surveillance	Tapis Saint Maclou	Wattrelos - France	1 363 786 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	ALTYA	Saint-Amand les Eaux	598 920 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	LNH SA	Marcq en Baroeul	150 000 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Directeur Financier	Groupe KIBE	Bruxelles - Belgique		Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	La Nordiste de l'Environnement	Harnes - France	1 479 376 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	APINOR	Harnes - France	200 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	ENVINORD	Erquinghem - France	200 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Les Beillières	Erquinghem - France	7 622 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Compost du Maze	Verlinghem	76 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL La Rivière	Violaines - France	68 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Verdure	Le Parcq - France	490 581 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL VIP	Harnes - France	1 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Nord Verre Recyclage	Carvin - France		Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Gest Cim	Harnes - France	7 500 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Directeur Général	CARBIOLANE	Sequedin - France	100 000 €	Oui	Non
Thomas FREUDENBERG	Administrateur	Ray Sono AG Munich	Munich-Allemagne		Oui	Non

* Hubert DE CANDE a présenté sa démission de ses postes d'administrateur et de directeur général délégué en date du 26 mai 2008

* * ETVB représenté par Thomas Freudenberg a présenté sa démission au conseil d'administration en date du 27 mars 2008

6. Les nominations et renouvellements proposés par le conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009

Aucun mandat d'administrateurs n'arrive à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

7. Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du conseil d'administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion.

Le tableau ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers, tous ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés.

8. Rémunération des membres des organes d'administration

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Montant brut des rémunérations (€)		Valeur brute des avantages en nature (€)		Options de souscription	
		2008	2007	2008	2007	2008	cumul
J FELFELI	Président du CA	132 500	150 000	Néant	13 480	Néant	Néant
H BRILLET DE CANDE *	Directeur Général délégué	88 187	98 228	1 907,40	4 040	Néant	Néant
D NEUMANN	Administrateur	136 875	133 750	6 199	9 746	Néant	10 000
O MULLIEZ	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
G THOMAS	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
ETVB Beteiligungs Gmbh *	Administrateur (représenté par T FREUDENBERG)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D DUPONCHELLE	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Hubert DE CANDE a présenté sa démission de ses postes d'administrateur et de directeur général délégué en date du 26 mai 2008

** ETVB a présenté sa démission au conseil d'administration en date du 27 mars 2008

Les rémunérations attribuées aux mandataires dont les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus constituent des rémunérations fixes.

9. Direction

Composée de Joseph FELFELI, PDG

- Direction France

Hubert de CANDE, Directeur Général Délégué a présenté sa démission le 26 mai 2008

François LECRON, Directeur commercial

Jean Michel LEFEBVRE, Directeur des Opérations

Alexandre MOREL, Directeur Etudes & Editions

- Direction Allemagne

Dieter NEUMANN, Dirigeant Acteos Allemagne

- Direction Liban

Elie GHARIOS, Dirigeant Acteos Liban

10. Politique de rémunération des dirigeants – engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci

Suite à la proposition de ce dernier lors du Conseil d'Administration du 27 août 2008, le montant de la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Joseph FELFELI, PDG, a été diminué de 20% et ce à compter rétroactivement du 1^{er} juin 2008 pour tenir compte de la situation de la société et de son activité.

La rémunération du PDG se situe dans la norme du marché.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs

11. Intérêts des dirigeants dans le capital

M. Joseph FELFELI détient directement et indirectement 55,07 % du capital au 31 décembre 2008.

12. Convention avec la SCI du numéro 6 rue Duflot

ACTEOS exerce son activité dans des locaux à Roubaix loués à la SCI du numéro 6 rue Duflot contrôlée par Monsieur Joseph FELFELI.

Le bail fait l'objet d'une attestation d'équité établie par un professionnel de l'immobilier d'entreprise indépendant le 1^{er} avril 2005.

En outre, nous signalons qu'en date du 24 juillet 2002, le loyer trimestriel a été réduit à 29 000 €.

Cet avenant prévoit une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2007, le loyer versé s'est élevé à 148 034 € HT.

Sur l'exercice 2008, le loyer versé s'est élevé à 149 099 € H.T.

Depuis la clôture de l'exercice, il n'y a pas eu de nouvelle convention.

13. Convention avec Monsieur Felfeli

Monsieur FELFELI loue à ACTEOS SA à un prix de marché un appartement sis à ROUBAIX (59100) – rue du Coq Français) afin d'y loger les salariés et les stagiaires du groupe.

Le montant total des loyers et des charges locatives s'élève à 8 994 € pour l'exercice 2008.

14. Actifs appartenant directement ou indirectement à des dirigeants ou à des membres de leur famille

Immeuble du 2-4 rue Duflot mentionné ci-dessus.

Appartement situé rue du coq Français à Roubaix mentionné ci-dessus.

15. Prêts et garanties

Néant

16. Opérations sur titres des dirigeants en application de l'article I 621 – 18-2 du code monétaire et financier

A la connaissance de l'émetteur, aucune opération sur titres a été réalisée en 2008 par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier pour un montant total supérieur à 5.000 €.

• Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société ACTEOS réalisées au cours de l'exercice 2008 par les membres du conseil d'administration mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier:

Personne concernée relevant de l'article L621-18-2 du CMF	Acquisitions	Cessions	Souscriptions ou échanges	Transactions opérées sur titres au moyen d'instruments financiers à terme
Joseph FELFELI	Néant	Néant	Néant	Néant
Hubert BRILLET DE CANDE	Néant	Néant	Néant	Néant
ETV Beteiligungs Gmbh	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieter NEUMANN	Néant	Néant	Néant	Néant
Olivier MULLIEZ	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Néant	Néant	Néant	Néant
Daniel DUPONCHELLE	Néant	Néant	Néant	Néant

* Hubert DE CANDE a présenté sa démission de ses postes d'administrateur et de directeur général délégué en date du 26 mai 2008

** ETVB a présenté sa démission au conseil d'administration en date du 27 mars 2008

17. Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Au 31 décembre 2008, les sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) aux salariés du groupe s'élèvent à 356 K€.

Q) Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société ACTEOS sont les suivants :

Nom	Fonction	Durée du mandat
Cabinet Artésien d'expertise Comptable CAEC	Commissaire aux comptes titulaire	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
Monsieur KOPILOFF	Commissaire aux comptes suppléant	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
DMV	Commissaire aux comptes titulaire	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
Monsieur VERCRUYSSSE	Commissaire aux comptes suppléant	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010

- Le mandat de Monsieur Vladimir KOPILOFF : commissaires aux comptes suppléant

Monsieur Vladimir KOPILOFF, commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat est actuellement en cours, a cessé son activité professionnelle depuis le 31 décembre 2008.

Nous vous suggérons donc de nommer en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Monsieur Hubert GUERIN

Domicilié : Parc d'entreprises – rue de l'Horlogerie – BP 164 – 62403 BETHUNE CEDEX

Nous vous informons que le candidat n'a vérifié au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

- Les mandats du co-commissaire aux comptes titulaire : la société DMV et du co-commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel VERCRUYSSSE

Lors du conseil d'administration du 23 avril 2009, les co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont fait part de leur démission pour des raisons d'organisation interne propres à leurs cabinets respectifs.

Nous vous suggérons donc de nommer en remplacement de la société DMV, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

La société KPMG SA

Représentée par Monsieur Christian de Brianson

Siège : 159 avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL

Nous vous informons que le candidat n'a vérifié au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Nous vous suggérons également de nommer en remplacement de Monsieur Michel VERCRUYSSSE, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Monsieur Yves GOUHIR

Domicilié : 5 avenue de Dubna 14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Nous vous informons que le candidat n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

R) Bilan social

1. Evolution des effectifs

	Effectif 31.12.2007	Licenciements	Licenciements économiques	Autres départs	Mouvements groupe : sorties	Mouvement groupe : entrées	Arrivées	Effectif 31.12.2008
France	50	2	7	5			7	44
Allemagne	29		6	4			4	22
Liban	13			4			18	26
Consolidé	92	2	13	12	0	0	29	92

	TOTAL 31/12/2007	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2008
Comité de direction	5	4		1	1	6
Administratif	13	5		3	1	10
Commerciaux / marketing	14	6		7		13
R & D	19	3		9	15	27
Production	41	27		2	9	38
TOTAL	92	44	0	22	26	92

	TOTAL 31/12/2007	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2008
Cadres	61	28		17	25	70
Agents de maîtrise						
Techniciens	19	12		2		14
Contrats de qualification						
Employés	12	4		3	1	9
TOTAL	92	44	0	22	26	92

Les données suivantes concernent ACTEOS SA

2. Organisation du temps de travail

L'organisation est restée inchangée sur la période avec l'application de l'accord de branche sur la durée du travail.

Les contrats de maintenance signés avec nos clients engendrent des périodes d'astreinte pour 6 de nos ingénieurs et un technicien.

Enfin signalons que notre activité engendre un fort volume de déplacement chez nos clients, ces déplacements concernant une majorité des salariés d'ACTEOS SA.

3. Absentéisme

En 2008, la société ACTEOS a dénombré 225 jours d'absentéisme dont 96,89 % sont des absences maladie et 3,11 % concernent des congés paternité.

4. Evolution des rémunérations et charges sociales

	2008	2007	% évolution
Salaires et traitements en €	2 228 927	2 121 684	5,05%
Charges Sociales en €	1 007 656	879 702	14,55%
TOTAL	3 236 583	3 001 386	7,84%

5. Heures supplémentaires

La société pratiquant une politique de modulation des horaires de travail, les heures supplémentaires effectuées par les employés sont pour partie, récupérées.

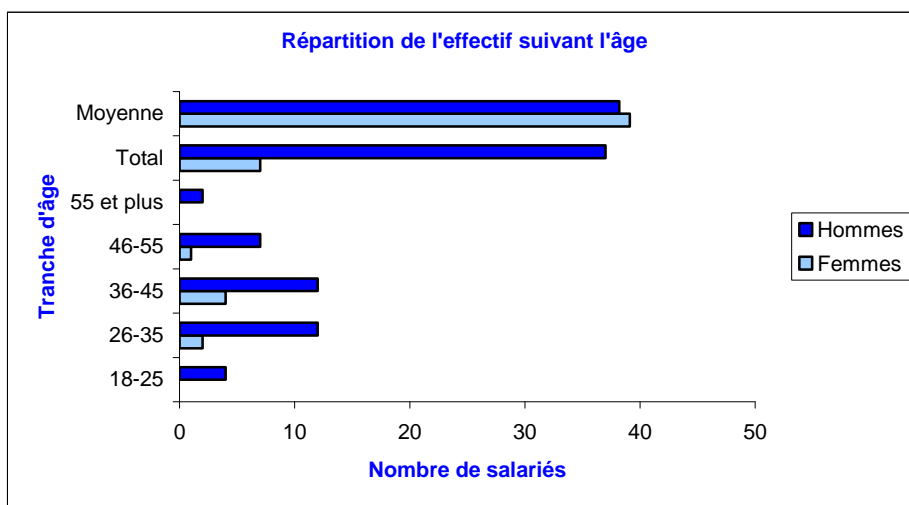
6. Répartition hommes/femmes

Effectifs au 31/12/2008

Par CSP		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	0	0	0	0
	CDI	2	1	4	7
	Sous-total I	2	1	4	7
Hommes	CDD	0	0	0	0
	CDI	2	11	24	37
	Sous-total II	2	11	24	37
TOTAL	4	12	28	44	

7. Pyramide des âges

	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et plus	Total	Moyenne
Femmes	0	2	4	1	0	7	39,1
Hommes	4	12	12	7	2	37	38,2
Total	4	14	16	8	2	44	38,3



8. Durée et organisation du travail

Selon la durée du travail		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Temps complet	2	1	4	7
	Temps partiel 50 %	0	0	0	0
	Autres temps part.	0	0	0	0
Sous-total I		2	1	4	7
Hommes	Temps complet	2	11	24	37
	Temps partiel 50 %	0	0	0	0
	Autres temps part.	0	0	0	0
Sous-total II		2	11	24	37
TOTAL		4	12	28	44

9. Données sur les embauches et les départs

Embauches et types de contrats		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Contrat Qualification	0	0	0	0
	CDD	0	0	0	0
	CDI	0	0	0	0
Sous-total I		0	0	0	0
Hommes	Contrat Qualification	0	0	0	0
	CDD	0	0	0	0
	CDI	1	2	4	7
Sous-total II		1	2	4	7
TOTAL		1	2	4	7

Départs et motifs		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	0	0	1	1
	Fin de CDD	1	0	0	1
	Fin période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	3	0	1	4
	Autres	0	0	0	0
Sous-total I		4	0	2	6
Hommes	Retraite	0	1	0	1
	Démission	0	1	1	2
	Fin de CDD	0	0	0	0
	Fin de période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	5	5
Sous-total II		0	2	6	8
TOTAL		4	2	8	14

10. Formation

Le montant des dépenses de formation professionnelle continue d'augmenter en 2008 pour atteindre la somme de 52 219 €

Il se décompose comme suit :

Dépenses engagées en 2008	Montant en €
Dépenses de formation externe	29 571
Dépenses de formation interne	1 247
Rémunération des stagiaires	21 401
Autres dépenses	0
TOTAL	52 219

Le montant des versements aux OPCA est de 33 626,49 €

En 2007, le montant des formations s'élevait à 43 664 €

En 2008, la formation a porté sur différentes thématiques : formations logicielles, management, techniques...

De 2007 à 2008, le montant des formations a progressé de 19,59 %

11. Conditions de travail

a) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

ACTEOS n'a pas signé d'accord collectif.

b) Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a été créé en 2001 suite à la mise en place d'un Comité d'Entreprise et tient une réunion trimestrielle.

c) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

ACTEOS comptabilise à ce jour l'emploi de deux travailleurs handicapés (catégorie A et B).

d) Les œuvres sociales

En 2008, ACTEOS n'a versé aucune contribution, à l'exception de la subvention au Comité d'entreprise.

e) Participation

Un accord de participation a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

f) Intéressement

Un accord d'intéressement a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

g) Plan d'épargne entreprise

Un plan d'épargne entreprise a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

h) La sous-traitance - Importance de la sous-traitance

Le volume de la sous-traitance a atteint 369 K€ en 2008 pour ACTEOS SA (hors intragroupe) en baisse de 30 % comparé à l'exercice 2007.

Celle-ci concerne principalement la sous-traitance de développements informatiques.

Le total de la sous-traitance intra groupe en progression de 44 % s'élève à 453 K€ en 2008.

S) Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)

La nature de l'activité de la société n'entraîne pas de conséquences significatives sur l'environnement au sens de l'article précité.

T) Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2009.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions.

L'ensemble des conventions réglementées sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

U) Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

Le capital de la société était détenu majoritairement par Monsieur Joseph FELFELI, cette actuelle détention empêcherait tout dépôt d'une offre publique visant à obtenir un contrôle majoritaire de la société ACTEOS.

IX - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Conformément à l'article L.225-37 du Code du Commerce, dernier alinéa, inséré par la loi du 1er août 2003, dite loi sur la sécurité financière, je rends compte aux actionnaires de la société Acteos, lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2008, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Administrative et Financière et sur la base des comptes-rendus des travaux du Comité de Contrôle Interne.

Son élaboration a été également appuyée par une réunion avec les membres du Comité d'Audit du Conseil d'administration et par une réunion sur le sujet avec les Commissaires aux Comptes.

Bien que ce rapport doit légalement émaner du Président du Conseil d'administration, le contenu de celui-ci a été validé par le conseil d'administration, lors d'une réunion de celui-ci en date du 02 avril 2009.

A) Organisation du conseil d'administration et préparation des travaux du conseil

La composition du Conseil d'Administration a connu plusieurs modifications significatives dans le courant de l'exercice 2008 : démission de M. Hubert BRILLET DE CANDE en date du 26 mai 2009, ratification de la cooptation de Daniel Duponchelle par l'assemblée générale mixte en date du 20 juin 2008 en remplacement du représentant d'ETVB démissionnaire et renouvellement du mandat de Guy THOMAS.

Le conseil d'administration se compose comme suit au 31 décembre 2008 :

- Joseph FELFELI, Président du Conseil d'Administration exerce aussi les fonctions de Directeur Général; le Conseil d'Administration ayant décidé de confier à la même personne ces deux fonctions
- Daniel DUPONCHELLE
- Olivier MULLIEZ
- Guy THOMAS
- Dieter NEUMANN

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2008 toujours au siège social de la société ACTEOS.

Un calendrier de principe des réunions du Conseil est établi en début de chaque année civile.

De plus, les convocations sont adressées à tous les membres du conseil d'administration avec assez d'avance pour leur permettre de planifier et d'assister à chaque réunion du conseil d'administration.

Les délégués du comité d'entreprise de la société sont aussi convoqués à toutes les séances du conseil d'administration.

Le taux de participation des membres du comité d'entreprise est de 30%.

Les commissaires aux comptes sont aussi convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Ils participent le plus souvent à celles-ci.

Par ailleurs, selon les sujets à l'ordre du jour, des salariés de la société ACTEOS peuvent être invités à participer aux travaux du conseil afin d'apporter leur expérience et leur compétence.

L'assiduité des administrateurs a progressé sur l'exercice avec un taux moyen de 84,85 %.

Dans la mesure du possible, les éléments préparatoires nécessaires à la qualité des travaux ont été mis à leur disposition.

Par ailleurs chaque fois qu'un membre du conseil l'estime nécessaire et le demande, le président du conseil d'administration lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Tout document adressé à sa demande à un administrateur est aussi communiqué en même temps à tous les autres membres du conseil d'administration.

Outre ses travaux habituels, le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2008 a eu à se pencher sur la réorganisation des services, la réorganisation du comité de direction, le rôle de ce dernier, la validation de la note d'orientation stratégique relative à l'évolution technologique des produits et les orientations sectorielles.

B) Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a mis en place en son sein deux comités :

- Un comité des comptes et de l'audit : chargé de préparer les décisions du conseil en matière d'arrêté des comptes, du choix des commissaires aux comptes et de veiller à la qualité de l'audit interne et du contrôle des risques. Participent à ce comité, Messieurs Guy THOMAS et Olivier MULLIEZ, tous deux administrateurs indépendants.

Monsieur FREUDENBERG a été membre de ce comité jusqu'à la démission de la société ETV actée par le conseil d'administration du 27 mars 2008 et a été remplacé par Daniel DUPONCHELLE

- Un comité des nominations et des rémunérations chargé de préparer les décisions du conseil concernant la proposition de nouveaux administrateurs, la nomination des mandataires sociaux et la politique des rémunérations et stock-options. Participent à ce comité, Messieurs Guy THOMAS et Olivier MULLIEZ, tous deux administrateurs indépendants.

Monsieur FREUDENBERG a été membre de ce comité jusqu'à la démission de la société ETV actée par le conseil d'administration du 27 mars 2008 a été remplacé par Daniel DUPONCHELLE

Lors du conseil d'administration du 28 mars 2007 :

- Monsieur Guy THOMAS a été nommé membre de chacun des comités en remplacement de Monsieur Prashanth NARASHIMA, démissionnaire, et a accepté d'assurer la présidence du comité des comptes et de l'audit ;
- Monsieur Olivier MULLIEZ a accepté d'assurer la présidence du comité des nominations et des rémunérations.

Chacun de ces deux comités est composé de trois administrateurs indépendants.

Suite à la démission de ETVB, Monsieur Daniel DUPONCHELLE, administrateur indépendant, coopté par le conseil d'administration du 27 mars 2008, a été nommé membre du comité des comptes et de l'audit, et membre du comité des nominations et des rémunérations.

En 2008, le comité des comptes et de l'audit a mené divers travaux d'examen des comptes 2008, travaux dont il a rendu compte lors du conseil d'administration du 02 avril 2009.

En 2008, également le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni afin d'examiner la politique de rémunération du groupe.

Il en a rendu compte lors du Conseil d'Administration du 02 avril 2009.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 2 reprises, celui des comptes et de l'audit à 3 reprises au cours de l'exercice 2008.

Une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation de son fonctionnement en vue de l'améliorer.

Cette évaluation a été effectuée pour la dernière fois lors du Conseil d'Administration du 02 avril 2009.

Le conseil d'administration d'ACTEOS comprend 3 administrateurs indépendants soit 60% de ses membres.

Ces administrateurs indépendants sont : Monsieur Daniel DUPONCHELLE, Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Olivier MULLIEZ.

Est considéré comme administrateur indépendant, l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le conseil d'administration d'ACTEOS est doté d'un règlement intérieur du conseil d'administration qui prévoit :

- Une limitation des pouvoirs du directeur général en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation. Ainsi sont soumises à l'approbation préalable du conseil :
 - toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le CA
 - tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quelqu'en soit la nature, au-delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée
 - tout emprunt supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute facilité de crédit supérieure à 40 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute prise de participation supérieure à 1,5 m€ ou à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure auprès du tribunal de commerce
- Des règles de déontologie à respecter par les administrateurs :
 - règle de confidentialité pour les informations non publiques acquises dans le cadre des réunions du conseil d'administration
 - obligation de loyauté vis-à-vis de la société, chaque administrateur ne devant pas agir pour son intérêt propre contre la société

En application des dispositions statutaires, chaque administrateur de la société doit au moins posséder une action de la société et cette action doit faire l'objet d'une mise au nominatif.

C) Contrôle interne

1. Objectifs du contrôle interne

Les travaux au sein de la société ACTEOS, menés conformément à la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, se sont appuyés sur le rapport de l'AFEP et du MEDEF dont nous avons appliqué l'ensemble des recommandations.

La méthodologie mise en œuvre s'est appuyée sur les travaux du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Nous nous sommes par ailleurs appuyés sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008 pour la rédaction du présent rapport ainsi que sur le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 auquel la société adhère.

2. Organisation

Le Comité de travail est mis en place depuis 2003 afin de proposer à la Direction Générale du groupe les modalités et outils permettant d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus.

Une nouvelle organisation avec un Comité de Direction a été mise en place en mars 2008.

4 des 5 membres de ce comité de direction se sont impliqués dans le comité de travail sur le contrôle interne.

Le plan de restructuration qu'a connu la société sur la fin du 2^e et le début du 3^e trimestre 2008 nous a amenés à modifier le fonctionnement de ce comité de façon provisoire.

C'est ainsi que les travaux et objectifs fixés ont été repris par le comité de direction qui s'est réuni deux fois par mois.

Les membres indépendants du conseil d'administration ont délégué Daniel DUPONCHELLE pour assister et accompagner le comité de direction dans ses décisions tactique et stratégique. Ces réunions se tiennent une fois par mois.

Périmètre du Contrôle Interne :

Il inclut l'ensemble des sociétés du groupe et l'ensemble des processus clés.

Processus clés et risques associés à ces processus

Ces processus sont :

- Comptabilité
- Trésorerie
- Achats
- Investissements
- Projets Clients
- Production Software
- Sécurité informatique
- Cycle des Ventes
- Propriété Intellectuelle
- Clientèle
- Gestion des Ressources Humaines
- Recherche & Développement, choix technologiques

Cartographie des risques :

Sur la base :

- des risques identifiés et les contrôles qui leur sont associés
- de la quantification des conséquences et de la probabilité de chacun de ceux-ci

Une cartographie des risques est établie et actualisée annuellement afin de déterminer les priorités d'action.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne rapporte directement au Président Directeur Général.

Le compte rendu de ces travaux est adressé également au comité des comptes et de l'audit constitué au sein du conseil d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

Il convient toutefois de ne pas limiter le contrôle interne aux membres du comité qui doit seulement avoir un rôle de pilote et de moteur.

Chaque salarié du groupe contribue à l'efficacité du contrôle interne et est sensibilisé aux objectifs de l'entreprise et aux risques qu'il contribue à gérer.

Un manuel des procédures internes est tenu à jour par le contrôle de gestion.

Contrôle interne sur les comptes : assuré par le contrôleur de gestion. Un plan annuel de contrôle a été fixé.

Les tests effectués sont documentés.

Ce plan annuel de contrôle n'a pu être intégralement respecté en 2008 en raison de la réorganisation des services et du plan social du premier semestre 2008.

Pour les filiales, les comptes sont élaborés par un professionnel externe garant du respect des normes comptables en vigueur. Ces comptes font ensuite, comme ceux de la maison mère, l'objet d'un audit externe et d'une certification.

Des procédures permettant de s'assurer de l'exhaustivité de l'enregistrement des opérations sont en place; notamment pour ACTEOS SA :

- Procédure de réception des commandes clients : elle assure qu'aucune commande ne peut échapper à l'enregistrement comptable
- Emission des ordres fournisseurs : aucune commande ne peut être émise sans visa préalable du Directeur Administratif et Financier ou du responsable (pour les achats d'exploitation). La commande est automatiquement enregistrée lors de son émission
- Aucun paiement à un tiers ne peut être effectué sans enregistrement préalable d'une commande. La procédure interne de bon à payer permet par ailleurs une vérification avant paiement de la conformité de la livraison.
- Engagements / Contrats : tous les contrats autres que commerciaux sont directement soumis au contrôleur de gestion. Elle veille le cas échéant à l'enregistrement en hors bilan des contrats comportant un engagement de la société vis-à-vis d'un tiers ou réciproquement. L'ensemble des contrats est rassemblé dans des registres sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière. Les contrats commerciaux obéissent à des contrats-type définis par la direction commerciale après consultation des opérationnels concernés. Toute dérogation aux contrats-type doit être expressément approuvée par la direction commerciale ou par moi-même.
- Pour les filiales, il a été décidé de procéder par check-list reflétant les priorités de contrôle de la maison mère. Pour l'Allemagne, un auditeur externe est chargé de coacher les équipes opérationnelles et de rendre compte au DG du groupe des éventuelles anomalies ou faiblesses qu'il détecterait. Cette procédure permet une relative décentralisation du contrôle interne et une responsabilisation des équipes locales.
- Contrôle interne sur les Etats financiers : la tenue de la comptabilité et l'émission des états financiers tant au niveau des comptes sociaux que les comptes consolidés reposent sur des logiciels reconnus comme des standards du marché. Ces logiciels font l'objet de contrats de maintenance permettant grâce aux mises à jour de s'assurer de leur conformité constante aux règles comptables en vigueur. L'établissement des feuilles de paye est assuré dans les mêmes conditions. Les comptables des filiales sont placés sous le double contrôle du responsable de l'entité géographique concernée et le DG du groupe.
- Le contrôle interne s'appuie sur un certain nombre de procédures de reporting en vigueur :
 - analyses de rentabilité des offres commerciales émises établies systématiquement pour chaque offre
 - déclaration mensuelle des temps affectés par nature d'activité pour l'ensemble des équipes projets software
 - revue mensuelle de la rentabilité de chacun des projets en cours supérieurs à un seuil
- La sécurité informatique tant interne qu'externe est placée sous la responsabilité du responsable de la DSI supervisée par le Directeur Technique. Les points de fragilité identifiés ont fait l'objet d'un plan d'action aboutissant à la mise en place fin 2006 d'un nouvel ensemble de protections présentant un niveau élevé de sécurité. Des procédures de sauvegarde sont en place.
- La documentation des processus métier et la formalisation des délégations de pouvoir sont progressivement mis en place.

D) Priorités d'action 2008

En 2008, les priorités étaient données pour les travaux suivant :

- Standardisation des documents échangés entre Acteos France et Acteos Liban : Spécifications Fonctionnelles détaillées et spécification techniques détaillées
- Poursuite de la mise en place du manuel de qualité
- Définition et mise en place des procédures de contrôles qualité aussi bien en France qu'au Liban
- Mise en place de fiches de suivis pour chaque développement permettant de mesurer les temps passés sur le développement, l'encadrement et la documentation ainsi que le rapprochement des ressources engagés par rapport aux produits vendus
- L'uniformisation de suivi des temps en France et au Liban, afin de maîtriser les coûts et de mesurer le taux d'occupation des ressources et leurs productivités.

E) Synthèse des actions 2008

- Mise à jour de la cartographie des risques du groupe effectuée en début d'année
- Actualisation et centralisation du recueil des procédures suite à la restructuration de la société : redéfinition des responsabilités de chacun
- Mise en place d'un manuel qualité qui regroupe l'ensemble des documents et procédures existants.

F) Priorités d'action 2009

- Nomination d'un responsable qualité software pour le contrôle des livraisons produit et des spécifications de développement
- Poursuite de la mise en place du manuel de qualité
- Remplacement du plan assurance qualité (document projet) par un plan projet respectant la méthodologie PMI.
- Travail de rapprochement entre les anciennes procédures du contrôle interne et les procédures de production nouvellement remises en place pour aboutir à une politique qualité globale et non sectorisée de l'entreprise (objectif : à 3 ans couvrir la totalité des procédures France et étranger)
- Mise à jour de l'analyse des risques et du plan de remédiation sur la base de la nouvelle organisation.
- Lancement du projet de système d'information de production afin de garantir l'unicité et la qualité de l'information circulante et la continuité avec le système d'informatique de gestion.
- Refonte de la gestion des stocks (nouveau catalogue de produit)
- Extension du contrôle interne aux filiales
- Travaux sur le livre rouge et le PRA informatique interne

Le Président du Conseil d'Administration,

Joseph FELFELI

X - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ACTEOS SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Arras et Marcq en Baroeul,

Le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

SA CAEC

Monsieur Jean-François POTRIQUET

SA DMV

Monsieur Christian DE BRIANSON

XI - ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS

A) Ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009

1. A caractère ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 incluant le rapport de gestion du groupe consolidé à la même date ; rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2008 ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Nomination du co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination du co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des dépôts et des formalités ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

2. A caractère extraordinaire

- Autorisations à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes et bénéfices ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission , avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des dépôts et des formalités.

B) **Projet de résolutions pour l'AGM du 12 juin 2009**

Nous proposons à votre vote les projets de résolutions suivants

1. Projet de résolutions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 571.564,38 euros.

L'assemblée générale approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à un montant global de 9.693 euros.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des rapports du conseil, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils lui ont été présentés ces comptes consolidés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 395.463 euros.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

La perte de l'exercice, soit.....571.564,38 €

Affectation

Amortissement sur le compte « autres réserves » (571.564,38 €)

qui se trouve ainsi ramené de 1.137.817 euros à 566.252,62 euros

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ces rapports et expressément chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Vladimir KOPILOFF, qui a cessé son activité au 31 décembre 2008 :

- Monsieur Hubert GUERIN

Domicilié : Parc d'Entreprises – rue de l'Horlogerie – BP 164 – 62403 BETHUNE CEDEX

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2011 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Hubert GUERIN qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, a déclaré par courrier séparé accepté d'ores et déjà ses fonctions.

SIXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société DMV, démissionnaire :

La société KPMG SA

Représentée par Monsieur Christian de Brianson

Domiciliée : 159 avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2011 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société KPMG SA qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, a déclaré par courrier séparé accepté d'ores et déjà ses fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION – NOMINATION DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Michel VERCRUYSE, démissionnaire :

Monsieur Yves GOUHIR

Domicilié : 5 avenue de Dubna 14209 HEROUVILLE SAINT CLAIR

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2011 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Yves GOUHIR qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, a déclaré par courrier séparé accepté d'ores et déjà ses fonctions.

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Compte tenu des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt requises par la loi.

NEUVIEME RESOLUTION – ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration autorise ce dernier pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le capital social (soit sur la base du capital actuel au 31/12/2008 59.104 actions), le

cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 € par action ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme sera de 886.560 euros ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

La société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

2. Projet de résolutions à caractère extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION – DELEGATION POUR LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance pris du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) donne au Conseil d'Administration, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- 2) fixe à vingt quatre mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 12 juin 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

ONZIEME RESOLUTION – DELEGATION DE COMPETENCE DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par le Code de Commerce, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuites d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 3.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital

- 5) En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution douzième qui suit.
- 6) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet et qui avait été confiée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008 à laquelle se substitue.

DOUZIEME RESOLUTION – DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D'ACTION ORDINAIRE OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL RESERVEES AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par le Code de Commerce sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital social dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3.000.000 €
 - b. Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
 - c. En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution treize qui suit.
 - d. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 3.000.000 €
- 4) En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/ ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions, ou dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public tout ou partie des actions, ou dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières non souscrites.
 - c. décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution,
 - d. décide du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme,
- 2) Décide que le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 3) Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet et qui avait été confiée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 à laquelle elle se substitue.

TREIZIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

- 1) Délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par le Code de Commerce, sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3.000.000 €, étant précisé qu'en cas d'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, ce montant sera en outre limité à 20% du capital par an.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la onzième résolution ci-avant.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 3.000.000 €

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la onzième résolution.

- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
- 5) Décide du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme.
- 6) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
- 7) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter

la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

- 8) Décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond prévu par la présente résolution.
- 9) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 10) Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet et qui avait été confiée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 et à laquelle elle se substitue.

QUATORZIEME RESOLUTION - AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

- 1) Autorise le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
- 3) Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 10 % du capital social au jour de l'assemblée.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.
- 4) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.
- 5) La présente délégation met fin à celle qui avait été confiée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

QUINZIEME RESOLUTION – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OCTROYER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

L'assemblée générale à compétence extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

autorise le conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société (et des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et ce compte tenu des options déjà accordées par le conseil d'administration au titre des autorisations données par les assemblées générales du 25 mai 2000, 28 décembre 2001, 25 juin 2002, 14 juin 2005 et 20 juin 2008.

L'assemblée décide :

- Qu'en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;
- Qu'en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce ;
- Que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;
- Qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- Que le conseil d'administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de 6 ans à compter de leur date d'attribution ;
- Que le conseil d'administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- Arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- Fixer la ou les périodes d'exercice des options
- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

SEIZIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration, étant précisé que sur ce plafond s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation qui précède (résolution 15).

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui seront confiés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées ou réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - Constaté l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - Décider le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, étant précisé que le montant de cette ou ces augmentations de capital ne s'impute pas sur le plafond de la délégation d'augmentation de capital par incorporation de réserves fixée à la onzième résolution,
 - Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - Et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée et se substitue à celle confiée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

DIX SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicités requises par la loi.

XII - TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 478	1 422	1 403	1 386	1 386
Nombre d'actions	2 955 207	2 843 712	2 806 790	2 772 000	2 772 000
Nombre d'actions prioritaires					
Nombre d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires H.T.	6 031	5 926	5 268	5 788	4 980
Résultat avant impôt part.amort.prov.	(207)	30	931	(172)	57
Impôts sur les bénéfices	(47)	(43)	(51)	(27)	(21)
Participations des salariés					
Résultat après impôt part.dot.prov.	(160)	72	965	268	(518)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt avant amort prov	0	0	0	0	0
Dividende distribué par action					
Personnel					
Effectif moyen	44	50	48	55	54
Masse salariale	2 228	2 122	1 915	2 200	1 987
Versement au titre du social	1 008	880	761	782	688

XIII - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION

A) Etat au 31.12.2008 des options de souscription (I225-184 al 1) attribuées aux salariés du groupe Acteos (sous réserve des options caduques)

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'Assemblée Générale	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005
Date du Conseil d'Administration	10/05/2007	12/02/008	04/12/2008
Options émises	10000	15000	25000
Nature	BSA	BSA	BSA
Nombre dt mbres du Comité de Direction	10000 0	15000 10000	25000 0
Nombre de membres concernés	1	2	5
Salarié n°1	10000	10000	5000
Salarié n°2		5000	5000
Date de départ d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012
Date d'expiration d'exercice	11/05/2012	12/02/2013	04/12/2013
Prix d'exercice	4,80	2,69	1,42
Modalités			
Nombre d'options levées	0	0	0
Nombre d'options annulées	0	0	0
Nombres d'options restantes	10000	15000	25 000

BSA : options de souscriptions d'actions

B) Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225-184 al 2)

Néant

C) Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225 – 184 al 2)

Néant

D) Options consenties durant l'année 2008 aux 10 salariés du groupe dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

Il n'y a pas eu d'options attribuées durant l'exercice 2008 aux 10 salariés du groupe dont le nombre d'options consenties est le plus élevé.

40 000 options ont été consenties aux salariés du groupe durant l'exercice 2008.

E) Options exercées durant l'exercice 2008 par les dix salariés non mandataires de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

Les dix salariés, détenant au 31 décembre 2008, le plus grand nombre d'options, n'ont pas effectué de levées d'options durant l'exercice 2008.

XIV - RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES

L'AGM du 14 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société aux membres du personnel (et/ou certains mandataires sociaux) et ce dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration et pour une durée maximale de 38 mois. .

En 2006, le conseil d'administration a attribué 5 000 actions gratuites à un salarié, non mandataire social, du groupe ACTEOS.

TREIZIEME RESOLUTION (adoptée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005) – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux,

Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui seront confiés à l'effet de :

Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées ou réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

Constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

Décider le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,

Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

Et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3.171.070

Voix contre : 0

Abstention : 0

Au titre de l'exercice 2006, cette délégation a fait l'objet d'une mise en œuvre par le conseil d'administration et 5 000 actions gratuites ont été distribuées.

XV - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET L'UTILISATION DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2008

Date de la délégation ou de l'autorisation	Terme de la délégation	Objet de la délégation	Modalités	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2008
AGM 20/06/2008	20/08/2011	Options de souscription et/ou d'achat d'actions	Limitée au tiers du capital social	Néant
AGM 20/06/2008	20/08/2011	Attribution gratuite d'actions	Montant maximum 10% du capital social	Néant
AGM 20/06/2008	20/08/2010	Emission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant maximum 3.000.000 €	Néant
AGM 20/06/2008	20/08/2010	Emission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription	Montant maximum : 3.000.000 €	Néant
AGM 20/06/2008	20/08/2010	Autorisation d'augmenter le montant par des demandes excédentaires	L.225-135-1 et R. 225-118 : 15% de l'émission initiale	Néant
AGM 20/06/2008	20/08/2010	Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	Montant maximum 10%	Néant

XVI - COMPTES CONSOLIDES ACTEOS

A) Bilan consolidé

BILAN €		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
		MONTANS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Goodwill	(Note 1)	594 491	594 491	594 491
Autres immobilisations incorporelles	(Notes 2&3)	671 937	30 880	42 184
Immobilisations corporelles	(Notes 2&3)	248 791	292 978	268 983
Titres de participation	(Notes 2&3)	1 946	1 898	1 845
Autres actifs financiers non courants	(Notes 2&3)	342 166	50 774	46 251
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 859 331	971 021	953 754
Stocks	(Note 4)	469 811	563 669	685 507
Créances clients	(Note 5)	4 748 669	4 094 189	3 801 066
Actifs d'impôts exigibles		171 591	145 751	272 925
Autres actifs courants	(Note 6)	646 114	970 209	1 023 209
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(Note 7)	1 806 590	1 837 765	2 354 718
TOTAL ACTIF COURANT		7 842 775	7 611 583	8 137 425
TOTAL ACTIF		9 702 106	8 582 604	9 091 179
Capitaux propres - Part revenant au groupe		3 106 286	2 682 741	3 050 642
Capitaux propres - Part revenant au minoritaires		-376	-50	-68
CAPITAUX PROPRES		3 105 910	2 682 691	3 050 574
Emprunts et dette financière à long terme		87 239	74 544	49 709
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	(Note 9)	355 965	407 042	409 810
Autres provisions	(Note 9)	218 048	148 048	318 000
Avances conditionnées	(Note 8)	333 306	462 693	300 257
TOTAL PASSIF NON COURANT		994 558	1 092 327	1 077 776
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts		1 247	10 857	2 783
Dettes fournisseurs		1 504 748	1 218 474	946 254
Provisions	(Note 9)	11 406	34 723	23 851
Avances conditionnées	(Note 8)	110 000		
Autres passifs courants	(Note 11)	3 974 237	3 543 532	3 989 940
TOTAL PASSIF COURANT		5 601 638	4 807 586	4 962 829
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		9 702 106	8 582 604	9 091 179

B) Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE €	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'Affaires (note 18)	12 265 921	10 524 205	10 181 673
Autres produits de l'activité	182 693	60 000	
Achats consommés	(4 485 118)	(3 510 914)	(3 330 440)
Variation des stocks de produits en cours & produits finis	(47 091)	9 443	(33 350)
Production immobilisée	724 958	9 126	5 020
Marge brute	8 641 363	7 091 860	6 822 903
% CA	70%	67%	67%
Charges de personnel (note 13)	(5 274 242)	(4 823 823)	(4 301 972)
Autres charges d'exploitation	(2 594 418)	(2 703 175)	(2 684 888)
Impôts et taxes	(114 689)	(107 888)	(73 038)
Dotations aux amortissements (notes 3 et 17)	(259 940)	(155 119)	(133 876)
Autres produits d'exploitation	1 766	48 866	44 192
Produit de cession d'immobilisations	18 840	20 327	37 654
VNC des immobilisations cédées	(18 262)	(21 973)	(37 151)
Autres charges	(29 757)	4 307	(111 497)
Autres produits	6 733	116 548	89 901
Résultat opérationnel	377 394	(530 070)	(347 772)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	56 234	78 403	31 966
Coût de l'endettement financier brut	(9 968)	(7 266)	(3 134)
Coût de l'endettement financier net	46 266	71 137	28 832
Autres charges financières	(215 417)	(49 603)	(38 154)
Autres produits financiers	140 123	15 340	188 708
Charge d'impôt	47 097	39 287	51 950
Résultat	395 463	(453 909)	(116 436)
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	395 757	(453 924)	(116 088)
Dont attribuable aux intérêts minoritaires	(294)	15	(348)
Nombre d'actions	2 955 207	2 843 712	2 806 790
Résultat de base par action	0	(0)	(0)
Résultat dilué par action	0	(0)	(0)

C) Variation des capitaux propres

€	Capital	Prime	Réserve légale	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2006	1 403 395	995 555	93 110	294 388	593 745	-213 463	-116 088	3 050 642	-68	3 050 574
Affectation du résultat de l'exercice N-1			37 053	703 999	-1 070 603	213 463	116 088			
Résultat de l'exercice							-453 924	-453 924	15	-453 909
Plan stock option		26 747						26 747		26 747
Augmentation de capital	18 461	54 215						72 676		72 676
Autres variations					-13 398			-13 398	3	-13 395
Situation au 31 décembre 2007	1 421 856	1 076 517	130 163	998 387	-490 256		-453 924	2 682 741	-50	2 682 691
Affectation du résultat de l'exercice N-1			7 338	139 431	-600 693		453 924			
Résultat de l'exercice							395 757	395 757	-294	395 463
Plan stock option		-137 772						-137 772		-137 772
Augmentation de capital	55 748	104 668						160 416		160 416
Autres variations					5 141			5 141	-32	5 109
Situation au 31 décembre 2008	1 477 604	1 043 413	137 501	1 137 818	-1 085 808		395 757	3 106 284	-376	3 105 908

Le capital social de la société au 31 décembre 2008 est de 1 477 604 €, divisé en 2 955 207 actions d'un nominal de 0,5 € chacune.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 111 495 actions d'une valeur nominale de 0,5 euros ont été créées au cours de l'année 2008. Cette augmentation de capital s'est accompagnée de la comptabilisation d'une prime d'émission de 104 668€.

D) Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE €	Consolidé 31/12/2008	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	395 757	(453 924)	(116 088)
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	(294)	15	(348)
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	249 511	(6 729)	130 865
+/- charges & produits calculés liés aux stock options & assimilés	(137 772)	26 747	51 355
+/- values de cession	(578)	1 646	(688)
Eléments non générateurs de trésorerie	10 884	(1 823)	
Intérêts financiers	9 968	7 266	3 134
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	527 477	(426 802)	68 230
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	435 090	(167 831)	(1 147 710)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	962 567	(594 633)	(1 079 480)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(734 276)	(21 795)	(34 162)
Décaisst / acquisition immos corporelles	(147 532)	(182 565)	(164 074)
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	18 840	20 327	37 654
Encaisst / cession immos financières			1 380 488
Décaisst / acquisition immos financières	(264 921)	(440)	(40)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 127 888)	(184 473)	1 219 866
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	160 416	72 676	97 245
Encaissements provenant d'avances conditionnées	93 306	230 000	135 000
Remboursement d'avances conditionnées	(112 693)	(67 564)	
Encaissements provenant d'emprunts (crédit bail)	71 438	71 165	74 858
Remboursement d'emprunts (crédit bail)	(58 743)	(46 330)	(34 430)
Intérêts d'emprunt et intérêts sur concours bancaires	(9 968)	(7 266)	(3 134)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	143 756	252 681	269 539
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(21 565)	(526 425)	409 925
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 826 908	2 353 335	1 943 410
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 805 343	1 826 908	2 353 335
<i>Ecart</i>	<i>0</i>	<i>(2)</i>	<i>0</i>
VMP	1 303 143	1 200 903	1 935 170
DISPONIBILITES	503 447	636 862	419 548
ACTIONS PROPRES			
CONCOURS BANCAIRES	-1 247	-10 857	-1 383
	<u>1 805 343</u>	<u>1 826 908</u>	<u>2 353 335</u>

E) Résultat par action

	2008	2007	2006
Nombre d'actions	2 955 207	2 843 412	2 806 790
Résultat par action (en €)	(0)	(0)	(0)

F) Annexes des comptes consolidés

La SA ACTEOS a été introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 05 Juillet 2000. Elle est cotée sur le marché Euronext Paris (N° ISIN : FR0000076861).

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la conception, l'édition, l'intégration et la mise au point de tout système informatique dédié au domaine de la logistique.

Le 2 avril 2009 le Conseil d'administration a arrêté les comptes. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés d'Acteos SA au 31 décembre 2008 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société.

I- Informations relatives aux méthodes comptables appliquées

a) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle.

Cette norme qui sera d'application obligatoire pour les états financiers consolidés 2009 du Groupe, requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour le Groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités et ses secteurs géographiques (voir notes 16 et 17). Selon l' « approche de la direction », le Groupe présentera l'information sectorielle suivante : ATEC (Acteos Technology Center), Software et Autres Secteurs.

- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. IAS 23 révisée, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation des clients en vertu desquels le client peut utiliser des crédits pour l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. Cette norme n'est pas applicable à l'activité du Groupe.
- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » (2007) introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires), soit dans deux états comprenant

un compte global de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). IAS 1 révisée sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009. Le Groupe prévoit de présenter un état unique de résultat global de la période pour ses états financiers consolidés 2009.

- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » prévoient que les instruments financiers assortis d'une option de vente à la juste valeur et les instruments qui imposent à une entité une obligation de remettre à un tiers une part de l'actif net de l'entité uniquement lors de la liquidation, soient classés en capitaux propres, si certaines conditions sont remplies. Ces amendements qui seront obligatoires de façon rétrospective dans les états financiers consolidés 2009 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact sur ceux-ci.
- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupement d'entreprises » comporte les modifications suivantes :
 - La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupement d'entreprises.
 - La contrepartie éventuelle doit être évaluée à sa juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
 - Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émissions d'actions ou de dettes, sont reconnus en charge lorsqu'ils seront encourus.
 - Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisée en résultat.
 - Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures.

- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisée en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.
- Les amendements à IFRS 2 « paiement fondé sur des actions – Condition d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que d'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Les amendements à IFRS 2 seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cet amendement.

b) Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Toutes les participations pour lesquelles ACTEOS S.A. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

c) Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables acquis.

Les goodwill actifs sont soumis à des tests de dépréciations annuels ou plus fréquemment si des indicateurs de perte de valeurs apparaissent.

Dans le cas où le test de valeur révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 38).

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Frais de Développement ----- 5 ans
- Logiciels (codes sources) ----- 4 à 5 ans
- Autres logiciels ----- 1 à 3 ans

Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les dépenses de développement portées à l'actif au cours de l'année 2008 s'élèvent à 718K€ et comprennent les coûts de main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 16).

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Agencement et aménagement des constructions ----- 5/10 ans
- Matériel et outillage ----- 4/5 ans
- Matériel de bureau et informatique ----- 3/5 ans
- Mobilier de bureau ----- 8 ans

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition, la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est immobilisée et amortie à la date de début du contrat du bien selon la méthode ci-dessus ; la dette correspondante figure au passif.

f) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable (suivant détail annexé en note 4).

Le coût d'achat des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

g) Risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels son activité l'amène à faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer ces risques et de veiller au respect des limites définies.

➤ Le risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux créances clients. Cette exposition est influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Il est à noter qu'aucun client ne représente à lui seul un risque majeur (encours > 10% de l'encours total).

De plus le Groupe ne se trouve pas exposé à un risque géographique particulier.

La politique de crédit est définie, mise en œuvre et contrôlée par la Direction Financière. Les procédures du Groupe prévoient une étude systématique de la solvabilité des prospects. Une information financière est fournie par la COFACE sur le risque de défaillance client, France ou export.

Sur la base d'une balance âgée la Direction Financière contrôle tous les mois la situation et la qualité de son portefeuille de créance (les créances sont évaluées à leur juste-valeur qui compte tenu des échéances correspond à la valeur nominale).

Une provision pour dépréciation d'un montant de 13 K€ a été constituée pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance (suivant détail annexé en note 5). Cette provision est déterminée sur la base d'une analyse individuelle par créance.

➤ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance. En l'absence d'emprunt et excepté les avances conditionnées, ce risque est limité aux dettes fournisseurs et aux dettes sociales et fiscales (suivant détail annexé en note 11).

➤ Le risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe. En l'absence d'endettement ce risque est limité aux variations du taux de change € / USD. La part des activités réalisées hors de la zone euro est non significative ou limitée aux échanges inter-compagnie avec sa filiale au Liban, rendant le risque de change faible. La société n'a pris aucune position de couverture au 31/12/2008.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires.

Les valeurs mobilières de placement considérées comme des actifs détenus à des fins de transaction sont réévaluées à leur juste valeur (IAS 39) suivant détail annexé en note 7.

i) Les actions auto détenues

Les actions auto détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

j) Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- les régimes à cotisations définies : les obligations du groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique " charges de personnel ".

– les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées en France et au Liban selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière conformément à la norme IAS 19.

Les calculs intègrent pour la France une hypothèse de présence à l'âge du départ en retraite (fixé à 65 ans), une hypothèse d'évolution des rémunérations (2%) et un taux d'actualisation de 5.1%.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Concernant notre filiale allemande, la provision pour engagement de retraite est un engagement unique vis-à-vis de l'ancien dirigeant, notre filiale allemande n'ayant par ailleurs aucune autre obligation législative vis-à-vis des salariés. Cette provision est fondée sur un calcul actuariel.

Pour le groupe, la provision ainsi calculée au titre des régimes à prestations définies a donné lieu à une reprise de 50K€ au titre de l'année 2008.

k) Paiements sous forme d'actions.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution, au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits et en tenant compte d'un taux de départ estimé des salariés.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode Black & Scholes. La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel (suivant détail en note 13).

l) Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 9.

m) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour tenir compte :

- Des différences temporelles apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- Des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts

Ils sont évalués aux taux d'impôt en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont pas enregistrés en raison du caractère estimé incertain de leur imputation future.

n) Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.
- Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Le degré d'avancement est calculé à la clôture sur la base des charges engagées par projet, rapportées au budget global des charges attendues sur le projet. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique créances client pour la part des produits à recevoir et en autres passifs courants pour la part des produits constatés d'avance.

- Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés *prorata temporis* sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

o) Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les zones géographiques (sur la base de l'implantation des actifs) pour l'axe primaire et les secteurs d'activité pour l'axe secondaire (notes 16 et 17)

II - Informations relatives au périmètre de consolidation

a) Evolution du périmètre de consolidation

➤ **ACTEOS GmbH & Co KG**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos GmbH&Co KG n'est à signaler au 31 décembre 2008.

➤ **ACTEOS Beteiligungs**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Beteiligungs n'est à signaler au 31 décembre 2008.

➤ **ACTEOS Liban**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Liban n'est à signaler au 31 décembre 2008.

b) Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2008.

Sociétés	Siège Social	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode Retenue
ACTEOS S. A.	2-4 rue Duflot 59100 ROUBAIX	FRANCE		Société consolidante	
ACTEOS GmbH & Co KG	GILCHING	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	IG
ACTEOS Beteiligungs	GILCHING	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	IG
ACTEOS Liban	BEYROUTH	LIBAN	99,00%	99,00%	IG

III - Informations complémentaires

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 111 495 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros ont été créées au cours de l'année 2008.

Le capital social passe donc de 1 421 856 euros divisé en 2 843 712 actions au 31/12/2007 à 1 477 604 euros divisé en 2 955 207 actions au 31/12/2008.

Cette augmentation de capital s'accompagne de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 104 668 euros comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.

Note 1 - Goodwill

Survaleurs - en €	Valeurs brutes au 31/12/2006	Valeurs brutes au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes au 31/12/2008
Acteos GmbH & Co KG	952 261	952 261			952 261
Acteos Beteiligungs	4 000	4 000			4 000
TOTAL	956 261	956 261			956 261

Pertes de valeurs - en €	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2008
Acteos GmbH & Co KG	357 770	357 770			357 770
Acteos Beteiligungs	4 000	4 000			4 000
TOTAL	361 770	361 770			361 770

- ACTEOS GmbH & Co KG

Conformément aux normes IFRS, les goodwill ne sont plus amortis.

Les goodwill sont pour les besoins des tests de dépréciation affectés par filiale, chacune des filiales Allemande étant considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie.

En application de la norme IAS 36, un test de valeur a été effectué afin de valider la valeur d'utilité de notre filiale Acteos GmbH&Co KG. La détermination de la valeur d'utilité est basée tant sur l'actualisation des cash flows libres à 5 ans que sur la valeur terminale de la société. La valeur d'utilité ainsi obtenue n'impose pas de constatation de perte de valeur sur l'exercice. Le taux d'actualisation retenu est de 15,69%.

Note 2 - Immobilisations en valeur brute

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/08
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement			718 467			718 467
Concessions, brevets, licences	1 080 980	1 098 255	15 809		-564	1 113 500
Autres immobilisations incorporelles	42 136	19 511			-95	19 416
TOTAL	1 123 116	1 117 766	734 276		-659	1 851 383
Immobilisations corporelles						
Constructions	185 432	218 714			-33 282	185 432
Installations tech, mat et outillages ind.	79 915	72 565	10 306		18 036	100 907
Autres immobilisations corporelles	478 037	595 199	137 226	20 712	4 069	715 782
Immobilisations corporelles en cours	2 980					
Avances et acomptes s/ immo corp.		4 530				4 530
TOTAL	746 364	891 008	147 532	20 712	-11 177	1 006 651
Immobilisations financières						
Titres de participations	1 845	1 898	48			1 946
Autres immobilisations financières	46 251	50 774	264 873		26 519	342 166
TOTAL	48 096	52 672	264 921		26 519	344 112
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 917 576	2 061 446	1 146 729	20 712	14 683	3 202 146

Commentaires sur variations et soldes significatifs :

1/ Frais de recherche et de développement

Conformément à la norme IAS 38 et compte tenu de la nature, de l'avancement et de la faisabilité technique et commerciale de projets de développement, ces frais de développements ont été activés en immobilisations.

Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

2/ Concessions, brevets, licences

Le solde de ce poste est exclusivement constitué de logiciels.

3/ Immobilisations financières

Le solde au 31 décembre 2008 des autres immobilisations financières est constitué comme suit :

- 77 527€ de dépôt de garantie dont 44 718€ versés à la SCI Duflot
- 264 529€ correspondant au montant immobilisé au 31/12/08 sur un compte bloqué de liquidités au titre du fond de pension de retraite de Mr Graaf, l'ancien propriétaire de notre filiale Acteos GmbH&Co KG.

Note 3 - Flux d'amortissements

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2008
Amort / Immobilisations incorporelles						
Amort / Frais de développement			71 037			71 037
Amort / Concessions, brevets, licences	1 051 139	1 067 533	21 802		-249	1 089 086
Amort / Autres immobilisations incorporelles	29 794	19 353	43		-73	19 323
TOTAL	1 080 933	1 086 886	92 882		-322	1 179 446
Amort / Immobilisations corporelles						0
Amort / Constructions	135 459	164 437	14 406		-14 572	164 271
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	51 064	50 562	13 161		9 725	73 448
Amort / Autres immobilisations corporelles	290 858	383 031	137 178	138	70	520 141
TOTAL	477 381	598 030	164 745	138	-4 777	757 860
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 558 314	1 684 916	257 627	138	-5 099	1 937 306

Note 4 - Stocks

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2006	Valeurs brutes - Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Valeurs brutes - Solde 31/12/2008
Stocks matières premières	240 224	222 931	281 219	222 931		281 219
Stocks de pdts interm. & finis	73 618	83 061	35 969	83 061		35 969
Stocks de marchandises	522 565	436 498	416 401	436 498		416 401
TOTAL	836 407	742 490	733 589	742 490		733 589

€	Provision - Solde 31/12/2006	Provision - Solde 31/12/2007	Dotation	Reprise	Autres variations	Provision - Solde 31/12/2008
Prov. / stocks de matières premières	150 900	178 821	263 778	178 821		263 778
TOTAL	150 900	178 821	263 778	178 821		263 778

Note 5 - Créances clients

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Augmentatio	Diminutio	Autres Variations	Solde 31/12/08
Créances clients	3 815 521	4 117 027	4 761 807	4 117 027		4 761 807
TOTAL	3 815 521	4 117 027	4 761 807	4 117 027		4 761 807

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/08
Provisions clients	14 455	22 838	4 050	13 750		13 138
TOTAL	14 455	22 838	4 050	13 750		13 138

Note 5 bis - Détail des créances clients suivant échéance

€	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Échéances clients	4 761 807	4 761 807		
TOTAL	4 761 807	4 761 807		

Note 6 - Autres actifs courants

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2006	Valeurs brutes - Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Valeurs brutes - Solde 31/12/2008
Autres débiteurs	600 953	495 938	144 940	495 938	777	145 717
Créances sociales et fiscales	325 231	121 719	141 261	121 719	-1 182	140 079
Charges constatés d'avance	428 611	411 213	418 549	411 213	430	418 979
TOTAL	1 354 795	1 028 870	704 750	1 028 870	25	704 775

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2008
Provisions autres débiteurs	58 661	58 661				58 661
TOTAL	58 661	58 661				58 661

Note 7 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

€	Valeurs au 31/12/2006	Valeurs au 31/12/2007	Variation	Valeurs au 31/12/2008	Dont Plus Value
SICAV Banque Populaire du Nord	1 700 181	657 585	261 630	919 216	29 823
SICAV Crédit Agricole	13 231	13 746	215 752	229 498	794
SICAV Banque San Paolo	221 759	229 571	(75 142)	154 429	434
Dépôt à terme San Paolo		150 000	(150 000)		
Dépôt à terme Crédit Agricole		150 000	(150 000)		
TOTAL Valeurs Mobilières de Placement	1 935 171	1 200 903	102 240	1 303 143	31 051
Liquidités	419 548	636 862	(133 415)	503 447	
TOTAL	2 354 719	1 837 765	(31 175)	1 806 590	

Note 8 : Avances conditionnées

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2008
Avances OSEO Innovation	300 257	462 693	93 306	112 693	443 306
TOTAL	300 257	462 693		112 693	443 306

Les avances conditionnées se détaillent comme suit : En €

Programme "EURINNOV" 443306

La diminution correspond au constat d'échec du programme "ATOUT PUCE"

L'augmentation correspond au dernier versement sur le programme "EURINNOV".

Les échéances de remboursement inférieures à un an sont présentées au passif du bilan en passif courant, le solde supérieur à un an en passif non courant.

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	110 000	110 000	113 306

Note 9 - Provisions pour risques et charges

€	Solde 31/12/2007	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2008
Prov. pour garanties données (1)	34 723	4 351	34 723			4 351
Prov. autres risques (2)	148 048	70 000				218 048
Total Prov. pour risques	182 771	74 351	34 723			222 399
Prov. pour pensions (3)	407 042	2 852	3 444	49 024	-1 461	355 965
Prov. pour autres charges (4)		7 055	7 495		7 495	7 055
Total Prov. pour charges	407 042	9 907	10 939	49 024	6 034	363 020
Total prov. risques et charges	589 813	74 351	45 662	49 024	6 034	585 419

(1) La dotation pour provision de garanties données de 4 351€ ne concerne que Acteos SA; notre filiale Acteos GmbH&Co KG ayant jugé le montant trop peu significatif pour générer une dotation sur 2008.

La provision pour garanties données est calculée selon une méthode statistique qui prend en compte :

- le montant valorisé de la garantie au 31 décembre 2008
- une estimation des coûts de la main d'œuvre et du matériel
- le coût moyen d'une réparation
- un taux de panne

(2) Pour rappel, une reprise de provision de 141 500€ a été effectuée au 31/12/07 en considération des succès enregistrés aux différents stades de juridiction, et ce bien que les voies de recours ne soient toujours pas épuisées. Un nouveau litige prud'hommal a pris naissance au cours de cet exercice, il a été doté à ce titre une somme de 70 000€ représentant la moitié des demandes de la partie plaignante.

(3) Pour Acteos SA, la reprise de provision est la conséquence directe du plan social appliqué courant 2008

(Impact = -55K€ sur la provision)

(4) Il s'agit d'une provision pour bonus chez notre filiale Acteos Liban.

Note 10 - Échéance des provisions pour risques et charges

€	Echéance <		TOTAL
	1 an	Echéance > 5 ans	
Prov. pour garanties données	4 351		4 351
Prov. autres risques	70 000	148 048	218 048
Total Prov. pour risques	74 351	148 048	222 399
Prov. pour pensions		355 965	355 965
Prov. Pour autres charges	7 055		7 055
Total Prov. pour charges	7 055	355 965	363 020
Total prov. risques et charges	81 406	504 013	585 419

Détail des provisions pour risques et charges :

	Solde 31/12/2007	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2008
Prov. pour garanties données :						
Acteos SA	5 353	4 351	5 353			4 351
Acteos GmbH&Co KG	29 370		29 370			0
	34 723					4 351
Prov. pour autres risques :						
Acteos SA	148 048	70 000				218 048
	148 048	70 000				218 048
Prov. pour pensions :						
Acteos SA	136 864		2 436	32 446		101 982
Acteos GmbH&Co KG	257 482			17 586		239 896
Acteos Liban	12 697	2 852			-1 461	14 088
	407 042	2 852	2 436	50 032	-1 461	355 965
Prov. Pour autres charges :						
Acteos Liban		7 055	7 495		7 495	7 055
	0	7 055	7 495	0	7 495	7 055
	589 813	79 907	9 931	50 032	6 034	585 419

Note 11 - Autres passifs courants

€	Solde 31/12/2006	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2008
Avances & Acomptes reçus sur commande	396 080	19 653	101 414	19 653		101 414
Dettes fiscales & sociales	1 126 072	1 216 958	1 391 021	1 216 958		1 391 021
Compte courant créditeur	2 745	2 708	2 397	2 708		2 397
Autres dettes	46 470	106 649	11 402	106 649		11 402
Dettes sur immobilisations	888	2 201		2 201		0
Produits constatés d'avance	2 417 685	2 195 363	2 468 003	2 195 363		2 468 003
TOTAL	3 989 940	3 543 532	3 974 237	3 543 532		3 974 237

Note 12- Engagements hors Bilan

Engagements donnés	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	USD	€	USD	€	USD	€
Lettre de crédit Stand By en faveur de Symbol				350 000		350 000
Clause de retour à meilleure fortune (1)		259 643		200 814		107 940
Contrat de location financière et immobilière (2)	8 652	772 983	25 955	691 071	38 670	633 746
TOTAL	8 652	1 032 626	25 955	1 241 885	38 670	1 091 686

(1) Avenant au bail nous liant à la SCI 6 rue Duflot prévoyant une baisse provisoire du loyer avec une clause de retour à meilleure fortune.

(2) Il s'agit entre autres de contrats de location immobilière (413 K€) et de location mobilière (360 K€) :

Contrats de location immobilière - €	Charge loyers 2008	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple	223 703	217 955	194 984	

Contrats de location mobilière - €	Charge loyers 2008	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	232	10 440	31 143	
Contrat de location informatique	53 914	54 264	4 641	
Contrats de location simple	175 859	149 069	110 487	

Une option d'achat est prévue dans le contrat de crédit-bail avec les modalités suivantes :

Prix = montant de la valeur résiduelle du matériel

Date = date d'expiration du contrat

Note 13 - Les charges de personnel

en €	Consolidé 31/12/08	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006
Rémunération du personnel (1)	(4 004 563)	(3 786 597)	(3 172 891)
Charges sociales	(1 358 507)	(1 173 195)	(1 059 503)
Paiement sous forme d'actions (2)	137 772	(26 747)	(51 355)
Taxes	(56 703)	(55 864)	(52 183)
Transfert de charges	77 319	48 628	61 181
Dotation litige social	(70 000)		
Reprise sur litiges sociaux		169 952	42 000
Provision pour bonus	(7 055)		
Reprise de provision pour bonus	7 495		
TOTAL	(5 274 242)	(4 823 823)	(4 232 751)

(1) dont 180K€ en 2008 liés au plan social appliqué chez Acteos SA.

(2) Le groupe a émis plusieurs plans :

1/ Plan d'option de souscription d'actions :

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008
Nombre	10 000	15 000	25 000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42
juste valeur des options (en €)	3,17	1,92	0,89

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes :

- Volatilité attendue : 78,8% (volatilité sur les 4 dernières années)
- Taux d'intérêts : 4% (taux Zéro Coupon)
- Taux de départ : 12%

Sur la base de ces hypothèses, le calcul de la provision a donné lieu à une reprise de 138 K€.

2/ Plan d'attribution d'actions gratuites soumis à diverses conditions :

Date d'attribution	05/05/2006
Nombre	5 000
Date d'attribution définitive	05/05/2010
Date de libre disponibilité	05/05/2012
juste valeur de l'avantage attribué (en €)	1,67

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des services reçus est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale.

La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel.

Note 14 - Impôts différés

Au 31/12/2008 le montant des déficits ordinaires reportables s'élevait à 11 857 749€ (9 057 471€ pour la France et 2 800 278€ pour l'Allemagne).

Compte tenu du caractère aléatoire de leur récupération, aucun impôt différé actif n'a été constaté sur ces déficits.

Calcul de l'impôt différé actif sur les différences temporelles	
Acteos SA :	
Organic	3 450
Effort construction	3 115
Plus & moins value latente sur OPCVM	(28 555)
Provisions stock	29 182
Provisions SAV	1 450
Provisions dépréciations actions propres	38 905
Provisions sur avances Acteos GmbH&Co KG	8 333
Provisions sur avances Acteos Beteiligungs	10 990
Incidence des retraitements	42 806
Total	109 676
Acteos Liban :	
Incidence des retraitements	6 314
Total Groupe	115 990

Calcul de l'impôt différé passif sur les différences temporelles	
Acteos SA :	
Incidence des retraitements (1)	(227 511)
Acteos GmbH&Co KG :	
Incidence des retraitements	(12 604)
Total Groupe	(240 115)

(1) L'activation dans les comptes consolidés des frais de recherche & développement chez Acteos SA a généré un impôt différé passif à hauteur de 215 788€. Compte tenu du fait que Acteos SA n'a pas payé d'impôt cette année, que les impôts différés actifs sur les déficits ordinaires reportables d'Acteos SA ne sont pas reconnus au bilan et compte tenu que les prévisions de performance attendues montrent que la société ne sera pas amenée à verser de l'impôt sur les sociétés avant les 5 ans de la fin de l'amortissement des frais de recherche & développement, le passif d'impôt différé correspondant n'est pas reconnu au bilan.

Note 15 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

31/12/2008	en €	
Organes de direction	363 761	dont 8 106€ d'avantages en nature
TOTAL	363 761	

Note 16 - Informations sectorielles : Premier niveau

en € - au 31/12/2008	France	Allemagne	Autres secteurs	Eliminations	TOTAL
Produits des activités ordinaires					
Produits externes	6 028 138	6 237 783			12 265 921
Produits inter secteurs	2 450	24 252	467 686	(494 388)	
Total Produits des activités ordinaires	6 030 588	6 262 035	467 686	(494 388)	12 265 921
Résultat					
Résultat net	347 898	(63 050)	(29 103)	140 014	395 759
Bilan Consolidé					
Actif total consolidé	8 397 430	2 606 111	120 060	(1 421 495)	9 702 106
Passif total consolidé	8 397 430	2 606 111	120 060	(1 421 495)	9 702 106
Autres informations					
Investissements	1 152 247	285 677	38 205	(329 400)	1 146 729
Charges d' amortissements	189 358	38 164	30 105		257 627
Charges sans contrepartie en trésorerie autre que les charges d'amortissement et de dépréciation	(137 772)		2 852		(134 920)

en € - au 31/12/2007	France	Allemagne	Autres secteurs	Eliminations	TOTAL
Produits des activités ordinaires					
Produits externes	5 883 622	4 640 583			10 524 205
Produits inter secteurs	41 907	(4 028)	318 788	(356 667)	
Total Produits des activités ordinaires	5 925 529	4 636 555	318 788	(356 667)	10 524 205
Résultat					
Résultat net	146 387	(641 087)	1 454	39 337	(453 909)
Bilan Consolidé					
Actif total consolidé	7 456 926	2 260 525	112 460	(1 247 307)	8 582 604
Passif total consolidé	7 456 926	2 260 525	112 460	(1 247 307)	8 582 604
Autres informations					
Investissements	155 522	42 085	11 486		209 093
Charges d' amortissements	91 198	45 840	18 080		155 118
Charges sans contrepartie en trésorerie autre que les charges d'amortissement et de dépréciation	6 909	17 070			23 979

en € - au 31/12/2006	France	Allemagne	Autres secteurs	Eliminations	TOTAL
Produits des activités ordinaires					
Produits externes	5 239 064	4 942 609			10 181 673
Produits inter secteurs	28 585	12 910	253 985	(295 480)	
Total Produits des activités ordinaires	5 267 649	4 955 519	253 985	(295 480)	10 181 673
Résultat					
Résultat net	917 742	1 849 728	(34 408)	(2 849 150)	(116 088)
Bilan Consolidé					
Actif total consolidé	7 486 782	2 009 444	98 054	(503 101)	9 091 179
Passif total consolidé	7 486 782	2 009 444	98 054	(503 101)	9 091 179
Autres informations					
Investissements	106 246	68 360	23 671		198 277
Charges d' amortissements	68 080	46 383	19 413		133 876
Charges sans contrepartie en trésorerie autre que les charges d'amortissement et de dépréciation	8 894	15 742	9 585		34 221

Note 17 - Informations sectorielles : Deuxième niveau

en € - au 31/12/2008	Mobile Solutions	SCE	Eliminations	TOTAL
Produits sectoriels externes	6 237 783	6 028 138		12 265 921
Actifs sectoriels	2 606 111	8 517 490	(1 421 495)	9 702 106
Investissements	285 677	1 190 452	(329 400)	1 146 729

en € - au 31/12/2007	Mobile Solutions	SCE	Eliminations	TOTAL
Produits sectoriels externes	4 640 583	5 883 622		10 524 205
Actifs sectoriels	2 260 525	7 569 386	(1 247 307)	8 582 604
Investissements	42 085	167 008		209 093

en € - au 31/12/2006	Mobile Solutions	SCE	Eliminations	TOTAL
Produits sectoriels externes	4 942 609	5 239 064		10 181 673
Actifs sectoriels	2 009 444	7 584 836	(503 101)	9 091 179
Investissements	68 360	129 917		198 277

Note 18 - Effectif

	Consolidé 31/12/2008	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006
Effectif moyen	96	88	85
Effectif par société			
Acteos SA	44	50	48
Acteos GmbH&Co KG	22	29	26
Acteos Beteiligungs			
Acteos Liban	26	13	11
Total effectif	92	92	85
Effectif par catégorie (1)			
Cadres et professions supérieurs	70	61	57
Techniciens et agents de maîtrise	14	19	17
Employés	8	12	11
Ouvriers			
Total effectif	92	92	85

(1) Une assimilation socio-professionnelle a été faite concernant les filiales

Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2008 se détaillent comme suit :

Honoraires supportés par Acteos SA

Cabinet DMV – Part des honoraires de l'audit Acteos S.A et consolidation	41 200 €
Cabinet DMV – Revue des travaux d'audit de Acteos GmbH&Co KG par KPMG Munich	2 500 €
Cabinet DMV – Honoraires d'attestation des dépenses de recherche et développement sur projet OSEO	2 000 €
Cabinet CAEC – Part des honoraires de l'audit Acteos SA et consolidation	41 200 €
Cabinet CAEC – Honoraires d'attestation des dépenses de recherche et développement sur projet OSEO	2 000 €

Honoraires supportés par Acteos GmbH&Co KG

Cabinet Berndt & Greska - Part des honoraires de l'audit d'Acteos GmbH&Co KG	19 200 €
--	----------

Honoraires supportés par Acteos Liban

Cabinet Semaan, Gholam & Co - Part des honoraires de l'audit d'Acteos Liban	2 600 €
---	---------

Note 20 - Parties liées

En application de la norme IAS 24, nous portons à votre connaissance le fait que Mr Joseph Felfeli, Président Directeur Général du Groupe Acteos ne bénéficie d'aucun avantage visé au paragraphe 16 de la norme IAS 24.

XVII - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Acteos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Principes comptables

- 1) Les notes « I-c » et « IV-a note 1 » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation du goodwill concernant la société ACTEOS GmbH & Co KG.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

- 2) La note « I-n » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

- 3) Comme indiqué dans les notes « I-d » et « IV-a note 2 » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités

retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Estimations comptables

- 1) La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation du goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes « I-c » et « IV-a note 1 » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.
- 2) Les notes « I-j » et « IV-a note 9 » de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.
- 3) Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges sociaux en cours, tels que décrit en notes « I-l » et « IV-a note 9 » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lille, le 24 avril 2009

Arras, le 24 avril 2009

DMV SA

CAEC S.A.

Chrstitian de Brianson

Jean-François Potriquet

Associé

Associé

XVIII - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos GmbH and Co KG

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Beteiligungs GmbH

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention de prestation de services par Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 19 septembre 2005 la fourniture et la facturation de prestations intellectuelles par Acteos Liban à Acteos S.A.

- Modalités :

Ces prestations intellectuelles fournies par Acteos Liban dans le cadre d'exécution de projets clients et de projets de développement internes sont facturées à Acteos S.A. au coût de revient complet plus 5 %.

Le montant facturé par Acteos Liban à Acteos S.A. au titre de l'exercice 2008, s'élève à € 485 149.

Convention de lettre de crédit

- Nature et objet :

Votre Conseil d'administration a autorisé la prorogation de la lettre de crédit de type « Stand By » émise par Acteos S.A. au profit de Acteos GmbH and Co KG dont le bénéficiaire est son fournisseur Symbol.

- Modalités :

La société Acteos S.A. a émis une lettre de crédit de type « Stand By » en faveur de la société Symbol, fournisseur de Acteos GmbH and Co KG, pour un montant de € 350 000. Cette convention fait l'objet d'une facturation auprès de Acteos GmbH and Co KG sur la base de 1 % par an du montant garanti.

Le montant facturé à Acteos GmbH and Co au titre de l'exercice 2008 s'élève à €3 500.

Location de logement

- Nature et objet :

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 3 décembre 2004 la location auprès de M. Felfeli d'un logement destiné à l'hébergement de salariés et stagiaires du groupe.

- Modalités :

Le montant des loyers et charges locatives versés par Acteos S.A. au titre de l'exercice 2008 s'élève à €8 994.

Convention de location immobilière avec la SCI Rue Duflot

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 la facturation de loyers et charges suivant le bail conclu le 29 mars 1999 par la SCI Rue Duflot concernant la jouissance d'un immeuble à usage de bureau sis 2 à 4 rue Duflot à Roubaix à compter du 1er avril 1999.

- Modalités :

Un avenant, autorisé par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2002, prévoit une baisse provisoire du loyer, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Les montants facturés par la SCI Duflot pour l'exercice 2008 s'élèvent à €116 000 au titre des loyers, et €33 099 au titre des impôts fonciers pris en charge par Acteos S.A.

Convention de prestation avec la SCI Rue Duflot

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 25 avril 2003 la facturation de prestations administratives et comptables à la SCI Duflot.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2008, Acteos S.A. a facturé des prestations administratives et comptables à la SCI Duflot pour un montant total de €610.

Compte courant d'associé

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 l'octroi d'intérêts sur compte courant d'associés, au nom de M. Felfeli, selon les limites fiscalement admises.

- Modalités :

Le compte courant d'associé est rémunéré au taux maximum fiscalement admis. Le montant d'intérêts versés au titre de l'exercice 2008 s'élève à €137,94.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003 l'avance de fonds en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties à Acteos Gmbh and Co KG s'élevait à €1 151 212, en ce inclus la rémunération d'intérêts au taux Euribor trois mois +1%, correspondant pour l'exercice à un montant de €57 203.

Il est précisé que cette avance fait l'objet d'un engagement de subordination.

Conventions de prestations avec la société Acteos Gmbh and Co

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 17 octobre 2002 la fourniture de prestations administratives, commerciales par Acteos S.A. à Acteos Gmbh and Co KG et intellectuelles par Acteos Gmbh and Co KG à Acteos S.A.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2008, la société Acteos S.A. a facturé à sa filiale Acteos Gmbh and Co KG un montant de €1 710 au titre des prestations administratives et commerciales.

Au titre de l'exercice 2008, la société Acteos Gmbh and Co KG a facturé à Acteos S.A. un montant de €24 305 au titre des prestations intellectuelles.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 une avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties à Acteos Beteiligungs Gmbh s'élève à €744 420, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2008 au taux Euribor à trois mois + 1 %, correspondant à un montant de €41 573.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 19 avril 2005 la concession d'une avance en compte courant à la société Acteos Liban.

- Modalités :

Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties à Acteos Liban s'élève à €70 063, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2008 au taux Euribor à trois mois + 1 %, correspondant à un montant de €3 770.

Prise en charge des frais d'Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 novembre 2003 la prise en charge par Acteos S.A. des frais d'hébergement de salariés d' Acteos Liban en France.

- Modalités :

Les frais d'hébergement pris en charge par la société Acteos S.A. au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à €48 882.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Arras et Marcq en Baroeul, le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes,

S.A. CAEC,

S.A. DMV,

Jean-François Potriquet

Christian de Brianson

XIX - COMPTES SOCIAUX ACTEOS SA

A) Bilan actif Acteos

BILAN ACTIF en €	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANT NET 31/12/08	MONTANT NET 31/12/07	MONTANT NET 31/12/06
CAPITAL SOUSCRIT N.A.					
Concess., brevets	887 144	871 179	15 965	15 923	15 326
Autres immobilisations incorporelles	18 789	18 789			
IMMO. INCORPORELLES (Notes 1 & 2)	905 933	889 968	15 965	15 923	15 326
Constructions	185 432	164 271	21 161	35 567	49 973
Installations techniques	74 830	65 833	8 997	18 917	17 976
Autres immobilisations corporelles	159 899	126 089	33 810	50 419	31 070
Immobilisation encours					2 980
IMMO. CORPORELLES (Notes 1 & 2)	420 161	356 193	63 968	104 903	101 999
Titres de participations (Notes 1, 4 & 5)	1 311 079	29 000	1 282 079	1 282 031	839 565
Créances rattachées à participations (Notes 1, 4 & 5)	1 965 694	1 290 137	675 557	486 171	59 084
Autres immobilisations financières (Note 1)	46 501		46 501	46 501	46 101
IMMO. FINANCIERES	3 323 274	1 319 137	2 004 137	1 814 703	944 750
ACTIF IMMOBILISE	4 649 368	2 565 298	2 084 070	1 935 529	1 062 075
Stocks Matières Premières	281 219	263 778	17 441	44 110	89 324
Stocks de pdts interm. & finis	35 969		35 969	83 061	73 618
Stocks de marchandises	131 568		131 568	130 424	135 663
STOCKS (Note 6)	448 756	263 778	184 978	257 595	298 605
Clients et comptes rattachés (Note 7)	3 182 831	5 488	3 177 343	3 024 619	3 145 103
Autres créances (Note 8)	444 207	58 661	385 546	413 012	602 627
CREANCES D'EXPLOITATION	3 627 038	64 149	3 562 889	3 437 631	3 747 730
Valeurs mobilières (Note 9)	1 480 610	116 726	1 363 884	1 376 977	2 118 583
Disponibilités (Note 9)	388 092		388 092	348 992	155 862
Charges constatées d'avance (Note 8)	118 635		118 635	176 796	208 425
DISPONIBILITES ET DIVERS	1 987 337	116 726	1 870 611	1 902 765	2 482 870
ACTIF CIRCULANT	6 063 131	444 653	5 618 478	5 597 991	6 529 205
TOTAL ACTIF	10 712 499	3 009 951	7 702 548	7 533 520	7 591 280

B) Bilan passif Acteos

BILAN PASSIF en €	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	1 477 604	1 421 856	1 403 395
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 024 538	919 870	865 655
Réserve légale	137 501	130 162	93 110
Autres réserves	1 137 817	998 386	294 388
Report à nouveau			(213 463)
Résultat de l'exercice	(571 566)	146 770	954 514
CAPITAUX PROPRES (Note 11)	3 205 894	3 617 044	3 397 599
Avances conditionnées (Note 12)	443 306	462 693	300 257
AUTRES FONDS PROPRES	443 306	462 693	300 257
Provisions pour risques (Note 10)	222 399	153 401	321 851
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	222 399	153 401	321 851
Emprunts auprès établ. de crédit	1 247	1 343	1 383
Emprunts & dettes financières diverses (Note 13)	2 397	2 708	176 038
DETTES FINANCIERES	3 644	4 051	177 422
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (Note 13)	615 373	505 198	556 486
Dettes fiscales & sociales (Note 13)	1 244 552	1 108 918	982 555
Autres dettes (Note 13)	2 684	26 588	2 725
DETTES DIVERSES	1 862 609	1 640 704	1 541 767
Produits constatés d'avance (Note 13)	1 964 696	1 655 627	1 852 385
TOTAL DETTES	3 830 949	3 300 382	3 571 573
TOTAL PASSIF	7 702 548	7 533 520	7 591 280

C) Compte de résultat Acteos

COMPTE DE RESULTAT en €	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (Note 14)	6 030 588	5 925 529	5 267 649
Production stockée	(47 091)	9 443	(33 350)
Production immobilisée	6 491	9 126	5 020
Subventions d'exploitation (Note 15)	182 693	60 000	
Reprises amort. et prov. & transfert (Note 15)	240 806	363 139	257 534
Autres produits d'exploitation (Note 15)	64	40 527	44 072
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 413 551	6 407 764	5 540 924
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	938 114	1 009 640	722 450
Variation de stock de marchandises	(1 144)	5 239	117 230
Achats de matières premières & autres approv.	463	910	2 558
Variation de stock de matières premières	(58 288)	17 293	3 380
Autres achats & charges externes	2 142 146	2 032 565	1 979 987
	3 021 291	3 065 647	2 825 605
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	171 030	161 454	124 208
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires & traitements	2 228 297	2 121 684	1 914 996
Charges sociales	1 007 656	879 702	761 391
	3 235 953	3 001 386	2 676 387
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations (Note 2)	57 877	56 491	50 443
Dotations aux provisions sur actif circulant (Note 6)	263 778	187 571	215 048
Dotations aux provisions pour risques & charges (Note 10)	74 351	5 353	38 851
	396 006	249 415	304 342
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 671	217	973
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 833 951	6 478 119	5 931 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	(420 400)	(70 355)	(390 591)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	71	60 579	99
Produits des autres valeurs mobilières de placement	116 973	9 945	247 326
Autres produits financiers			44 274
Reprises sur provisions & transferts de charges		442 426	3 256 685
Différences positives de change	15 411	695	3 274
Produits nets sur ces. de valeurs mob. de placement	45 307	63 688	16 857
PRODUITS FINANCIERS	177 762	577 333	3 568 514
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions	256 739	481 763	407 535
Autres charges financières	107 742	34 250	
Intérêts & Charges assimilées	1 359	571	1 912 307
Différence négative de change	12 616	914	2 006
CHARGES FINANCIERES	378 456	517 498	2 321 848
RESULTAT FINANCIER (Note 16)	(200 694)	59 835	1 246 667
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(621 094)	(10 520)	856 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur exercice antérieur		116 548	45 534
Produits exceptionnels sur opération en capital	15 910	20 327	35 660
Autres produits exceptionnels	2 476		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 386	136 875	81 194
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		1 345	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	15 910	20 943	33 761
Autres charges exceptionnelles	45		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 955	22 288	33 761
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 431	114 587	47 433
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	(47 097)	(42 703)	(51 006)
TOTAL DES PRODUITS	6 609 699	7 121 972	9 190 632
TOTAL DES CHARGES	7 181 265	6 975 202	8 236 117
BENEFICE OU PERTE	(571 566)	146 770	954 515

D) Annexes aux comptes sociaux

Principes & Méthodes utilisés

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du CRC).

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation linéaire sur une période de 12 à 36 mois.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat ou frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel et outillage industriel.....	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau et informatique.....	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Mobilier de bureaux.....	8 ans – Linéaire
Agencements divers	10 ans - Linéaire

Au regard de la nature des immobilisations, aucune décomposition de leur valeur n'a paru nécessaire.

3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation concernant notre filiale Acteos Beteiligungs ont été provisionnés en totalité. Les titres de participation concernant notre filiale Acteos GmbH&Co KG n'ont eux pas fait l'objet de provisions, conformément à la méthode utilisée à savoir la vérification de la juste valeur par des impairment tests (détail annexé en note 4).

L'intégralité des avances effectuées en faveur de notre filiale Acteos Beteiligungs a été provisionnée au 31 décembre 2008 pour un montant de 744 K€.

Les avances effectuées en faveur de notre filiale Acteos GmbH&Co KG ont été provisionnées au 31 décembre 2008 pour un montant de 546K€, provision correspondant au montant des capitaux propres négatifs de notre filiale, augmentée du montant de son capital social (détail annexé en note 5).

4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les produits finis ou semi finis sont valorisés selon le coût moyen unitaire pondéré des composants, auquel est ajouté une valorisation du temps de main d'œuvre nécessaire à la fabrication du produit. Une provision est constituée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production des produits.

Une provision a été constituée pour un montant total de 264 K€ suivant détail au tableau annexé en note 6.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 5 K€ a été comptabilisée suivant détail au tableau annexé en note 7.

6. Provisions pour risques et charges

les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, la société a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 10.

7. Informations complémentaires

- Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 111 495 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros ont été créées au cours de l'exercice 2008. Le capital social passe donc de 1 421 856 euros, divisé en 2 843 712 actions au 31/12/2007 à 1 477 604 euros, divisé en 2 955 207 actions au 31/12/2008. Cette augmentation de capital s'accompagne de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 104 668 euros comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres en note 11.
- Le loyer versé à la SCI Duflot a été ramené, à compter du 1^o Avril 2002, de 35 K€ à 29 K€ par trimestre, soit une baisse au bénéfice d'Acteos SA de 59 K€ sur l'exercice 2008 (en tenant compte des révisions de loyer liées à l'indice de construction depuis 2002). Cette baisse est conditionnée à une clause de retour à meilleure fortune.
- Aucune provision concernant les indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisée dans nos comptes sociaux au 31 décembre 2008.

Toutefois cet engagement peut être évalué à 102 K€ (charges sociales comprises).

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été évalué en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

Les calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de présence à l'âge de la retraite (entre 20% et 100% suivant l'âge)
- Une hypothèse d'évolution des salaires (2%)
- Un taux d'actualisation (5,1%)
- Un plan de restructuration a été mené dans le courant de l'année 2008. Ce plan a entraîné le départ de 9 personnes. Son coût s'élève à 250K€ dont 70K€ de dotation pour litige social.
- Au 31 décembre, le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du D.I.F. (droit individuel à la formation) s'élève à 2 143 heures. Aucune heure n'a été consommée sur l'exercice 2008.
- Au 31 décembre, le montant des dépenses de recherche & développement sur 2008 s'élève à 718 K€, totalement enregistrées en charges sur l'exercice.
- Il est rappelé que la société bénéficie des dispositions relatives à son implantation en zone franche urbaine. Cette implantation permet ainsi à la société de bénéficier d'exonération partielle portant sur les impôts & charges sociales. Il faut toutefois préciser que la société est entrée dans sa 9^{ème} année d'implantation en zone franche : les taux d'exonération diminuent donc de façon dégressive. L'économie réalisée en 2008 sur les charges sociales s'élève à 16 K€.
- Le chiffre d'affaires est reconnu :
 - Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison ou lors de la réalisation.

- Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées.
- Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés *prorata temporis* sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.
- o Plusieurs plans d'option de souscription d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été émis chez Acteos depuis l'assemblée générale du 14 juin 2005.

Les plans de souscription d'actions en cours de validité sont détaillés comme suit :

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008
Nombre	10 000	15 000	25 000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42
juste valeur des options (en €)	3,17	1,92	0,89

Les hypothèses retenues pour la valorisation de ces options sont les suivantes :

- Volatilité attendue : 78.8% (volatilité sur les 4 dernières années)
- Taux d'intérêt : 4% (zéro coupon)
- Taux de départ : 12%

Un plan d'attribution d'actions gratuite détaillé comme suit :

Date d'attribution	05/05/2006
Nombre	5 000
Date d'attribution définitive	05/05/2010
Date de libre disponibilité	05/05/2012
juste valeur de l'avantage attribué (en €)	1,67

- o Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2008 se détaillent comme suit :
 - Cabinet DMV – Part des honoraires de l'audit Acteos S.A et consolidation : 41 200€
 - Cabinet DMV – Revue des travaux d'audit de Acteos GmbH&Co KG par KPMG Munich : 2 500€
 - Cabinet DMV – Honoraires d'attestation des dépenses de recherche et développement sur projet OSEO : 2 000€
 - Cabinet CAEC – Part des honoraires de l'audit Acteos SA et consolidation : 41 200€
 - Cabinet CAEC – Honoraires d'attestation des dépenses de recherche et développement sur projet OSEO : 2 000€

Note 1 - Immobilisations en valeur brute

€	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/08
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences (1)	874 412	12 732			887 144
Autres immobilisations incorporelles	18 789				18 789
TOTAL	893 201	12 732			905 933
Immobilisations corporelles					
Constructions	185 432				185 432
Installations tech, mat et outillages ind.	72 565	2 265			74 830
Autres immobilisations corporelles	160 225	17 896	18 222		159 899
TOTAL	418 222	20 161	18 222		420 161
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 311 031		48		1 311 079
Créances rattachées à participations	1 636 294	329 400			1 965 694
Autres immobilisations financières (2)	46 501				46 501
TOTAL	2 993 826	329 448			3 323 274
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 305 249	362 341	18 222		4 649 368

(1) Il s'agit exclusivement de logiciels

(2) Il s'agit de dépôts de garanties (principalement pour la SCI Duflot dont le montant est de 44 718€)

Note 2 - Flux d'amortissements

€	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2008
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Concessions, brevets, licences	858 489	12 690			871 179
Amort / Autres immobilisations incorporelles	18 789				18 789
TOTAL	877 278	12 690			889 968
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Constructions	149 865	14 406			164 271
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	53 648	12 185			65 833
Amort / Autres immobilisations corporelles	109 805	18 596	2 312		126 089
TOTAL	313 319	45 187	2 312		356 193
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 190 597	57 877	2 312		1 246 161

€	Linéaire	Dégressif
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 690	
Constructions, installations générales	14 406	
Installations techniques, outils industriels	2 174	10 011
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 199	5 396
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 779	15 408
TOTAL GENERAL	42 469	15 408

Note 3 : Filiales & Participations

Informations financières (€)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		prêts & avances consentis par la société & non encore remboursés	montant des cautions & avals données par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
Filiales & participations											
détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à l a											
1 - Filiales (détenues à + de 50%)											
ACTEOS GMBH & CO KG	25 000	(535 126)	100%	1 227 100	1 227 100	1 151 211	-	6 198 681	(10 591)	-	-
ACTEOS BETEILIGUNGS	50 000	(721 027)	100%	29 000	0	744 420	-	0	(40 418)	-	-
ACTEOS Liban	53 247	(35 558)	99%	53 032	53 032	70 063	-	467 686	(13 196)	-	-
2 - participations (détenues entre 10% et 50%)											
B . Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C : Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)	128 247	(1 291 711)	99,58%	1 309 132	1 280 132	1 965 694	-	6 666 367	(64 205)	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Note 4 : Titres de participation

€	Solde 31/12/2007	Augmentation	Cessions	Solde 31/12/2008
ACTEOS Gmbh & Co KG				
Prix d'acquisition	1 227 101			1 227 101
ACTEOS Beteiligungs				
Prix d'acquisition	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
Prix d'acquisition	53 032			53 032
Autres participations hors groupe	1 898	48		1 946
TOTAL	1 311 031	48		1 311 079

€	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (1)				
ACTEOS Beteiligungs	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
TOTAL	29 000			29 000

Note 5 : Créances rattachées à des participations

€	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Avances ACTEOS Gmbh & Co KG	883 682	267 530		1 151 212
Avances ACTEOS Beteiligungs	702 847	41 573		744 420
Avances ACTEOS Liban	49 765	20 298		70 063
TOTAL	1 636 294	329 400		1 965 694

€	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (2)	447 276	98 441		545 717
ACTEOS Beteiligungs	702 847	41 573		744 420
ACTEOS Liban				
TOTAL	1 150 123	140 014		1 290 137

(1) Un test de valeur a été effectué afin de valider la valeur d'utilité de notre filiale Acteos GmbH&Co KG. La détermination de la valeur d'utilité est basée tant sur l'actualisation des cash flows libres à 5 ans que sur la valeur terminale de la société. La valeur d'utilité ainsi obtenue n'impose pas de constatation de perte de valeur sur l'exercice. Le taux d'actualisation retenu est de 15,69%.

(2) Une dotation d'un montant de 98 441 € correspondant à des avances effectuées pour notre filiale Acteos GmbH & Co KG a été comptabilisée. La provision d'un montant de 545 717€ correspond au montant des capitaux propres négatifs de notre filiale Acteos GmbH&Co KG augmenté du montant de son capital social.

Note 6 : Stocks

€	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Stocks	436 415	448 756	436 415	448 756
Stocks	436 415	448 756	436 415	448 756

€	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	178 821	263 778	178 821	263 778

Méthode appliquée pour calcul de la provision sur stocks :

Une analyse détaillée a été effectuée sur les 271 premières références du stock hors obsolètes (classées par valeur en ordre décroissant) pour vérifier l'existence ou non d'un risque potentiel sur le produit.

Sur les produits considérés à risque, la provision a été calculée selon les taux suivants :

Mois en stock	Coefficient de dépréciation
3 - 12mois	25%
NC	50%
> 12 mois	50%

Un taux moyen a été appliqué pour les références restantes.

Les références obsolètes sont dépréciées à 100%.

Note 7 : Créances clients

€	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	3 038 857	3 182 831	3 038 857	3 182 831

€	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	14 238		8 750	5 488

Note 8 : Autres créances et compte de régularisation

€	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	471 673	444 207	471 673	444 207
Charges constatées d'avance (1)	176 796	118 635	176 796	118 635
TOTAL	648 469	562 842	648 469	562 842

€	Solde début d'exercice	Dotations	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	58 661			58 661
TOTAL	58 661			58 661

(1) Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2008 (en €) :

Contrats payés d'avance		118 635
Sous traitance Contrat de maintenance		29 513
Marketing		26 073
Assurances		1 874
Achats de licences		30 421
Contrats de maintenance		14 303
Divers		16 451

Note 9 : Valeurs Mobilières de Placement et liquidités

€	Valeur brute début d'exercice	Variation	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/08	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	626 083	263 310	889 393	919 216	29 823
SICAV Crédit Agricole	13 705	214 999	228 704	229 498	794
SICAV SPL	228 671	(74 676)	153 995	154 429	434
Sous Total OPCVM	868 459	403 633	1 272 092	1 303 143	31 051
Actions propres (1)	208 518		208 518	91 792	(116 726)
Dépôt à terme	300 000	(300 000)			
Sous total autres placements	508 518	(300 000)	208 518	91 792	(116 726)
Liquidités	348 992	39 100	388 092		
TOTAL	1 725 969	142 733	1 868 702	1 394 935	(85 675)

	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
(1) Actions propres	72 107		72 107

€	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des actions propres		116 726		116 726

Note 10 : Provisions pour risques et charges

en €	Début d'exercice publié	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Provisions pour garanties données aux clients (1)	5 353	4 351	5 353	4 351
Autres Provisions (2)	148 048	70 000		218 048
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	153 401	74 351	5 353	222 399

(1) La provision pour garanties données est calculée selon une méthode statistique qui prend en compte :
 - le montant valorisé de la garantie au 31 décembre 2008
 - une estimation des coûts de la main d'œuvre et du matériel
 - le coût moyen d'une réparation
 - un taux de panne

(2) Pour rappel, une reprise de provision de 141 500€ a été effectuée au 31/12/07 en considération des succès enregistrés aux différents stades de juridiction, et ce bien que les voies de recours ne soient toujours pas épuisées. Un nouveau litige prud'hommal a pris naissance au cours de cet exercice, il a été doté à ce titre une somme de 70 000€ représentant la moitié des demandes de la partie plaignante.

Note 11 - Variation des capitaux propres

€	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation au 31/12/2006	1 403 395	865 655	93 110	294 387	(213 463)	954 514	3 397 599
Affectation du résultat N-1			37 053	703 999	213 463	(954 514)	
Résultat de l'exercice						146 770	146 770
Augmentation de capital	18 461	54 215					72 676
Situation au 31/12/2007	1 421 856	919 870	130 162	998 386		146 770	3 617 044
Affectation du résultat N-1			7 339	139 431		(146 770)	
Résultat de l'exercice						(571 566)	(571 566)
Augmentation de capital	55 748	104 668					160 416
Situation au 31/12/2008	1 477 604	1 024 538	137 501	1 137 817		(571 566)	3 205 894

Note 12 : Avances conditionnées

€	Solde 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2008
Avances OSEO Innovation	462 693	93 306	112 693	443 306
TOTAL	462 693		112 693	443 306

OSEO ANVAR est un établissement public d'aide à l'innovation et à la croissance

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :
 Programme "EURINNOV"

En €
 443 306

La diminution correspond au constat d'échec du programme "ATOOUT PUCE"
 L'augmentation correspond au dernier versement sur le programme "EURINNOV".

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	110 000	110 000	113 306

Note 13 : Dettes et compte de régularisation

en €	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	505 198	615 373	505 198	615 373
Dettes financières	4 051	3 644	4 051	3 644
Autres dettes	1 135 506	1 247 236	1 135 506	1 247 236
Produits Constatés d'avance (1)	1 655 627	1 964 696	1 655 627	1 964 696
TOTAL	3 300 382	3 830 949	3 300 382	3 830 949

(1) Les produits constatés d'avance concernent :

- La facturation des contrats de maintenance au titre de l'année 2009 pour un montant total de 1 566 348 euros
- La facturation des projets software et hardware en cours et qui ne correspond pas à l'avancement des contrats à hauteur de 398 348 euros

Note 14 : Ventilation du Chiffre d'Affaires par zone géographique & par nature

31/12/08 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 065 379	28 324		1 093 703
Prestations de services	4 653 574	71 842	211 469	4 936 885
TOTAL	5 718 953	100 166	211 469	6 030 588

31/12/07 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 802 144	76 361	9 796	1 888 301
Prestations de services	3 890 569	118 081	28 578	4 037 228
TOTAL	5 692 713	194 442	38 374	5 925 529

Note 15 : Autres produits

en €	31/12/2008	31/12/2007
Subventions d'exploitation	182 693	60 000
Reprises amort. et prov. & transfert (1)	240 806	363 139
Autres produits d'exploitation	64	40 527
TOTAL	423 563	273 275

(1) Le solde des reprises & des transferts de charges est composé de :

	31/12/2008	31/12/2007
Reprise sur litige social		169 952
Reprise sur garantie clients	5 353	3 851
Reprise sur créances douteuses	8 750	
Reprise sur dépréciation de stock	178 821	150 900
Transfert de charges	47 882	38 436
TOTAL	240 806	363 139

Note 16 : Résultat financier

Les produits financiers comprennent notamment :

- Des produits financiers provenant des avances en compte courant de nos filiales (106 046 euros - montant détaillé par filiales en note 24)

Les charges financières sont constituées essentiellement :

- Des dotations financières concernant les avances en compte courant & prêts de nos filiales Acteos Gmbh & Co KG et Acteos Beteiligungs (140 014 euros - montant détaillé par filiales en note 5)
- D'une provision pour dépréciation sur nos actions propres de 116 726€
- Des charges financières provenant d'une perte sur notre contrat de liquidité de 107 742€

Note 17 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

31/12/2008	en €
Organes de direction	220 686
TOTAL	220 686

dont 1 907€ d'avantages en nature

Note 18 : Résultat courant avant impôt

€	31/12/2008			31/12/2007		
	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS
Résultat courant avant impôts	(621 094)	(47 097)	(573 997)	(10 520)	(42 703)	32 183
Charges et produits exceptionnels	2 431		2 431	114 587		114 587
BENEFICE - PERTE	(618 663)	(47 097)	(571 566)	104 067	(42 703)	146 770

(1) Il s'agit d'un crédit d'impôt recherche

Note 19 : Résultat & Capitaux propres hors évaluation fiscale dérogatoire

€	
Impact sur le résultat	
Bénéfice net de l'exercice	(571 566)
+ Amortissements dérogatoires (dotations - reprises)	
+ Autres provisions réglementées (dotations - reprises)	
+ Crédit Impôt Recherche	47 097
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires	(618 663)
Impact sur les capitaux propres	
Capitaux propres 31/12/08	3 205 894
Crédit impôt Recherche	47 097
Capitaux propres hors incidence des évaluations dérogatoires	3 158 797

Note 20 : Situation fiscale latente

en €	A l'ouverture de l'exercice	Var.	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Contribution Sociale de Solidarité	9 363	989	10 352	3 121	330	3 450
Effort de construction	9 235	112	9 347	3 078	37	3 115
Provisions pour risques & charges	5 353	(1 002)	4 351	1 784	(334)	1 450
Provisions sur stock	137 642	(50 086)	87 556	45 876	(16 694)	29 182
Provision sur OPVCM		116 726	116 726	0	38 905	38 905
Provision sur créances filiales	56 820	1 154	57 974	18 938	385	19 323
Moins Value nette à LT	80 674		80 674	0	0	0
Déficits fiscaux reportables	8 379 177	678 294	9 057 471	2 792 780	226 075	3 018 855
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM	58 995	(144 670)	(85 675)	19 663	(48 219)	(28 555)
TOTAUX	8 737 259	601 517	9 338 776	2 885 240	200 486	3 085 725

Note 21 : Échéance des créances

€	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Créances rattachés à des participations	1 965 694		1 965 694
Prêts			
Autres immobilisations financières	46 501		46 501
Clients douteux ou litigieux	6 563		6 563
Autres créances clients	3 176 268	3 176 268	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	27 000	27 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	47 171	47 171	
Etat : autres impôts et taxes assimilées	230 007	171 346	58 661
Etat : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	140 029	140 029	
Charges constatées d'avance	118 635	118 635	
TOTAL GENERAL	5 757 868	3 680 449	2 077 419

Note 22 : Échéances des dettes

€	Montant brut	A 1 an au +	5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédits	1 247	1 247		
Fournisseurs et comptes rattachés	615 373	615 373		
Personnel et comptes rattachés	252 603	252 603		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	295 464	295 464		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	627 141	627 141		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes assimilées	69 343	69 343		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	2 397	2 397		
Autres dettes	2 685	2 685		
Dettes représentatives de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	1 964 696	1 964 696		
TOTAL GENERAL	3 830 949	3 830 949		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note 23 : Entreprises liées

En valeur brute - en €	Acteos Liban	Acteos Beteiligungs	Acteos GmbH & Co KG	TOTAL
Immobilisations financières (1)				
Participations	53 032	29 000	1 227 101	1 309 133
Autres immobilisations financières	70 063	744 420	1 151 212	1 965 694
Créances				
Créances clients & comptes rattachés				
Autres créances				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
Dettes				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances & Acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	33 784		19 405	53 189
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes				
Charges financières				
Produits financiers	3 770	41 573	60 703	106 046

(1) Une provision de 1 290 137€ a été comptabilisée sur les immobilisations financières, détaillée comme suit :

Acteos Beteiligungs = 744 421€

Acteos GmbH&Co KG = 545 716€

Note 24 : Tableau de l'effectif moyen

31/12/2008	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs	28	
Techniciens & agents de maîtrise	12	
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	44	

31/12/2007	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs	31	
Techniciens & agents de maîtrise	12	
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	50	

Note 25 : Eléments concernant plusieurs postes du Bilan

ACTIF - en €	Produits à recevoir	Effet de commerce
Immobilisations financières		
Clients & Comptes rattachés	384 145	60 511
Autres Créances	99 189	
Disponibilités & Divers		
TOTAL	483 334	60 511

PASSIF - en €	Charges à payer	Effet de commerce
Emprunts auprès des établissements de crédit	917	
Emprunts & dettes financières	138	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	159 668	
Dettes fiscales & sociales	209 568	
Autres dettes	1 713	
TOTAL	372 004	

Note 26 : Tableau de flux de trésorerie

€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
RESULTAT NET	(571 566)	146 770	954 515	
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>				
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	266 888	(72 622)	(914 376)	
+/- values de cession		616	(1 899)	
Eléments non générateurs de trésorerie		(1)		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(304 678)	74 763	38 240	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	536 183	110 937	(701 188)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	231 505	185 700	(662 948)	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Décaisst / acquisition immos incorporelles	(12 732)	(11 175)	(16 329)	
Décaisst / acquisition immos corporelles	(20 162)	(69 762)	(16 419)	
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	15 910	20 327	35 660	
Encaisst / cession immos financières		193 733	1 460 375	
Décaisst / acquisition immos financières	(329 448)	(1 103 023)	(480 979)	
Encaisst / cession immos financières				
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(346 432)	(969 900)	982 308	
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital ou apports	160 416	72 676	66 020	
Encaissements provenant d'avances conditionnées	93 306	230 000	135 000	
Remboursement d'avances conditionnées	(112 693)	(67 564)		
Encaissements provenant d'emprunts			173 946	
Remboursement d'emprunts			(5 373)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	141 029	235 112	369 593	
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	26 102	(549 088)	688 953	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 724 626	2 273 715	1 584 763	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 750 729	1 724 626	2 273 715	
<i>Ecart</i>				
	VMP	1 272 092	1 168 459	1 910 065
	DISPONIBILITES	388 092	348 992	155 862
	ACTIONS PROPRES	91 792	208 518	208 518
	CONCOURS BANCAIRES	-1 247	-1 343	-730
		<u>1 750 729</u>	<u>1 724 626</u>	<u>2 273 715</u>

Note 27 : Composition du capital social

Catégories de titre	Nombre de titres			
	à la clôture de l'exercice précédent	créés pendant l'exercice	annulés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice
Actions	2 843 712	111 495	-	2 955 207

	Nombre de titres	Valeur nominale en €	Capital social en €
Composition du Capital social	2 955 207	0,5	1 477 604

Note 28 : Engagements hors bilan

Engagements donnés en €	31/12/2008	31/12/2007
Lettre de Crédit Stand By en faveur de Symbol		350 000
Lettre de Comfort en faveur de ACTEOS Gmbh & Co KG	521 000	250 000
Lettre de subordination en faveur de ACTEOS GmbH&Co KG	1 151 000	
Clause de retour à meilleure fortune(SCI) (1)	259 643	200 814
Contrat de location (2)	471 641	331 680
Droit Individuel de Formation (3)	mémoire	mémoire
Indemnités de Fin de Carrière	101 983	136 865
TOTAL	2 505 267	1 269 359

(1) Avenant au bail nous liant à la SCI 6 rue Dufлот prévoyant une baisse provisoire du loyer avec une clause de retour à meilleure fortune (prise d'effet : 01/04/2002)

(2) Il s'agit notamment de la location du parc informatique et de la flotte automobile

(3) Suivant détail des heures indiquées en annexe "principes et méthodes utilisées"

Note 29 : Identité de la société mère consolidante

La société mère consolidante se trouve être notre société, ACTEOS SA, qui englobe dans le cadre d'une consolidation par intégration globale les sociétés suivantes :

- Acteos Beteiligungs (ex Acteos Gmbh)
 - Talhofstrabe 30a
 - 82 205 Gilching
 - Allemagne
- Acteos Liban
 - Al Plaza Shaya Center
 - Zalka
 - Beyrouth
 - Liban
- Acteos Gmbh & Co KG (ex Cohse Gmbh)
 - Talhofstrabe 30a
 - 82 205 Gilching
 - Allemagne

XX - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ACTEOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Règles et principes comptables :

Les notes « Principes et méthodes utilisés (§ .3) 4 et 5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des titres de participation ainsi que des avances et prêts aux filiales

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application

- Les notes « Principes et méthodes utilisées (§.7) et 13 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des encours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges sociaux en cours, tel que décrit en notes « Principes et méthodes utilisées (§.6) » et 10 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Arras et Marcq en Baroeul,

Le 24 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

SA CAEC

Monsieur Jean-François POTRIQUET

SA DMV

Monsieur Christian DE BRIANSON

XXI - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	SA Cabinet Artésien d'Expertise Comptable				SA DMV (membre du réseau KPMG)			
	Montant en K€		en %		Montant en K€		en %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	41,2	41	95,37%	100%	43,7	41	95,62%	100%
- Missions accessoires	2	0	4,63%	0%	2	0	4,38%	0%
Sous total	43,2	0	100%	100%	45,7	41	100,00%	100%
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social								
- Technologies de l'information								
- Audit interne								
- Autres								
Sous total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	43,2	41	100%	100%	45,7	41	100,00%	100%

XXII - LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Thème	Date	Lieu de consultation
Chiffre d'affaires 2007	04/02/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Chiffre d'affaires 4 ème trimestre 2007	15/02/2008	BALO
Calendrier de communication financière 2008	21/03/2008	www.acteos.com
Résultats annuels 2007	31/03/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Comptes annuels	25/04/2008	BALO
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008	28/04/2008 et 14/05/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com, BALO
Nouveau contrat de 4 M\$ aux USA	22/04/2008	www.acteos.com
Document de référence	30/04/2008 et 07/05/2008	www.amf.france.org ; www.acteos.com
Mise en œuvre d'un plan opérationnel de réorganisation et d'économies	06/06/2008 et 09/06/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008	28/07/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Avis de convocation à l'assemblée générale mixte	09/05/2008	BALO
Convocation à l'assemblée générale mixte du 20/06/2008	23/05/2008	www.acteos.com
Acteos annonce la publication de son document de référence	16/05/2008	www.acteos.com
AGM 20/06/08 : Modalités de mise à disposition des docs préparatoires	Juin 2008	www.acteos.com
Descriptif du programme de rachat d'actions	Juillet 2008	www.acteos.com
PV assemblée générale mixte	Juillet 2008	www.acteos.com
Rapport des commissaires aux comptes et affectation du résultat	04/08/2008	BALO
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008	15/08/2008	BALO
Résultats 1er semestre 2008	28/08/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Rapport financier semestriel	01/10/2008	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008	03/11/2008 et 04/11/2008	www.amf-France.org, www.euronext.fr, www.acteos.com
Désignation de teneur de comptes de titres nominatifs	21/11/2008	BALO
Contrat de liquidité : bilan 1er et 2nd semestre 2008	02/01/2009	www.acteos.com
Nouveau contrat de 1,2 M\$	08/01/2009	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2008	30/01/2009	www.acteos.com
Tableau de déclaration mensuelle de rachat d'actions fevrier	Fevrier 2009	www.acteos.com
Acteos signe 1,4 M€ de nouveaux contrats	10/02/2009	www.acteos.com
Droits de vote	28/02/2009	www.acteos.com
Comptes consolidés clos au 31 décembre 2008	02/04/2009	www.acteos.com

XXIII - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Nous attestons par la présente que durant toute la validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique au siège social de la société :

- les statuts, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales;
- les informations financières pour les exercices 2006, 2007 et 2008

XXIV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) Renseignements de caractère général concernant le capital de la société Acteos

1. Capital social et nombre actions

Le capital de la société est statutairement de 1 477 603,5 €.

Le capital est divisé en 2 843 712 actions au début et en 2 955 207 actions à la fin de l'exercice 2008.

Actions d'un nominal de 0,5 € chacune.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, 111 495 actions ont été créées par exercice d'options de souscription d'actions par des salariés portant le nombre total d'actions au 02 avril 2009 à 2 955 207 à 0,5 € de valeur nominale.

En application de l'article L 225-178 du Code de commerce, la constatation par le conseil d'administration de la société de la levée de ces options et de l'augmentation de capital correspondante ne sera réalisée que lors de la première réunion du conseil d'administration suivant la clôture de l'exercice 2009, sauf si le conseil d'administration décide une constatation anticipée.

Les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2009 ont été établies sur la base du capital publié au 31 décembre 2008.

2. Libération

Les actions sont intégralement libérées.

3. Capital autorisé mais non émis

Voir chapitre XV tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2008.

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					En capital	En titres	nominal
Exercice 2006	Levée d'options de souscription d'actions	17 395 €	48 625	34 790	1 403 395 €	2 806 790	0,50 €
Exercice 2007	Levée d'options de souscription d'actions	18 461 €	54 215	36 922	1 421 856 €	2 843 712	0,50 €
Exercice 2008	Levée d'options de souscription d'actions	55 747,50 €	104 668	111 495	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €

4. Titres non représentatifs du capital

Néant

5. Droits attachés aux actions

Sans objet

6. Rachat par la société de ses propres actions

En raison des programmes de rachat d'actions successifs mis en œuvre, ACTEOS détient au 28 février 2009 : 111 147 actions de la société, soit 3,76 % du capital.

Ces actions ont été acquises en totalité en vue de la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance sur le marché du titre.

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 20 juin 2008

L'assemblée générale a autorisé, pour une période qui a commencé le 20 juin 2008 pour s'achever 18 mois après la date de l'Assemblée Générale mixte, soit le 20 décembre 2009 à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2007 56 874 actions.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007, mise en œuvre par le conseil d'administration du 3 décembre 2004 et ayant fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 22 décembre 2004 (visa n°04-999).

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé de limiter la part maximale du capital affectée à cet objectif à 2 % du capital social soit 56 874 actions au maximum (au 31 décembre 2007) et a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action à 15 €.

Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

Toutefois, la société a précisé qu'elle n'entendait pas recourir à des produits dérivés.

La société ne peut à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Une note d'information a été émise en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres.

Bilan du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2008

Dans le cadre de ce programme, il a été racheté au 28 février 2009, 75 142 actions représentant 2,54 % du capital social pour un prix moyen de 1,69 € et il a été vendu 76 606 actions représentant 2,59 % du capital social à un prix moyen de 1,66 €.

7. Capital potentiel

Options de Souscription d'Actions (voir chapitre XIII)

L'ensemble des options de souscription émises et en cours de validité est de 50 000 au 31 décembre 2008 qui donnerait droit en cas d'exercice à 1,69 % du capital (1,66 % après dilution).

Options d'achat d'actions :

L'Assemblée Générale du 28 décembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 36 mois, un plan d'options d'achat d'actions dans les limites légales existantes.

Ce plan n'a pas été mis en œuvre.

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 a autorisé le conseil d'administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter 20 juin 2008.

Le conseil d'administration en date du 04 décembre 2008 a accordé 25 000 options de souscription d'actions.

Tableau de Synthèse des options émises

Cf Chapitre XIII Rapport spécial sur les options de souscription

8. Autres titres donnant accès du capital

Néant

Participation des salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait 0.00 % du capital social de la société (les droits de vote représentant donc 0.00 %).

9. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnariat de la société et droit de vote au 28 février 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Joseph FELFELI	1 627 543	55,07%	69,31%
Hubert de CANDE	17 950	0,61%	0,40%
ETV BETEILIGUNGS (2)	203 832	6,90%	8,80%
Actions auto-détenues	111 147	3,76%	0,00%
Public	994 735	33,66%	21,49%
TOTAL	2 955 207	100,00%	100,00%

(2) ETV BETEILIGUNGS GmbH est un fonds d'investissement basé en Allemagne.

(3) Le nombre total de droits de vote net au 28/02/2009 est de 4 633 897 (porteur et nominatif)

Nombre approximatif d'actionnaires : 800 (source TPI du 27 avril 2001).

La fiche de présence de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 fait apparaître 4 actionnaires inscrits au nominatif qui représentaient 1 627 858 actions correspondant à 3 212 133 voix.

Sur les actionnaires nominatifs, deux à la connaissance de la société sont domiciliés à l'étranger.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents.

Tout actionnaire disposant des titres au nominatif depuis plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

Droits de vote double (article 13 des statuts) :

Lors du vote aux Assemblées, chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 mai 2000 a instauré, sous la condition suspensive de l'introduction des titres de DATATRONIC à la cote du Nouveau Marché, un droit de vote double bénéficiant à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins sous réserve que celui-ci informe expressément la société par lettre recommandée avec AR.

Cette disposition est entrée en vigueur le 5 juillet 2000. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficie de ce droit.

La conversion des titres au porteur ou leur transfert sauf succession ou donation familiale fait perdre à l'action les droits de vote double dont bénéficiait l'actionnaire.

A la connaissance de la société, les actions inscrites au nominatif ne font pas l'objet d'un nantissement.

Accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la société

Néant

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	
Actionnaires dirigeants	Mr FELFELI	1 627 543	55,07%	69,49%	1 584 275	55,71%	69,98%	1 584 275	56,44%	67,92%
	Mr DE CANDE	17950	0,61%	0,40%	22 190	0,78%	0,50%	533	0,02%	0,02%
Total actionnaires dirigeants	1 645 493	55,68%	69,89%	1 606 465	56,49%	70,48%	1 584 808	56,46%	67,94%	
Actions auto détenues	ATILA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
	ETV	203 832	6,90%	8,82%	203 832	7,17%	9%	203 832	7,26%	8,74%
	SIEMENS	Néant	Néant	Néant	5 124	0,18%	0,23%	182 800	6,51%	7,84%
Porteur (public et titres au nominatifs)	123 133	4,17%	Néant	110 563	3,89%		114 116	4,07%	Néant	
	982 749	33,26%	21,29%	917 728	32,27%	20,29%	721 234	25,71%	15,50%	
Total	2 955 207	100,00%	100,00%	2 843 712	100,00%	100,00%	2 806 790	100%	100%	

11. Nantissement de titres ou d'actifs

Néant

12. Actionnaires dirigeants, engagements de conservation

Il n'existe pas d'engagement de conservation en cours de validité

B) Marché des titres de la société Acteos

1. Informations générales

Place de cotation : Actions Nyse Euronext Paris - Eurolist

Code Euroclear : 7686

Code ISIN : FR0000076861

Nombre d'actions cotées : 2 955 207 (au 31.12.2008)

2. Précisions sur l'évolution du cours en 2008

- Historique du cours de l'action sur l'année 2008

1er semestre 2008	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Moyenne journalière des transactions						
En nb titres	9 404	4 847	2 338	10 133	2 755	3 998
En K€	24,828	14,891	6,911	34,534	8,062	9,310
Volume des transactions						
En nb titres	206 881	101 779	44 418	222 927	57 849	83 961
En K€	546,21	312,708	131,316	759,756	169,294	195,501
Cours extrêmes						
Plus haut €	3,36	3,50	3,24	3,89	3,33	2,93
Plus bas €	1,83	2,61	2,65	2,9	2,71	1,90
Dernier cours du mois	3,03	3,16	3,09	3,2	2,86	2,10

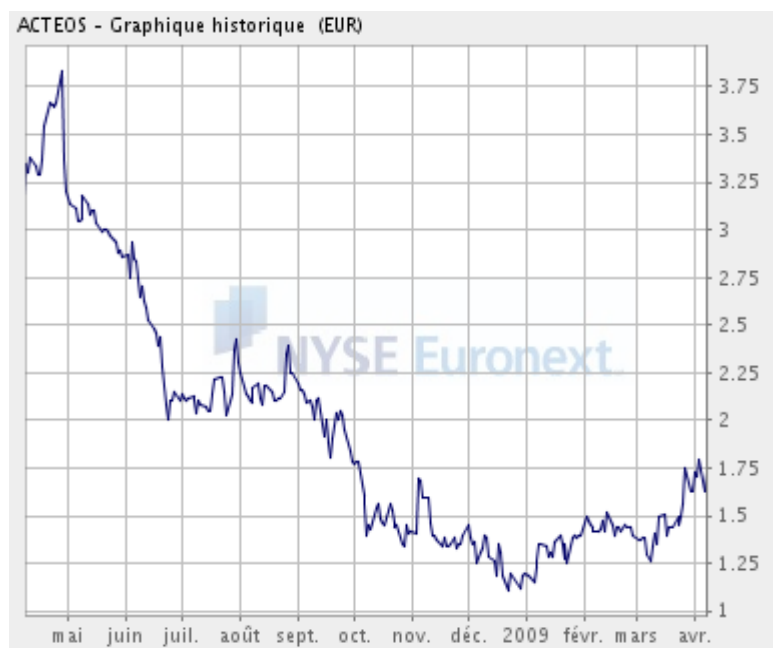
2eme semestre 2008	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Moyenne journalière des transactions						
En nb titres	7 036	3 284	2 966	3 075	2 900	5 546
En K€	16,126	7,118	5,826	4,373	4,405	6,779
Volume des transactions						
En nb titres	161 828	68 962	65 253	70 717	58 009	116 471
En K€	370,897	149,477	128,167	100,58	88,089	142,363
Cours extrêmes						
Plus haut €	2,73	2,42	2,25	1,78	1,82	1,49
Plus bas €	1,98	1,97	1,7	1,2	1,29	1,06
Dernier cours du mois	2,3	2,25	1,78	1,42	1,39	1,20

(Source euronext – historique du cours)

- Historique du cours de l'action sur les 3 premiers mois de l'année 2009

1er trimestre 2009	Janvier	Février	Mars
Moyenne journalière des transactions			
En nb titres	9 705	8 057	5 165
En K€	13,358	11,932	7,648
Volume des transactions			
En nb titres	203 812	161 149	113 620
En K€	280,528	238,638	168,261
Cours extrêmes			
Plus haut €	1,50	1,64	1,75
Plus bas €	1,13	1,34	1,14
Dernier cours du mois	1,4	1,4	1,63

3. Evolution du cours sur les 12 derniers mois



(Source euronext – historique du cours / graphique)

4. Contrat de liquidité

Un contrat d'animation et de liquidité a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction le 1er juillet 2003 avec la société PORTZAMPARC et ce conformément aux normes AFEI.

C) Dividendes

1. Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

Néant

2. Délai de prescription des dividendes

Tout dividende non réclamé dans un délai de 5 ans à compter de sa date de mise en paiement est prescrit et doit être reversé à l'Etat (Code du domaine de l'état art. L. 27 et R. 46)

3. Politique de distribution de dividendes envisagée pour l'avenir

ACTEOS envisage pour l'avenir la distribution d'un dividende dès lors que les résultats distribuables le permettront.

La société entendant s'autofinancer, le dividende portera sur la fraction du résultat distribuable excédant l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par son développement.

XXV - NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT

Nouveau programme de rachat soumis au vote des actionnaires lors de l'AGM du 12 juin 2009

Le programme de rachat d'actions propres de la société ACTEOS pour les besoins exclusifs d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 pour une durée de 18 mois.

Les caractéristiques principales de ce programme actuellement en cours sont les suivantes :

- Titres concernés : actions,
- Pourcentage de rachat maximum accordé par l'assemblée générale mixte de la société en date du 20 juin 2008 : 2% du capital social, soit 56 874 actions au maximum sur la base du capital social au 31 décembre 2007
- Prix d'achat unitaire maximum demandé par action 15 euros
- L'objectif de ce programme est exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI
- Début et durée du programme : 20 juin 2008 pour s'achever 18 mois après la date de l'assemblée générale mixte soit le 20 décembre 2009.

Un nouveau programme de rachat d'actions propres de la société ACTEOS va être soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 ; ce nouveau programme venant se substituer au programme voté par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008.

▪ **Nombre de titres et part du capital que la société ACTEOS détient directement ou indirectement sur ses propres titres :**

- Nombre de titres : 111 147 au 28 février 2009
- Part du capital : 3,76 % au 28 février 2009

▪ **Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 28 février 2009**

- Animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI 39 040 actions

▪ **Le ou les objectifs du programme de rachat correspondant aux dispositions du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF**

Les objectifs du programme soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 sont :

- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 dans une résolution à caractère extraordinaire.

▪ **La part maximale du capital, le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat**

Le pourcentage de rachat maximum demandé à l'assemblée générale mixte de la société ACTEOS du 12 juin 2009 est de 2 % du capital social, soit 59 104 actions ordinaires au maximum et ce compte tenu du nombre d'actions formant le capital social de la société au 31 décembre 2008.

Le prix d'achat maximum demandé est de 15 euros par actions.

▪ **La durée du programme de rachat**

Le programme, dont le vote est demandé à l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009, débiterait le 12 juin 2009 pour s'achever 18 mois après la date de l'assemblée générale mixte soit le 12 décembre 2010.

Il se substituerait au programme de rachat actuellement en cours qui a été autorisé par l'assemblée générale mixte de la société ACTEOS le 20 juin 2008.

▪ **Les opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, sur un marché réglementé ou hors marché, en distinguant, les opérations effectuées au comptant et par l'utilisation de produits dérivés, et les positions ouvertes, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 jusqu'au jour de la publication du document de référence.**

Au 28 février 2009	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de dépôt du document de référence **	
	Achats	Ventes		
Nombre de titres	75 142	76 606	Call achetés Put vendus	Call achetés Put vendus
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Achats à terme Néant	Ventes à terme Néant
Cours moyen de la transaction	1,69	1,66	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	151 899	181 956	Néant	Néant

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et les options de vente non exercées.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes sur produits dérivés.

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2006 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07 juin 2007 :

- les états financiers 2006 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2005,
- l'analyse des résultats 2006,
- le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne,

Exercice 2007 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 :

- les états financiers 2007 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2006,
- l'analyse des résultats 2007,
- le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- et le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le rapport annuel étant enregistré comme document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

I – PERSONNES RESPONSABLES

- 1.1 Personnes responsables du document de référence p 6
- 1.2 Déclaration des personnes responsables du document p 6

II- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

- 2.1 Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes p 7
- 2.2 Démission p 7 - 70

III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

- 3.1 Informations financières historiques p 9
- 3.2 Informations sélectionnées pour les périodes intermédiaires Non applicable

IV – FACTEURS DE RISQUES p 34 à 41

V – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

- 5.1 Histoire et évolution de la société
 - 5.1.1 Raison sociale et nom commercial p 9
 - 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement p 9
 - 5.1.3 Date de constitution et durée de vie p 10
 - 5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire p 10
 - 5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités..... p 13 à 14 – 20 – 28
- 5.2 Investissements
 - 5.2.1 Principaux investissements réalisés p 14 à 15
 - 5.2.2 Principaux investissements en cours..... p 15
 - 5.2.3 Principaux investissements que la société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes..... p 15

VI – APERCU DES ACTIVITES

- 6.1 Principales activités
 - 6.1.1 Nature des opérations de la société et principales activités..... p 15 à 19
 - 6.1.2 Nouveau produit et / ou service p 20 - 21
- 6.2 Principaux marchés p 20 et p 23 à 25
- 6.3 Evènements exceptionnels..... p 26
- 6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication p 40
- 6.5 Position concurrentielle..... p 24 à 25

VII – ORGANIGRAMME

- 7.1 Description du groupe..... p 26
7.2 Liste des filiales importantes (nom, pays d'origine et pourcentage de capital) p 26-27

VIII – PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

- 8.1 Immobilisation corporelle importante ou planifiée p 26
8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la société de ces immobilisations Non applicable

IX – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

- 9.1 Situation Financière Cf rapport de gestion p 30 à 32
9.2 Résultat d'exploitation..... Cf rapport de gestion p 30 à 32
9.2.1 Facteurs importants p 33
9.2.2 Raison des changements importants du chiffre d'affaires..... Non applicable
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique ou budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la société..... Non applicable

X – TRESORERIE ET CAPITAUX

- 10.1 Capitaux à court et long terme : ...cf comptes consolidés p 88 et cf comptes sociaux p 125
10.2 Source et montant des flux de trésorerie, description des flux de trésorerie : cf comptes consolidés p 89 –p 93 – p 99 et cf comptes sociaux p 131
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement p 40
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations Non applicable
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1 Non applicable

XI – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCESp 40 - 41

XII – INFORMATION SUR LES TENDANCES

- 12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document p 9 - cf rapport de gestion p 28
12.2 Tendance, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'entreprise, au moins pour l'exercice en cours Non applicable

XIII – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

- 13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la société a fondé sa prévision ou son estimation Non applicable
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants
..... Non applicable

XIV – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

- 14.1 Informations sur les organes d'administration et de directionp 48 à 52
14.2 Arrangement, accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, autres Non applicable

XV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

- 15.1 Montant de la rémunération et avantages p 52
- 15.2 Montant des sommes provisionnées pour le versement de pension, de retraite ou d'autres avantages p 54

XVI – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1 Mandats cf rapport de gestion p 50
- 16.2 Contrats de service..... p 52
- 16.3 Comité de l'audit et comité de rémunération p 49 - 50
- 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise p 48

XVII – SALARIES

- 17.1 Nombre de salariés, répartition par type d'activité et par site p 55
- 17.2 Participations et stocks options p 52
- 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société p 59 - 140

XVIII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- 18.1 Principaux actionnaires..... p 140 - 141
- 18.2 Notion de droits de vote différents..... p 12 - 141
- 18.3 Contrôle de la société p 141
- 18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle p 141

XIX – OPERATIONS AVEC LES APPARENTES Cf rapport spécial p 110 à 113, p 53

XX – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

- 20.1 Informations financières historiques consolidées p 86 à 107
- 20.2 Informations financières Pro forma..... Non applicable
- 20.3 Etats financiers : consolidés p 86 à 107
sociaux..... p 114 à 132
- 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles p 108 – 109 et p 133-134
- 20.5 Date des dernières informations financières p 86
- 20.6 Informations financières intermédiaires et autres Non applicable
- 20.7 Politique de distribution des dividendes p 143
- 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage p 40
- 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale..... p 27

XXI – INFORMATIONS

- 21.1 Capital social
- 21.1.1 Nombre d'actions autorisées p 138
- 21.1.2 Actions non représentatives du capital p 138
- 21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions..... p 138
- 21.1.4 Montant des VM convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription ..
.....Non applicable

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et ou obligation attachée au capital souscrit mais non libéré	Non applicable
21.1.6 Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incondtionnel prévoyant de la placer sous option.....	Non applicable
21.1.7 Historique du capital social	p 141
21.2 Actes constitutifs	
21.2.1 Objet social	p 10
21.2.2 Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction.....	p 62
21.2.3 Droits et privilèges et restrictions aux actions.....	p 12 – 138
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	p 12
21.2.5 Convocations aux assemblées générales et conditions d'admission.....	p 11 à 12
21.2.6 Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	Non applicable, p 141
21.2.7 Franchissement de seuils	p 12
21.2.8 Conditions imposées par les statuts plus strictes que celles imposées par la loi concernant les modifications du capital	Non applicable
XXII – CONTRATS IMPORTANTS	Non applicable, p 27
XXIV – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Non applicable
XXV – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p 137
XXVI – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p 26 – 33 - 95

RENSEIGNEMENTS DIVERS SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

ACTEOS

2-4 rue DufLOT

F-59100 ROUBAIX

T. : + 33 (0)3 20 11 44 64

F. : + 33 (0)3 20 11 44 65

Internet : www.acteos.com

Email : acteos@acteos.com

N° T VA : FR 36 662 049 840

Président Directeur Général : Joseph FELFELI

ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE)

Talhofstrasse, 30a

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

Internet : www.acteos.com

Email : acteos@acteos.com

N° T VA : DE 128219444

Co-gérants : Joseph FELFELI, Dieter NEUMANN

ACTEOS Beteiligungs GmbH

Talhofstrasse 30a.

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

N° T VA : DE 222776854

Gérant : Joseph FELFELI

ACTEOS Liban SARL

Al Shaya Plaza Center

Zalka

Beyrouth

Liban

T. : + 961.1.871134

F. : + 961.1.871137

N° T VA : 601 631 1082

Gérant : Joseph FELFELI

GLOSSAIRE

Chaîne logistique

Ensemble de moyens de transport, de manutention, de convoyage et de systèmes d'information mis en œuvre pour mouvoir les produits et réguler les flux.

Editeur de progiciels

Concepteur et réalisateur de progiciels.

GPS

Système de localisation par satellite

GSM

Système de communication cellulaire.

Intégration de solutions

Maître d'œuvre dans la mise en place de solutions informatiques.

Progiciels

Logiciels standards fortement configurables.

SCE

Supply Chain Execution : exécution de la chaîne logistique.

SCM

Supply Chain Management : gestion de la chaîne logistique. Concept qui décrit l'ensemble des outils matériel et logiciel à mettre en œuvre pour garantir la disponibilité totale des produits aux consommateurs à moindre coût.

NOTES :

